

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11<sup>e</sup> Législature

**SESSION ORDINAIRE DE 2000-2001**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**  
**DES SÉANCES DU MERCREDI 25 AVRIL 2001**  
**(70<sup>e</sup> jour de séance de la session)**



# SOMMAIRE GÉNÉRAL

---

1 <sup>re</sup> séance .....	2231
2 <sup>e</sup> séance .....	2279

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11<sup>e</sup> Législature

**SESSION ORDINAIRE DE 2000-2001**

160<sup>e</sup> séance

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

1<sup>re</sup> séance du mercredi 25 avril 2001



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

1. **Questions au Gouvernement** (p. 2233).
  - AVENIR DU RÉGIME DE RETRAITE PAR RÉPARTITION (p. 2233)
    - M. Henri Plagnol, Mme Florence Parly, secrétaire d'Etat au budget.
    - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS (p. 2234)
      - Mmes Chantal Robin-Rodrigo, Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.
    - AIDE AUX AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ (p. 2235)
      - Mme Nicole Ameline, M. François Patriat, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.
    - LICENCIEMENTS (p. 2236)
      - M. Jean Le Garrec, Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.
      - DÉLINQUANCE DES MINEURS (p. 2237)
        - MM. Jean-Luc Warsmann, Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.
    - RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ACTIONNAIRES (p. 2238)
      - MM. Jean-Pierre Brard, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.
      - CONSOMMATION DES MÉNAGES (p. 2239)
        - MM. Jérôme Cahuzac, François Patriat, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.
    - FINANCEMENT DES LIAISONS AUTOROUTIÈRES (p. 2240)
      - MM. Michel Inchauspé, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.
      - AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE (p. 2241)
        - M. Gérard Revol, Mme Marie-Noëlle Lienemann, secrétaire d'Etat au logement.
        - FINANCEMENT DES 35 HEURES (p. 2242)
          - MM. François Vannson, Claude Bartolone, ministre délégué à la ville.
        - TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE (p. 2242)
          - M. Jean-Marie Le Guen, Mme Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication.

### ACCESSION AUX LOGEMENTS VACANTS EN MARTINIQUE (p. 2243)

M. Alfred Marie-Jeanne, Mme Marie-Noëlle Lienemann, secrétaire d'Etat au logement.

### RÉPARTITION DE LA DGF (p. )

MM. Dominique Caillaud, Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.

### 2. **Eloge funèbre de Louise Moreau** (p. 2244).

MM. le président, Jean-Jack Queyranne, ministre des relations avec le Parlement.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 2246)

### 3. **Communication du Médiateur de la République** (p. 2246).

M. le président, M. Bernard Stasi, Médiateur de la République.

L'Assemblée donne acte du dépôt du rapport du Médiateur de la République.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 2249)

### PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE GAILLARD

### 4. **Rappel au règlement** (p. 2249).

MM. Thierry Mariani, le président.

### 5. **Sécurité quotidienne.** – Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 2250).

M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.

M. Bruno Le Roux, rapporteur de la commission des lois.

M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis de la commission des finances.

### EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 2262)

Exception d'irrecevabilité de M. Jean-François Mattei : MM. Marc Laffineur, le ministre, Bernard Perrut, Jean-Pierre Blazy, Thierry Mariani, Renaud Donnedieu de Vabres, Patrice Carvalho. – Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

### 6. **Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 2277).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

M. le président. La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

M. le président. Mes chers collègues, en raison de l'éloge funèbre que je prononcerai, la séance ne sera pas suspendue à l'issue des questions d'actualité.

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

### AVENIR DU RÉGIME DE RETRAITE PAR RÉPARTITION

M. le président. La parole est à M. Henri Plagnol, pour le groupe UDF.

M. Henri Plagnol. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre et je la pose au nom des trois groupes de l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Boulaud. Ce qu'il en reste !

M. Henri Plagnol. Monsieur le Premier ministre, en mars 1999, vous avez expliqué aux Français qu'il n'y avait aucune urgence à réformer le régime de répartition des retraites et vous avez sorti de votre chapeau le fameux « fonds de réserve », affirmant qu'il serait doté de mille milliards de francs - chiffre rond et magique ! - à partir de 2020.

Or, depuis la création de ce fonds, c'est-à-dire un peu plus de deux ans, le moins qu'on puisse dire est que l'échéancier que vous vous étiez fixé n'a pas été respecté.

M. Didier Boulaud. Ça va s'accélérer !

M. Henri Plagnol. En effet, devaient alimenter ce fonds les excédents du Fonds de solidarité vieillesse, qui ont été en partie utilisés pour financer les 35 heures - lesquelles, décidément, coûtent très cher - et en partie consacrés au financement prévisionnel de l'allocation d'autonomie pour les personnes dépendantes. Il n'en reste donc à peu près rien pour alimenter le fonds de réserve.

Deuxième ressource prévue, le produit de la vente des licences de téléphonie mobile de troisième génération, dites UMTS, dont le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie admet lui-même qu'elles rapporteront au mieux la moitié des recettes attendues.

En résumé, sur les 70 milliards prévus, à peine la moitié seront affectées à ce fonds de réserve, qui ressemble de plus en plus en plus à l'Arlésienne !

Mes questions sont simples :

Premièrement, allez-vous faire en sorte que le Gouvernement ait l'obligation de respecter ses engagements pour ce qui concerne l'alimentation, année après année, de ce fonds de réserve sur lequel repose la consolidation du régime de retraite par répartition ?

Deuxièmement, puisqu'il est désormais clair pour tout le monde que ce fonds ne pourra en aucun cas permettre, à lui seul, de préserver les retraites par répartition, allez-vous enfin prendre vos responsabilités sur un dossier essentiel et mettre en œuvre les réformes qui s'imposent pour sauvegarder les retraites de tous les salariés français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au budget.

Mme Florence Parly, *secrétaire d'Etat au budget*. Monsieur le député, le fonds de réserve des retraites n'est pas l'Arlésienne ! (« Ah ? » *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Ce matin, au conseil des ministres, Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, a présenté un projet de loi qui prévoit précisément de créer un établissement public permettant au fonds de réserve, lequel, je le confirme, devrait être doté à l'horizon 2020 de mille milliards de francs, de gérer de la meilleure manière possible la trésorerie dont il dispose. Car ce fonds est d'ores et déjà doté, et sa dotation va croître dès 2001. (« De combien ? » *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Or il importe que ces fonds puissent être placés et que les intérêts puissent contribuer eux aussi au financement des retraites, car ce gouvernement croit au régime de retraite par répartition. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues ! La réponse est aussi intéressante que la question !

M. Maurice Leroy. Pas vraiment !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Vous vous inquiétez en particulier du fait que les acquéreurs de licences UMTS faisaient défaut, en tout cas pour l'une d'entre elles. Mais jamais le Gouvernement n'a compté avant tout sur les licences UMTS pour résoudre la question des retraites ! Lorsque la création du fonds de réserve pour les retraites a été annoncée, avec sa dotation, il n'en était d'ailleurs nullement question.

Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française. Ce n'est pas vrai !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Elles ne sont venues que par surcroît. Nous avons une partie de ces ressources, nous espérons en avoir plus, mais nous ne comptons pas exclusivement sur elles pour assurer la

pérennité des régimes de retraite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

#### LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

**M. le président.** La parole est à Mme Chantal Robin-Rodrigo pour le groupe RCV.

**Mme Chantal Robin-Rodrigo.** Ma question s'adresse à Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.

De nombreuses pratiques fondées sur des préjugés racistes persistent dans la société française : discrimination à l'embauche, dans les loisirs, pour l'accès au logement et dans les services publics. Ces dernières années, le Gouvernement a pris plusieurs mesures pour combattre ce fléau : création d'un numéro vert, le 114, qui reçoit plusieurs centaines d'appels par jour et mise en place des commissions départementales d'accès à la citoyenneté, les CODAC. Mais les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances.

La dimension d'intégration citoyenne et sociale, mais surtout professionnelle des jeunes issus de l'immigration que contenait le projet des CODAC a été oubliée dans la pratique. Les associations antiracistes souhaitent aujourd'hui des mesures concrètes pour lutter plus efficacement contre les discriminations : instructions données au parquet pour exercer des poursuites et dispositions législatives plus contraignantes concernant la liberté d'accès aux lieux de loisir.

Par ailleurs, la simplification et l'accélération des procédures de naturalisation paraissent nécessaires.

Madame la ministre, je souhaite connaître votre sentiment sur tous ces points, et tout particulièrement sur la question de l'emploi. Le Gouvernement entend-il prendre de nouvelles mesures concrètes pour faire reculer les discriminations ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Madame la députée, vous le savez, la lutte contre les discriminations est une priorité de ce gouvernement. Le Premier ministre s'y est personnellement impliqué, nous y travaillons avec l'ensemble des acteurs sociaux ainsi qu'avec le Parlement. C'est d'ailleurs ce dernier qui a pris l'initiative d'une proposition de loi visant à lutter contre les discriminations, dont l'examen se termine, puisque la deuxième lecture a eu lieu ici le 3 avril.

Cette proposition de loi comporte des innovations essentielles : sanction des nouveaux motifs de discrimination – le sexe, apparence physique, l'âge ou le patronyme –, et, surtout, la charge de la preuve incombera à l'employeur. En outre, les moyens d'action en justice des syndicats et des associations sont renforcés.

J'ai réuni la semaine dernière les grandes associations de lutte antiraciste et les partenaires sociaux pour faire le point sur le dispositif que le Gouvernement a mis en place – le 114 et les CODAC.

Vendredi prochain, je m'adresserai aux préfets sur ce sujet au ministère de l'intérieur. Aujourd'hui même, mes services travaillent avec ceux de ce dernier pour mieux

évaluer le fonctionnement des CODAC, dont les résultats, c'est vrai, sont mitigés. Certaines fonctionnent bien, d'autres moins bien, les premières étant précisément celles au fonctionnement desquelles l'ensemble des acteurs a été associé.

En conséquence, nous préparons une nouvelle circulaire, en liaison avec les associations, les partenaires sociaux, les services du ministère de l'intérieur, naturellement, et de la chancellerie, afin d'améliorer le fonctionnement des CODAC.

Pour les naturalisations, qui sont évidemment un élément essentiel de l'accès à la citoyenneté, Daniel Vaillant et moi avons la volonté de raccourcir les délais. C'est la raison pour laquelle nous avons un projet d'informatisation commun visant à réduire les délais qui séparent l'instruction par les préfectures des décisions qui sont prises à Nantes. En outre, la procédure simplifiée d'acquisition de la nationalité française pour les jeunes arrivés en France avant l'âge de six ans, voulue par le Premier ministre, fonctionne bien. Et je signale que, en 1999, 42 000 jeunes nés en France ont anticipé sur leur majorité et sont devenus Français, conformément à la loi de 1998 que j'ai fait voter lorsque j'étais garde des sceaux.

Ainsi, madame la députée, sur ce problème complexe, nous avançons donc. Nous avons élaboré de bons dispositifs ; il faut maintenant chercher à en améliorer le fonctionnement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### AIDE AUX AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ

**M. le président.** La parole est à Mme Nicole Ameline, pour le groupe DL.

**Mme Nicole Ameline.** La succession des licenciements et des plans sociaux qui affectent notre pays, en particulier ma région avec l'annonce récente du groupe Moulinox, n'ôte rien à l'acuité de la crise persistante qui frappe le monde agricole.

Faut-il le rappeler, depuis 1998 le monde agricole est confronté à des crises sans précédent : fièvre porcine, vache folle, fièvre aphteuse, intempéries. La multiplication des catastrophes a plongé les agriculteurs dans une profonde détresse financière et, en dépit de leur courage moral. Le nombre des suicides augmente et ils sont notamment le fait des plus jeunes, qui ne retrouvent pas l'espoir, dans la conjoncture actuelle, et n'entrevoient aucune perspective d'avenir.

Face à ces drames, deux attitudes s'imposent. Il faut naturellement envisager une sortie de crise et redonner des perspectives d'avenir à ceux qui constituent un des piliers essentiels de notre économie.

Or les sommes débloquées par le ministère de l'agriculture couvrent moins de 30 % des pertes réelles subies par la profession. Plus grave : il a été décidé sans véritable concertation de modifier les modalités d'indemnisation en cas d'abattage de troupeaux. Ainsi, en application du nouvel arrêté du 31 mars, les éleveurs seront au mieux indemnisés à 60 %, et après de longs mois d'attente du fait de l'instauration d'une double expertise.

Samedi dernier, des dizaines de milliers d'agriculteurs sont descendus dans la rue, non pas pour demander l'aumône, mais simplement pour obtenir de l'Etat davantage de respect et un réel soutien. A-t-on entendu leur appel et est-on prêt à revenir sur le dispositif d'aides mis en place, afin de mieux prendre en compte la difficulté réelle que rencontre aujourd'hui le monde agricole, qui attend un signal fort.

Il faut absolument aider ce secteur, je le répète, essentiel dans une période exceptionnelle où il est confronté à bien des catastrophes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.

**M. François Patriat, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Madame la députée, le Gouvernement ne mésestime pas le désarroi des agriculteurs en général et des éleveurs en particulier.

**M. Lucien Degauchy.** Mais il ne fait rien !

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Et il a pris des mesures...

**M. Jean Auclair.** Aucune !

**M. le président.** Le duo Degauchy-Auclair pourrait-il se calmer un peu ?

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** ... pour ce qui concerne tant la gestion des marchés que les indemnisations.

Pour ces dernières, le mécanisme européen et le mécanisme franco-français ont fonctionné, mettant en jeu 1,4 milliard pour le premier, 1,2 milliard pour le second. Ces indemnités seront versées moins de deux mois après la prise de décision, ce qui constitue un record. M. Glavany s'est même engagé cette semaine à ce que des acomptes soient versés aux éleveurs qui n'ont rempli leurs formulaires qu'à 40 %.

S'agissant de la gestion des marchés, nous retirons 15 000 à 16 000 bovins par semaine, pour lesquels, grâce à l'aide de l'OFIVAL, les indemnisations interviendront bientôt.

Quant à l'abattage obligatoire dans les cas d'ESB de fièvre aphteuse, de tuberculose et de brucellose, il convenait d'harmoniser les indemnisations. On a, en effet, découvert certaines dérives dans les cas d'ESB, alors que subsistent des foyers de brucellose et de tuberculose, maladies encore endémiques qui pénalisent elles aussi l'élevage français, et pour lesquelles il fallait réévaluer l'indemnisation...

**M. François Goulard.** Vous l'avez réduite !

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** ... alors qu'il fallait la plafonner quand une certaine dérive avait été enregistrée.

Pour cela, madame la députée, une procédure simple est mise en place : les indemnisations seront versées sur la base d'une évaluation effectuée par deux experts indépendants.

**M. Bernard Accoyer.** C'est un de trop !

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Si l'indemnisation préconisée par les deux experts dépasse un certain seuil, fixé en fonction de l'espèce, le dossier remontera à la direction générale de l'alimentation pour une expertise complémentaire.

Deux experts indépendants ne sont pas de trop pour assurer l'équité et la régularité, et pour fixer le barème de calcul de la valeur du troupeau.

**M. le président.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je sais que vous êtes passionné par le sujet, mais il vous faut néanmoins conclure.

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Pour vous rassurer, madame la députée, je précise qu'il s'agit d'un seuil et non pas d'un plafond.

Vous voyez bien que le Gouvernement est attentif aux problèmes des éleveurs, à leur indemnisation et à la rapidité de celle-ci. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

#### LICENCIEMENTS

**M. le président.** La parole est à M. Jean Le Garrec, pour le groupe socialiste.

**M. Jean Le Garrec.** Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité, en quarante-sept mois, le nombre de chômeurs a diminué d'un million. Cette diminution se poursuivra en 2001. Les licenciements économiques ont diminué de 10 %.

**Un député du groupe RPR.** Tout va bien, donc !

**M. Jean Le Garrec.** Plus que jamais, l'objectif premier du Gouvernement et de la majorité qui le soutient est le plein emploi.

Mais l'annonce répétée de plans de restructuration – BSN, Philips, Danone, Valeo, Moulinex, peut-être demain AOM – a créé un choc, provoque la colère légitime et l'angoisse des salariés, ainsi que l'incompréhension de l'opinion publique. C'est à cette situation que nous devons faire face.

Vous avez hier, madame la ministre, présenté, lors d'une réunion extraordinaire de la commission des affaires sociales,...

**M. Bernard Accoyer.** Décevante !

**Jean le Garrec** ... les propositions dont vous allez débattre dans les heures qui viennent au Sénat, et les 22 et 23 mai à l'Assemblée nationale.

Notre objectif est clair, c'est aussi le vôtre : prévenir les licenciements, renforcer les droits des salariés, créer une obligation de résultat en matière de réindustrialisation des sites concernés.

Bien évidemment, l'engagement du Gouvernement est essentiel, de même que les luttes et les actions des partenaires sociaux et des organisations syndicales. Mais nous devons en appeler aussi à la responsabilité des grands groupes, car l'emploi ne saurait être la seule variable d'ajustement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il n'y a pas contradiction entre l'efficacité économique et la prise en compte des nécessités et des obligations sociales. C'est un problème clé pour le développement de l'économie.

**M. Gilbert Meyer.** La question !

**M. Jean Le Garrec.** Il est très important, madame la ministre, que vous rappeliez devant la représentation nationale non seulement ce que sont vos propositions visant à améliorer une loi que nous avons déjà notablement améliorée en première lecture, mais ce que doivent être les obligations des grands groupes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Elisabeth Guigou, *ministre de l'emploi et de la solidarité*. Monsieur le député, chacune de ces annonces est un choc terrible pour les salariés, les territoires concernés et chacun d'entre nous. Il ne faut pas laisser les salariés seuls face à de telles décisions dont ils sont les premières victimes. Ils perdent leur emploi, ce qui est un traumatisme déchirant, mais leur vie personnelle familiale et amicale est aussi bouleversée. Ce sont d'autres communautés qui se brisent, au-delà des communautés de travail. Ils étaient attachés à leur entreprise ; tout cela est mis en cause.

Le Gouvernement a voulu placer les chefs d'entreprise devant leurs responsabilités sociales. Ils doivent assumer ces responsabilités car la bonne santé de leurs entreprises dépend d'abord et avant tout de la façon dont, socialement et humainement, ils traitent leurs salariés.

Nous avons décidé de renforcer le code du travail, pour renchérir le coût des licenciements, imposer des obligations de reclassement et de formation, améliorer le suivi des plans sociaux et des plans de réindustrialisation des territoires atteints, mais nous ne devons pas nous en tenir là.

Au-delà de la législation, et après avoir donné ces moyens aux partenaires sociaux, il est très important que nous puissions voir avec eux comment mieux anticiper, c'est-à-dire prévenir de telles restructurations et agir sur l'environnement de la loi, c'est-à-dire tous les systèmes de formation.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est nul !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous ne devons pas seulement agir dans un cadre national pour humaniser la mondialisation, nous devons agir vigoureusement au niveau européen. C'est à quoi nous nous employons, notamment à travers la directive Renault-Wilvorde, mais, plus largement, lorsque nous expliquons que nous voulons une Europe forte, qui ne se résigne pas à une économie mondiale ne tenant absolument aucun compte des impératifs sociaux et humains.

Voilà l'action que nous menons ; il faut la mener au niveau national, au niveau européen et au niveau mondial. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### DÉLINQUANCE DES MINEURS

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Warsmann, pour le groupe RPR.

M. Jean-Luc Warsmann. Monsieur le Premier ministre, je tiens à vous dire, au nom de mes collègues des trois groupes de l'opposition (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*),...

M. Didier Boulaud. Et au nom de Pasqua ?

M. Jean-Luc Warsmann. ... combien nous sommes inquiets devant l'aggravation de l'insécurité.

Dans de très nombreux quartiers, les médecins, les infirmiers, les pompiers n'arrivent plus à exercer leur mission. Dans des communes de plus en plus nombreuses, le vandalisme et les dégradations en tout genre ne cessent de se multiplier : quarante voitures brûlées en un an dans la principale commune de ma circonscription ! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Boulaud. Que fait Warsmann ?

M. Jean-Luc Warsmann. Savez-vous, monsieur le Premier ministre, quel est le premier geste des millions de Français habitant dans ces quartiers lorsqu'ils se lèvent le matin ? Ils regardent par la fenêtre pour voir si leur voiture est toujours là, et en bon état.

M. François Goulard. Il a raison !

M. Jean-Luc Warsmann. On ne peut plus continuer ainsi, il faut que ça change ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Tout à l'heure, vous allez nous proposer un projet de loi relatif à la sécurité quotidienne. Nous sommes terriblement déçus parce qu'il ne répond à aucun des défis que nous lance cette délinquance. Y a-t-il, dans ce texte, une seule mesure tendant à lutter contre ces mineurs multirécidivistes qui gangrènent la vie quotidienne des habitants de leur quartier ? (*« Non ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Non : aucune.

Pire : à la télévision, la semaine dernière,...

M. Jacques Heuclin. Décidément, ils regardent trop la télévision !

M. Jean-Luc Warsmann. ... vous avez déclaré que vous refusiez d'améliorer la législation concernant les mineurs délinquants.

M. Jacques Myard. C'est scandaleux !

M. Jean-Luc Warsmann. Ce matin même, en commission des lois, les députés de l'opposition ont fait des propositions concrètes pour mieux responsabiliser les parents et rendre enfin efficace la lutte contre la délinquance des mineurs. Toutes ces propositions ont été refusées par la majorité.

Monsieur le Premier ministre, je vous lance un appel grave et solennel.

M. Christian Bataille. C'est vous qui êtes grave !

M. Jean-Luc Warsmann. Acceptez de modifier la loi sur les mineurs délinquants. Reconnaissez qu'un jeune de seize ans de 2001 n'a plus rien à voir avec un jeune de seize ans de 1945. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Monsieur Warsmann...

M. Jean-Luc Warsmann. Associez tous les députés, sans sectarisme, quel que soit leur groupe, à ce travail. En un mot, écoutez ce que disent les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Lucien Degauchy. Pourquoi pas à Jospin ?

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Daniel Vaillant, *ministre de l'intérieur*. Monsieur le député, le sujet mérite d'être traité avec dignité et responsabilité. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Michel Destot. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. C'est le sens de l'action qui est conduite et qui doit être conduite par l'Etat, dont le devoir est d'assurer la sécurité pour tous et partout,

mais dans une responsabilité partagée. Vous savez bien, en effet, que la sécurité ne peut être que coproduite, et nos concitoyens le savent aussi.

Leur tranquillité, à laquelle ils sont attachés, et ils ont raison, nécessite que l'on s'attaque aux causes de l'insécurité. Les services de l'Etat, et la police en première ligne, doivent opérer leur travail de protection, de prévention, de dissuasion, mais aussi de répression, et la justice doit prévoir les sanctions nécessaires pour les délits commis.

C'est un devoir pour l'Etat. C'est aussi, je le disais à l'instant, la responsabilité de chacun d'agir au service de la sécurité (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*)...

**M. Charles Cova.** On vous fait des propositions, mais vous n'en tenez pas compte !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... et personne n'a de leçon à donner en la matière ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*.)

**M. Lucien Degauchy.** C'est de l'inconscience !

**M. le ministre de l'intérieur.** Le sujet est en effet très difficile, et on vous a d'ailleurs vus à l'œuvre ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*.)

Le texte qui vient en discussion cet après-midi, et que vous critiquez avant même d'en avoir débattu (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*)...

**M. François Goulard.** On l'a lu !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... n'a pas la prétention de répondre à tout. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*.)

Nous n'avons pas voulu d'une loi d'orientation sur la sécurité. Nous savons ce qu'il en a été en 1995 avec la vôtre ! Vous n'avez même pas réussi à la faire appliquer sur le terrain ! (*Protestations sur les mêmes bancs*.)

**M. François Goulard.** C'est impensable !

**M. le ministre de l'intérieur.** Les gens ne se laissent pas prendre par de grandes déclarations ! Vous avez pour votre part été incapables de recruter des policiers (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*)...

**M. Patrick Ollier.** C'est vous qui êtes au pouvoir !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... pour combler les départs à la retraite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*.) Vous n'avez pas réalisé la police de proximité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Claquemements de pupitres et exclama-*

*tions sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*.) Vous n'avez pas organisé le partenariat avec les collectivités locales ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*.)

Ce que vous n'avez pas réussi à faire, nous allons le faire. Cet après-midi, la loi sur la sécurité quotidienne visera à traiter des questions importantes. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*.)

**M. Rudy Salles.** Zéro !

**M. le ministre de l'intérieur.** Mais vous méprisez en fait ces questions !

Les gens qui nous regardent à la télévision savent que traiter du commerce des armes, c'est important. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*.)

**M. Rudy Salles.** Zéro !

**M. Lucien Degauchy.** Des mots !

**M. le ministre de l'intérieur.** Quatre mille morts par an par les armes, ne traitez pas cela d'un revers de main.

Les chiens dangereux, c'est un problème dans nos quartiers, vous le savez. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*.) Ne le traitez pas d'un revers de main. (*Exclamations sur les mêmes bancs*.)

Les vols à la carte bancaire ou avec les nouvelles technologies (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*), ne traitez pas cela d'un revers de main. (*Exclamations sur les mêmes bancs*.)

Alors, mesdames, messieurs les députés, je vous donne rendez-vous tout à l'heure pour débattre sérieusement des propositions qui vous sont faites, car, encore une fois, la lutte pour la sécurité devrait mobiliser tous les démocrates et tous les républicains. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*.)

#### RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ACTIONNAIRES

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour le groupe communiste.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ma question s'adresse à Mme Guigou ou à M. Fabius.

Dans un excellent ouvrage de M. et Mme Pinçon intitulé *Grandes Fortunes*, Mme Véronique de Montrémy, qui est la cousine de l'un des fossoyeurs de la sidérurgie de la Lorraine, M. Ernest-Antoine Seillière de Laborde (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocra-*

*tie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) dit : « On ne va plus en Lorraine que pour les enterrements. On n'a plus rien. C'est affreux. » Or, quand on s'appelle de Wendel ou Seillière, lorsqu'on n'a plus rien, il reste des milliards gagnés à la sueur du front des salariés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Le président du MEDEF, M. Ernest-Antoine Seillière de Laborde, discours sur la refondation sociale qui va rénover les rapports sociaux, et nous sommes passés aux travaux pratiques : Danone, Moulinex, Marks et Spencer, AOM, Air Liberté, Air Littoral.

M. Patrick Ollier. C'est vous la majorité !

M. Jean-Pierre Brard. Des milliers de salariés sont jetés à la rue et eux, c'est vrai, n'ont plus rien. Leur seule richesse, c'est leur travail, et non pas ce qu'ils possèdent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur de nombreux bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Patrick Ollier. Vous vous trompez ! Ils ont des ministres communistes !

M. Jean-Pierre Brard. Actionnaire majoritaire d'AOM, Air Littoral, Air Liberté, M. le baron, cet aristocrate arrogant, impitoyable, a osé déclarer hier, à Europe 1, qu'il n'était ni gestionnaire ni responsable. Comment l'accepter ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Seillière manipule des sommes considérables, boursicote, prône la refondation sociale et, pendant ce temps-là, les salariés trinquent à cause des frasques qu'il a commises !

M. Patrick Ollier. Que fait le Gouvernement ?

M. le président. Monsieur Brard, pouvez-vous poser votre question ?

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre, que pensez-vous du comportement de ces boursicoteurs qui jouent l'avenir de leurs salariés au Monopoly ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour que les actionnaires ne puissent plus, à l'image de M. Seillière, prétendre qu'ils sont irresponsables ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, *secrétaire d'Etat à l'industrie*. En effet, monsieur le député, lorsque la situation économique des entreprises est celle que vous décrivez, les actionnaires doivent assumer leurs responsabilités vis-à-vis des hommes et des femmes qu'elles emploient. C'est ce qu'a réaffirmé hier Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité en présentant les dispositions nouvelles que le Gouvernement entend prendre. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Par ailleurs, et le groupe communiste y sera sensible puisque la loi sur ce sujet porte le nom de M. Hue (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*), il est important de contrôler l'utilisation des fonds publics lorsque des entreprises procèdent à des licenciements économiques alors qu'elles ont reçu de l'Etat, de la région, des collectivités territoriales ou de l'Europe des incitations et des aides publiques.

Dans ce domaine aussi, la fermeté doit prévaloir à l'égard des entreprises qui licencient. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Je suis heureux de vous annoncer que le décret d'application de ce texte doit être publié dans les tout prochains jours (« Ah ! ») sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Une dernière réunion de coordination a lieu aujourd'hui avec les services de M. le Premier ministre. Nous ferons en sorte que les aides perçues par ces entreprises fassent l'objet d'un contrôle très strict et que, le cas échéant, il y ait remboursement lorsque investissement et emploi ne sont pas au rendez-vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Dans quelques semaines sera aussi publié le décret relatif à la commission nationale des aides publiques, qui contribuera à une meilleure connaissance de l'ensemble des fonds publics dont bénéficient les entreprises et donnera aux salariés des outils supplémentaires dans le cadre de leurs discussions et négociations avec les directions d'entreprises.

En résumé, il faut plus de moyens aux salariés pour se défendre, mais aussi plus d'exigence et de sévérité à l'égard de certains actionnaires comme ceux des compagnies aériennes AOM, Air Liberté et Air Littoral, Jean-Claude Gaysot l'a rappelé solennellement à Antoine Seillière. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Il est en effet inadmissible que le groupe Marine-Wendel s'exonère de ses responsabilités économiques, financières et humaines. Le Gouvernement sera à cet égard très ferme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### CONSOMMATION DES MÉNAGES

M. le président. La parole est à M. Jérôme Cahuzac, pour le groupe socialiste.

M. Jérôme Cahuzac. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la presse a publié hier les chiffres de la consommation des ménages pour le mois de mars et pour le premier trimestre 2001.

Ces chiffres sont très importants, pour deux raisons. D'une part, la consommation des ménages est un élément essentiel de la croissance économique de notre pays, sans

laquelle rien n'est ni ne sera possible. D'autre part, elle est un témoin fidèle, l'histoire nous l'a appris, de la confiance que nos concitoyens peuvent avoir dans l'évolution de notre pays et de notre société.

Pouvez-vous donc communiquer officiellement ces chiffres à la représentation nationale...

**Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.** Ils sont dans le journal !

**M. Jérôme Cahuzac.** ... et nous indiquer les raisons d'une telle situation dont chaque membre de cette assemblée, où qu'il siège, ne peut selon moi que se réjouir ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.

**M. François Patriat, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Pour favoriser la croissance, monsieur le député, dont certains voudraient d'ailleurs qu'elle soit toujours exogène, le Gouvernement a toujours agi sur deux leviers, l'investissement et la consommation.

**M. Franck Borotra.** Et sur l'impôt aussi !

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Si les chiffres de la consommation sont bons aujourd'hui, avec une hausse de 3,2 %, et de plus de 4,7 % sur un an, soit le troisième meilleur chiffre en quatre ans, c'est parce que les ménages ont retrouvé la confiance.

**M. Pierre Lellouche.** Et les déficits publics !

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Le nombre des permis de construire est très éloquent lui aussi. Pour le premier trimestre, la hausse est de 3,2 %, et elle est de 6,7 % en un an.

**M. Daniel Marcovitch.** Très bien !

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** La croissance et la consommation, c'est le fruit d'une politique volontariste qui redonne du pouvoir d'achat.

**M. Jérôme Cahuzac.** Très bien !

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** C'est le fruit d'une politique économique et sociale qui vise à baisser les charges et à favoriser l'investissement.

La consommation, monsieur le député, c'est l'emploi, la croissance et la confiance. Si nous renforçons la consommation, la croissance se poursuivra demain et le chômage continuera à baisser comme cela a été le cas régulièrement et de façon très brillante depuis quatre ans. Nous pensons que ce mouvement va s'amplifier dans les jours qui viennent parce que la consommation, contrairement à ce qui se passe dans les autres pays européens, nous permet de mieux réagir à l'actuel refroidissement mondial. La France réagit mieux que d'autres grâce à sa politique volontariste.

**M. Bernard Accoyer.** Ce n'est pas vrai !

**M. Franck Borotra.** Arrêtez vos histoires !

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** La croissance et la consommation, c'est aussi le fruit de la baisse des impôts, de la baisse des charges *(Protestations*

*sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et indépendants. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste) et de la maîtrise de l'inflation.*

**M. Franck Borotra.** Comment voulez-vous qu'on vous croie ?

**M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.** Ce qui est encourageant, monsieur Cahuzac, c'est la dimension qualitative de cette consommation. Le fait qu'il s'agisse de produits et des biens de qualité est porteur d'espoir, parce qu'on peut penser qu'elle sera durable. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.)*

#### FINANCEMENT DES LIAISONS AUTOROUTIÈRES

**M. le président.** La parole est à M. Michel Inchauspé, pour le groupe RPR.

**M. Michel Inchauspé.** Avant de poser ma question à M. Gayssot, ministre de l'équipement, je tiens tout de même à souligner que M. Vaillant n'a pas répondu à la question de M. Warsmann.

**Un député du groupe du Rassemblement pour la République.** Il ne répond jamais !

**M. Michel Inchauspé.** Comment lutter contre la délinquance des mineurs, contre les faits délictueux des bandes ? Vous ne voulez strictement rien faire ! Vous ne voulez pas revenir sur l'ordonnance de 1945 ! Il faudra que nous revenions au pouvoir, ce qui ne saurait tarder ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale.)*

**M. Didier Boulard.** On peut toujours rêver !

**M. Michel Inchauspé.** Monsieur le ministre, vous avez présenté un projet d'ordonnance qui transpose certaines dispositions européennes en vue de réformer l'organisation du régime d'exploitation des concessions des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes.

Monsieur le président, je constate que le signal lumineux invitant les intervenants à conclure clignote déjà : y aurait-il un problème ?

**M. le président.** C'est normal, monsieur Inchauspé, car il ne restait que huit minutes vingt au groupe RPR et que vous n'êtes plus qu'à sept minutes. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** C'est scandaleux !

**Un député du groupe du Rassemblement pour la République.** Vous êtes plus clément avec les députés socialistes, monsieur le président !

**M. le président.** Je vous invite donc à poser votre question rapidement, monsieur Inchauspé.

**M. Michel Inchauspé.** Ma question sera simple et brève : comment va-t-on financer les maillons autoroutiers restant à construire pour couvrir les dessertes régionales et les liaisons internationales ?

**M. Bernard Accoyer.** Très bien !

**M. Michel Inchauspé.** Les projets autoroutiers inscrits au schéma directeur national défini en 1992, projets dont l'étude a été amorcée mais dont l'exécution n'a pas été

commencée, seront-ils abandonnés, ou réalisés avec le nouveau système de financement faisant appel au concours des collectivités locales ?

Dans ce cas, celles-ci seront-elles consultées au moment de l'ouverture des plis après appels d'offres ou avant le lancement de l'enquête publique ? La première solution serait la meilleure car il est difficile, sinon impossible administrativement, que des collectivités s'engagent sur des montants virtuels, même si les participations ont été définies antérieurement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des transports et de l'équipement.

**M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Monsieur le député, vous savez comme moi que, à l'époque que vous avez évoquée, un projet d'autoroute n'était inscrit au schéma routier directeur national que lorsqu'il était quasiment ficelé. Par conséquent, la consultation des élus et des populations s'en trouvait limitée.

Pour notre part, nous avons une approche différente, qui s'inscrit dans un cadre intermodal et est fondée sur des schémas de services. Ceux-ci font actuellement l'objet de consultations et ils seront adoptés d'ici à la fin de l'été.

Les infrastructures qui peuvent être réalisées figurent dans ces schémas, notamment la liaison sûre et rapide à deux fois deux voies entre Langon et Pau, à laquelle, je le sais, vous tenez particulièrement.

**M. François Rochebloine.** Et les autres liaisons ?

**M. le ministre de l'économie, des transports et du logement.** De toute manière, il fallait changer de système, l'adossement n'étant plus admis par les règles européennes, ni d'ailleurs par la loi française. Une réforme était donc indispensable. Désormais, toutes les sociétés d'autoroutes, qu'elles soient d'économie mixte ou privées, pourront répondre aux appels d'offres concernant la réalisation des tronçons manquants dont vous parlez.

Et lorsqu'une subvention d'équilibre sera nécessaire, elle sera connue et discutée. Quant aux dividendes que dégageront les sociétés d'autoroutes grâce à la réforme, ils compléteront la participation de l'État.

Monsieur le député, je dis oui à la consultation, et pas seulement au moment où vous la proposez, mais aussi avant, pendant et après : avant le lancement de l'enquête publique, pendant celle-ci, pour s'assurer de la participation éventuelle des collectivités ; et après, c'est-à-dire au moment de l'ouverture des plis des appels d'offres.

Vous le voyez, ce gouvernement a permis, dans le domaine de la consultation, une avancée par rapport aux pratiques antérieures. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

#### AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Revol, pour le groupe socialiste.

**M. Gérard Revol.** Madame la secrétaire d'Etat au logement, depuis 1997, notre assemblée a discuté et adopté, depuis 1997, un certain nombre de textes visant à doter notre pays des outils indispensables à la lutte contre l'exclusion et à l'amélioration du cadre de vie, en particulier de l'habitat.

Vous avez exposé hier, 24 avril, les projets et les priorités du secrétariat d'Etat au logement pour répondre aux attentes sociales qui ont été exprimées au cours de ces

derniers mois. Nous avons noté avec intérêt que vous entendez mettre en œuvre la déghettoisation des îlots insalubres et relancer la construction du logement social, tout en réussissant la mixité sociale.

Vous désirez également garantir la sécurité dans les quartiers d'habitat social, et nous nous en réjouissons. Car, ces dernières années, nous avons pu constater une croissance de la petite délinquance et des actes d'incivilité dans ces ensembles immobiliers.

Je vous demande de bien vouloir préciser devant la représentation nationale les mesures concrètes que vous comptez prendre pour assurer à un grand nombre de nos concitoyens, souvent les plus fragilisés, la qualité de vie qu'ils sont en droit d'attendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au logement.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann, secrétaire d'Etat au logement.** Monsieur le député, vous avez eu raison de souligner que l'Assemblée, à l'initiative du Gouvernement, avait voté de nombreux textes qui dotent aujourd'hui notre pays d'outils législatifs et de moyens lui permettant d'agir pour améliorer la qualité de la vie et celle de la ville dans notre pays.

**M. Pierre Lellouche.** C'est vraiment la langue de bois !

**Mme la secrétaire d'Etat au logement.** Mais il s'agit maintenant de faire en sorte que ces textes entrent dans les faits et que, jour après jour, nos concitoyens en observent les effets dans leur vie quotidienne. Pour ce faire, il est nécessaire de se doter d'outils supplémentaires.

J'insisterai d'abord sur la question de la sécurité, qui, comme l'a dit M. le ministre de l'intérieur, doit être une responsabilité partagée.

**M. Pierre Lellouche.** Avec qui ?

**Mme la secrétaire d'Etat au logement.** S'agissant des contrats locaux de sécurité,...

**M. Thierry Mariani.** Ça ne marche pas !

**Mme la secrétaire d'Etat au logement.** ... les bailleurs se sont souvent engagés, mais ils ont besoin de crédits pour réaliser les opérations de sécurisation des halls d'entrée – digicodes et autres – et des parkings, ainsi que la « résidentialisation » du logement social. Car l'espace de vie commun doit être un véritable espace de vie pour les citoyens, et non un lieu public mal utilisé.

**M. Michel Bouvard.** Rendez-vous Gayssot !

**Mme la secrétaire d'Etat au logement.** Voilà pourquoi 200 millions de francs seront dégagés sur le budget du logement au titre des crédits « qualité de service » pour ces aménagements, et ce sans augmentation de loyer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

En second lieu, le Gouvernement a pris des mesures pour alléger la taxe sur le foncier bâti, en particulier dans les zones urbaines sensibles. Nous le devons à l'action de MM. Gayssot, Besson et Bartolone, ce dernier s'étant beaucoup engagé à cet égard.

Il faut que ces allègements fiscaux soient utilisés par le mouvement HLM, dans le cadre d'une gestion de proximité, pour créer des postes de gardien.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Bravo !

**Mme la secrétaire d'Etat au logement.** Un décret fixera, pour les zones d'habitat collectif, le nombre de gardiens nécessaire pour cent logements. Nous

négociers avec le mouvement HLM le recrutement de ces gardiens et nous procéderons à une revalorisation de leurs conditions de travail, par une renégociation de leur convention collective, car le métier de gardien est un métier exposé dans la société d'aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Je conclurai, monsieur le député, en vous disant que nous améliorerons aussi la qualité de vie quotidienne dans l'espace public, car les habitants des quartiers en question doivent disposer d'espaces conviviaux où ils puissent vivre et où les lois soient respectées. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

L'ensemble de ce dispositif traduit notre volonté de faire vivre, au XXI<sup>e</sup> siècle, le bel idéal de la République. Nous ne sommes pas aux Etats-Unis : nous casserons les ghettos et nous assurerons le droit au logement, ainsi que le droit à la sécurité et à la tranquillité de tous partout. Tel est l'état d'esprit des mesures que j'ai proposées dans la continuité de l'action de M. Besson. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Je signale au groupe RPR qu'il ne dispose plus que de trois minutes cinquante.

#### FINANCEMENT DES 35 HEURES

**M. le président.** La parole est à M. François Vannson, pour une question courte.

**M. François Vannson.** Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité et je la pose au nom de tous les groupes de l'opposition. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Tous les deuxièmes jeudis de chaque mois, j'organise dans ma circonscription des réunions thématiques. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Didier Boulaud.** Quel homme !

**M. François Vannson.** Ce mois-ci, j'ai rencontré des artisans, des commerçants et des dirigeants de PME-PMI. Tous mes interlocuteurs ont exprimé de vives inquiétudes sur l'application des 35 heures. A cette occasion, deux points ont été évoqués avec insistance : d'une part, la concomitance entre l'application obligatoire des 35 heures et le passage à l'euro ; d'autre part, le financement du dispositif.

S'agissant de ce dernier point, je rappelle qu'y a été créé en 1999 un fonds de financement, le FOREC, autrement dit le fonds de réduction des charges patronales.

**M. Michel Bouvard.** C'est une usine à gaz !

**M. François Vannson.** Toutefois, comme cette mesure n'a fait à ce jour l'objet d'aucun décret d'application, le FOREC a une existence informelle, mais pas juridique. Il semblerait d'ailleurs que le Gouvernement ait renoncé à créer ce fonds, ce qui pose un problème car le déficit de financement est estimé entre 28 et 33 milliards de francs pour l'année 2000-2001.

La non-crédation de ce fonds obligerait donc la sécurité sociale à prendre le relais et à financer les 35 heures.

**M. Michel Bouvard.** C'est scandaleux !

**M. François Vannson.** Or l'ACOSS, banque de la sécurité sociale, supporte déjà, pour l'année 2000, un déficit de 13 milliards de francs. D'où l'inquiétude de tous les acteurs économiques, qui doutent du financement réel des 35 heures.

**M. Thierry Mariani.** Ils ont raison !

**M. François Vannson.** Madame la ministre, pouvez-vous les rassurer (« Non ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants) et indiquer à la représentation nationale les mesures d'urgence que le Gouvernement compte prendre pour financer les 35 heures sans compromettre l'équilibre des comptes de la sécurité sociale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la ville, pour une réponse rapide.

**M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville.** Monsieur le député, un membre de votre groupe a posé tout à l'heure une question sur la sécurité. Eh bien, nous sommes persuadés qu'un bon moyen de répondre au problème de l'insécurité, c'est de gagner la bataille de l'emploi. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Nous nous y employons. Ainsi, le nombre de chômeurs a diminué d'un million. La réduction du temps de travail y a contribué en permettant de créer 240 000 emplois, dont 140 000 pour l'année 2000.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Répondez à la question !

**M. le ministre délégué à la ville.** Aussi, monsieur le député, si vous pouvez dire aux chefs d'entreprise que vous rencontrez dans le cadre de ces réunions thématiques qu'ils permettent, en créant de l'emploi, en appliquant la réduction du temps de travail, de redonner confiance et d'apporter une bouffée d'oxygène ce sera déjà extrêmement important.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Vous ne répondez pas à la question !

**M. le ministre délégué à la ville.** J'en viens à votre inquiétude concernant le FOREC.

Je fais d'abord remarquer que, au cours des années passées, nombreux ont été les parlementaires qui ont plaidé en faveur de la baisse des charges des entreprises ; estimant que c'était un moyen de permettre la création d'emplois. C'est ce qui a été fait avec la réduction du temps de travail : nous avons diminué les charges pour permettre aux entreprises de créer des emplois. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Actuellement, le FOREC connaît une petite difficulté de financement dans la mesure où le Conseil constitutionnel a annulé une recette de 3 milliards qui devait provenir de la taxe sur le tabac.

**M. Michel Bouvard.** Nous vous avons alertés !

**M. le ministre délégué à la ville.** Nous devons donc financer ces 3 milliards.

En tout état de cause, l'excédent des comptes du régime général de la sécurité sociale - ils seront présentés le 17 mai -, dû à l'augmentation des recettes de CSG et de cotisations sociales, en raison de la bonne tenue de l'emploi, permettra de faire face aux petites difficultés financières que vous vous avez évoquées.

**M. Philippe Auberger.** Non !

**M. Pierre Lellouche.** Ça ne suffira pas !

**M. le ministre délégué à la ville.** Quant au décret d'application concernant le FOREC, il a été examiné par le Conseil d'Etat.

**M. Philippe Auberger.** Avec un an de retard !

**M. le ministre délégué à la ville.** Mais si vous tenez, monsieur le député, un discours aux chefs d'entreprise, il doit consister à leur faire savoir qu'ils doivent participer avec nous, à la place qui est la leur, à la grande bataille de l'emploi, afin de la gagner ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Le Guen, pour le groupe socialiste.

**M. Jean-Marie Le Guen.** Madame la ministre de la culture et de la communication, le Gouvernement a annoncé depuis plusieurs mois sa volonté de lancer la télévision numérique terrestre. Cette décision procède de votre volonté de moderniser notre télévision, mais aussi, plus largement, d'inscrire notre pays dans la société de l'information.

La télévision numérique terrestre est effectivement incontournable sur le plan technologique : elle permettra d'économiser un certain nombre de fréquences hertziennes et de développer une télévision plus moderne, plus interactive, qui changera les relations existant entre les téléspectateurs et la télévision ainsi que la qualité de ces relations. Elle est aussi politiquement souhaitable car elle permettra à chacun de disposer de beaucoup plus de chaînes. Elle est également très souhaitable car elle permettra enfin de rompre avec le jacobinisme télévisuel en contribuant au développement dans notre pays des télévisions locales et régionales qui irrigueront, je l'espère, la vie démocratique et renforceront notre capacité à rendre compte de la vie de nos concitoyens.

Néanmoins, la mise en place de ce type de télévision est un processus économiquement difficile, dans la mesure où il a été décidé de ne pas avoir recours à l'investissement massif de l'Etat mais de coordonner l'action des acteurs publics et celle des acteurs privés de la télévision.

L'Etat et le CSA auront la maîtrise de ce processus, mais nous attendons du Gouvernement qu'il prenne un certain nombre de décisions. Aussi, madame la ministre, pouvez-vous nous éclairer sur les mesures que vous envisagez de prendre pour que le service public de l'audiovisuel soit présent à ce rendez-vous et joue un rôle moteur dans la mise en place de la télévision numérique dont il sera d'ailleurs, un des principaux bénéficiaires ? Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour que le secteur privé de l'audiovisuel joue pleinement le jeu de cette avancée technologique et atteigne l'objectif que nous devons nous fixer pour les années qui viennent, c'est-à-dire le succès de la télévision numérique terrestre ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Compte tenu du temps qui nous reste pour les deux dernières questions, je suis obligé de vous demander, madame la ministre de la culture et de la communication, de faire une réponse rapide.

**Mme Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication.** Monsieur le député, le Gouvernement attache une importance particulière à la réussite du développement du numérique terrestre. D'ailleurs, l'attention qu'il porte au développement de cette technologie se traduit concrètement dans ses décisions.

S'agissant du service public, le Gouvernement estime qu'il doit jouer un rôle moteur dans ce développement. Ainsi, après avoir fortement amélioré le financement du service public, le Gouvernement a décidé de lui attribuer quatre canaux complémentaires et une dotation en capital exceptionnelle d'un milliard de francs pour bâtir de nouvelles chaînes.

En ce qui concerne les opérateurs privés, le Gouvernement a décidé de proposer au Parlement d'assouplir la règle qui limite aujourd'hui à 49 % la participation d'une personne privée au capital des chaînes. Bien sûr, cette mesure ne remet pas en cause la règle des 49 %, qui reste la meilleure garantie du pluralisme dans l'audiovisuel. Toutefois, comme vous l'avez souligné la technologie du numérique va permettre la multiplication des chaînes. Aussi, pour tenir compte des préoccupations des opérateurs, le Gouvernement a décidé ce matin, en conseil des ministres, d'assouplir la règle des 49 %, avec un double objectif : le développement et le pluralisme.

Le texte qui sera proposé au Parlement permettra aux chaînes dont l'audience est inférieure à un certain seuil, voisin sans doute de 3 %, c'est-à-dire les petites chaînes ou celles qui démarrent, de ne pas être soumises à la règle des 49 %. Une vraie souplesse sera ainsi offerte aux opérateurs privés qui décideront, comme nous le souhaitons, de se lancer dans le numérique.

De plus, les chaînes qui se borneront à rediffuser le programme d'une chaîne primaire ne seront pas non plus soumises à la règle des 49 %.

En faisant en sorte que ces nouvelles dispositions puissent être adoptées avant que le CSA lance l'appel à candidatures en juillet prochain, le gouvernement de Lionel Jospin tient compte à la fois des objectifs du pluralisme et des réalités économiques pour appuyer de façon décisive la réussite de cette belle aventure du numérique terrestre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### ACCESSION AUX LOGEMENTS VACANTS EN MARTINIQUE

**M. le président.** Pour le groupe RCV, la parole est à M. Alfred Marie-Jeanne, pour une brève question.

**M. Alfred Marie-Jeanne.** Madame la secrétaire d'Etat au logement, à la Martinique, les politiques mises en place pour faciliter l'accès aux logements vacants ont montré leurs limites. En effet, les garanties exigées par les propriétaires, l'insécurité, l'insalubrité et l'impécuniosité de nombreux demandeurs ont, en se cumulant, rendu inefficace la prime aux logements vacants accordée par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.

En outre, la taxation de ces logements n'a pas empêché le doublement de leur nombre : ils sont en effet passés de 9 894 en 1990 à 18 743 en 1999. Or la DDE fait mention, dans ses statistiques de 1999, d'un nombre de demandes de logements s'élevant à 5 671. N'y a-t-il pas là une aberration qu'il faudrait corriger ?

Eu égard aux besoins répertoriés et aux intérêts en présence, ne serait-il pas possible d'envisager une extension de la politique sociale du logement à tout logement vacant, par une garantie effective du financement des cautions et du paiement des loyers, et par une mise en œuvre préalable, en cas d'insalubrité constatée, d'une politique rénovée de résorption de l'habitat insalubre ?

Madame la secrétaire d'Etat, face à cette situation paradoxale, quelles mesures appropriées comptez-vous prendre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au logement, à qui je demande de répondre brièvement sur ce sujet compliqué.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann, secrétaire d'Etat au logement.** Monsieur le député, la taxe sur les logements vacants, qui était fort contestée, et la prime pour la réhabilitation de ces logements, n'ont été retenus que pour huit grandes agglomérations où le marché du logement était tendu. L'expérience se révèle positive puisque 35 000 logements ont été remis en état et servent désormais.

Ce dispositif ne s'applique pas à la Martinique. Mais je ne suis pas du tout opposée à ce que nous examinons, avec mon collègue Christian Paul, la pratique de l'ANAH dans les départements d'outre-mer.

Vous évoquez par ailleurs les mesures prises en ce qui concerne les ressources en cautions et dépôts de garantie demandés aux locataires disposant de faibles ressources. Un dispositif au nom un peu compliqué, le LOCA-PASS, a été mis en place, qui dispense notamment les jeunes disposant de faibles ressources de ces obligations. Ce dispositif est mal connu, aussi bien outre-mer qu'en métropole. Nous allons nous attacher à le faire mieux connaître, en particulier dans votre département.

Je souligne, pour terminer, que la résorption de l'habitat insalubre est pour nous une grande priorité. Une circulaire du 2 mai 2000 a déjà amélioré la situation outre-mer. Dans le cadre du plan pluriannuel que nous allons présenter, le volet de l'outre-mer sera négocié avec M. Christian Paul et l'ensemble des acteurs locaux des départements et territoires d'outre-mer. Je suis à votre disposition, ainsi que mon collègue Paul, pour approfondir avec vous la réflexion sur les adaptations qui pourraient être apportées dans ces territoires et départements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### RÉPARTITION DE LA DGF

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Caillaud, pour le groupe UDF.

**M. Dominique Caillaud.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur et je la pose au nom des trois groupes de l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le ministre, les présidents de communauté de communes reçoivent actuellement la notification de l'enveloppe financière de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, et constatent avec effarement, pour un grand nombre d'entre eux, des baisses considérables de son montant.

**M. Lucien Degauchy.** Exact !

**M. Dominique Caillaud.** Est-ce le retour à l'Ancien régime ?

**M. Lucien Degauchy.** Pire que cela !

**M. Dominique Caillaud.** Que constatons-nous ? Trois classes de citoyens apparaissent selon leur groupement : les citoyens des communautés urbaines, privilégiés de première classe qui, avec 10 % de la population, engrangent près de 40 % de la dotation globale des groupements de communes ;...

**M. Maurice Leroy.** C'est vrai !

**M. Dominique Caillaud.** ... les citoyens de deuxième classe, qui habitent dans les petites agglomérations et se contentent de la moitié ; enfin, les citoyens de troisième classe, les plus nombreux, qui vivent dans les communautés de communes rurales. Ainsi, les premiers valent 457 francs, les deuxièmes 253 francs et les derniers 116 francs. Chaque habitant des communes urbaines vaut donc au moins quatre habitants des communes rurales. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Maurice Leroy.** C'est vrai !

**M. Dominique Caillaud.** La répartition financière actuelle favorise abusivement les plus riches et sanctionne les plus pauvres.

**M. Hervé de Charette.** Très juste !

**M. Dominique Caillaud.** Dans mon département, la Vendée, l'enveloppe financière baisse de 10 %, et certaines communautés connaissent une baisse de 17 %.

C'est la négation de toute politique d'aménagement du territoire et de fiscalité locale équilibrée.

Et ce n'est pas la seule mesure discriminatoire. Vous accumulez les potentialités dans les communautés urbaines et d'agglomération alors que vous pénalisez les communes rurales, accélérant inexorablement le décalage entre la ville et la campagne. Nous attendons de la République plus de justice et d'égalité.

**M. Hervé de Charette.** Ces discriminations sont insupportables !

**M. Dominique Caillaud.** Ma question est simple : quelles mesures concrètes entendez-vous prendre pour réduire les disparités financières et donner sa chance à chaque territoire d'avenir ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Hervé de Charette.** Il faut que ça cesse !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, votre question mériterait de longs développements.

**M. Maurice Leroy.** C'est vrai !

**M. Hervé de Charette.** Et surtout des décisions rapides !

**M. le ministre de l'intérieur.** Malheureusement, je suis contraint de faire une réponse brève.

Comme vous le savez, les modalités de répartition de la DGF sont déterminées par le comité des finances locales, et la catégorie des groupements de communes à fiscalité quatre taxes a vu sa dotation globale stabilisée cette année au même volume que l'année dernière.

**M. Edouard Landrain.** Et alors ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Cette répartition a fait apparaître cette année encore une très forte augmentation des sommes consacrées par l'Etat, à l'intercommunalité, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Par ailleurs, je me réjouis du succès rencontré par la loi du 12 juillet 1999, voulue par ce Gouvernement, tant en milieu urbanisé qu'en milieu rural.

**M. Maurice Leroy.** Il vaudrait encore mieux que vous parliez de la sécurité !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je pense à la bonification significative de la DGF des communautés de communes à taxe professionnelle unique, qui a représenté 175 francs par habitant.

**M. Maurice Leroy.** Osez le dire au congrès des maires !

**M. Lucien Degauchy.** C'est un mensonge !

**M. le ministre de l'intérieur.** Les collectivités urbaines ne sont donc pas les seules bénéficiaires du soutien de l'Etat ; les collectivités rurales n'ont pas été oubliées,...

**M. Edouard Landrain.** Répondez, monsieur le ministre !

**M. Jean-Luc Prél.** Vous êtes nul !

**M. le ministre de l'intérieur.** Surtout lorsqu'elles ont fait l'effort considérable d'adopter la taxe professionnelle unique.

Je vous rejoins cependant, monsieur le député (« Ah ! Quand même ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants), sur la difficulté qu'il y a à répartir les dotations de l'Etat, même si les dispositions en vigueur depuis 1997 ont permis – faut-il le souligner ? – à la DGF comme à l'ensemble du contrat de croissance et de solidarité – qui vaut bien l'ancien pacte de stabilité de ce point de vue – de progresser de 3,42 % cette année.

**M. Maurice Leroy.** Baratin !

**M. le ministre de l'intérieur.** Au-delà du soutien accordé aujourd'hui particulièrement aux groupements les plus pauvres ayant le maximum de compétences intercommunales propres – soutien tout à fait normal – je m'attacherai, dans la réflexion menée sur la prochaine réforme des finances locales, qui fera l'objet d'un rapport du Gouvernement au Parlement d'ici à la fin de l'année,...

**M. Hervé Morin.** Ah !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... à ce que le calcul, actuellement trop complexe, soit simplifié.

**M. Maurice Leroy.** On est sauvés !

**M. le ministre de l'intérieur.** Mais je puis vous assurer que le Gouvernement reste attaché à préserver un élément essentiel à ses yeux : la solidarité. J'espère que c'est un

souci que vous partagez, et c'est le conseil que je vous donne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**M. Maurice Leroy.** Il faut mieux partager la DGF !

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

2

## ÉLOGE FUNÈBRE DE LOUISE MOREAU

**M. le président.** Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mesdames, messieurs les députés (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent*), Mme Louise Moreau nous a quittés le 5 février dernier. A l'heure où la fonction politique apparaît mal aimée, parfois ternie par des commentaires trop sévères, le parcours exemplaire de notre collègue est un brillant désaveu de toutes ces critiques. Car, tout au long de sa vie, Louise Moreau fut l'illustration de ce que la politique a de plus noble. Elle fut le courage. Elle fut la générosité. Elle fut la défense passionnée d'un idéal de justice et de liberté, incarné dans notre pays : la France.

Nous partageons la tristesse de ses proches. Notre assemblée perd un modèle, une femme d'exception, qui consacra sa vie à faire vivre les valeurs de la République. Mais elle perd surtout une amie, à qui, en votre nom, je souhaite aujourd'hui rendre hommage.

Fidélité. Intégrité. Franc-parler. Tels sont les mots qui s'attachent au souvenir de Louise Moreau. Nous connaissons sa personnalité ardente, son tempérament énergique, la fermeté de ses jugements. C'était une femme exigeante, avec elle-même d'abord, avec les autres aussi, et qui pardonnait rarement à ceux qui trahissaient sa confiance.

Mais son immense pudeur dissimulait en réalité une très vive sensibilité et une générosité infinie. C'est guidée, disait-elle, par une certaine idée de l'homme, de la solidarité et de la fraternité qu'elle avait ainsi débuté des études de médecine : se donner aux autres était à ses yeux la plus belle façon d'être soi-même. Cette exigence demeura la sienne toute sa vie, à l'égard de ses proches bien sûr, mais aussi comme résistante, comme chef d'entreprise, et enfin comme personnalité politique.

Jean Lecanuet, en lui remettant ses insignes d'officier de la Légion d'honneur, reconnut en elle « le type parfait de la femme française héroïque et patriote ».

Il rappela qu'elle n'avait pas vingt ans lorsqu'elle s'engagea dans l'action, qu'elle avait « pendant quatre ans magnifiquement servi la Résistance, assurant les missions les plus dangereuses, comme le transport de documents militaires, d'armes et de munitions ». Elle avait alors « sauvé de très nombreux patriotes français et alliés, blessés au cours d'actions contre l'ennemi », allant jusqu'à installer chez elle, dans les derniers jours de la lutte, prenant des risques considérables, le poste de commandement du colonel Lize, qui dirigeait les combats de la libération de Paris.

Son courage, sa bravoure lui valurent le respect de tous les compagnons de la Libération, et des décorations de haut rang : Croix de guerre, Officier de la Légion d'honneur à titre militaire, Rosette de la Résistance. Rien n'égalait néanmoins sa fierté d'avoir accompli son devoir et servi sa patrie.

Au lendemain des combats, elle continua à servir la France, mais pour construire la paix. Collaboratrice de Georges Bidault, elle fut chargée de nombreuses missions pour le Gouvernement provisoire de la République : aux États-Unis notamment, mais aussi comme membre de la délégation française à la conférence de Potsdam et à la conférence de San Francisco, qui créa l'Organisation des Nations unies.

Elle effectua plusieurs missions en Amérique latine, où elle séjournera quelques années plus tard. Elle fut une formidable ambassadrice de la grandeur de notre pays. Parlant l'anglais, le portugais et l'espagnol, elle faisait partager, grâce à ces langues, les valeurs de la France avec chaleur et sympathie. Nombreux sont ceux qui, aujourd'hui à travers le monde, partagent notre tristesse parce qu'ils avaient avec elle découvert l'amitié et l'amour pour notre pays.

Le décès prématuré de son mari la fit chef d'entreprise, femme d'affaires, et l'amena à affronter l'univers dur et masculin des travaux publics et des marchés internationaux. Elle fit preuve à nouveau d'un courage et d'une détermination qui pouvaient la laisser fière de sa réussite. Elle aurait pu s'arrêter à cette réussite-là.

En dépit de sa connaissance exceptionnelle de très nombreuses régions du monde, son cœur demeura attaché à la Côte d'Azur, dont elle tomba amoureuse à dix-sept ans, quelques années avant la guerre. Son coup de foudre, disait-elle, fut pour une maison, la *Villa Esfrala*, découverte lors d'une promenade à Mandelieu, et où elle demeura jusqu'à la fin. Elle restera toute sa vie attachée à ces pierres dures et sèches, à cette végétation noueuse, tenace, et à cette mer si sereine qui font le charme des paysages méditerranéens.

C'est pour défendre cette région qu'elle choisit, à quarante ans, de s'engager en politique, au sein de la famille centriste. En 1971, elle fut d'abord élue maire de Mandelieu-La Napoule. Elle occupa cette fonction jusqu'en 1995 et, dans l'intervalle, en 1989, une Marianne d'or saluera son action municipale et son engagement sincère, jamais démenti, en faveur de cette ville et de tous ses habitants. Elle avait su conquérir la plus belle des majorités : celle du cœur, tout simplement. Ses concitoyens saluaient son intégrité et l'énergie avec laquelle elle avait mené nombre de combats politiques courageux, contre l'extrême droite en particulier, la xénophobie et le racisme. Car la noblesse de ses idéaux lui interdisait de voir entaché le respect des valeurs républicaines.

Elle avait appris à voir vivre ces valeurs, mais aussi à les défendre, sur d'autres scènes politiques. Elle fut élue à l'Assemblée nationale en 1978. Elle y sera ensuite sans cesse réélue. Sa fidélité à l'égard de cette maison la conduisit à en devenir une vice-présidente respectée, dès 1984, et à nouveau en 1997. Son expérience précieuse dans le domaine des relations internationales en fit également, pendant de nombreuses années, un membre écouté de la commission des affaires étrangères.

Européenne dans l'âme, elle avait aussi participé en 1979, sur la demande de Simone Veil, aux premiers pas de l'Assemblée de Strasbourg. Elle conservait un souvenir ému de cette aventure, dont elle parlait souvent, si importante pour l'avenir de notre pays. « Nous étions », disait-elle, « comme de jeunes écoliers qui, pour la première fois, découvrent leur nouvelle salle de classe. » Elle y restera élue jusqu'en 1984, mettant toute son énergie et sa vitalité à faire vivre une Europe plus généreuse et plus proche de chaque citoyen.

L'Assemblée nationale demeura néanmoins la maison la plus chère à son cœur. Tous, nous l'avons rencontrée ou simplement croisée. Rares sont ceux avec qui elle n'a jamais échangé quelques mots. Chacun d'entre nous connaissait son parcours exemplaire. Elle était une figure, ici, à l'Assemblée nationale, au Palais-Bourbon. Au-delà des querelles politiques, nous respectons son engagement et la force de son attachement aux valeurs de notre République.

Nous avons admiré son courage lorsque, gravement malade déjà, elle continua à se rendre chaque semaine au Palais-Bourbon pour assister aux débats. Trop fatiguée parfois, elle restait dans son bureau, étendue sur une méridienne, pour suivre nos discussions à la télévision.

Mais elle demeurerait là, en ces murs qui avaient abrité nombre de ses combats, où elle s'était battue pour faire vivre ses convictions, et qui représentaient à ses yeux l'honneur de la France et de la République.

En pensant avec affection à ses proches, à sa famille, à ses deux petites-filles Olivia et Valérie dont elle parlait si souvent, en mémoire aussi de son fils unique disparu avant elle, je vous demande, de bien vouloir vous recueillir à la mémoire de Mme Louise Moreau.

La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

**M. Jean-Jack Queyranne, ministre des relations avec le Parlement.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement s'associe avec tristesse et respect à l'hommage solennel que l'Assemblée nationale rend aujourd'hui à la mémoire de Mme Louise Moreau.

Femme de devoir, Mme Louise Moreau, bien qu'atteinte depuis un certain temps déjà par la maladie, a tenu à remplir sa mission de parlementaire tant que ses forces lui en ont laissé la possibilité. L'ensemble des membres du Gouvernement salue l'exemple de cette grande patriote dont la passion fut le service de la France.

S'il y a un mot qui caractérise la vie de Louise Moreau, c'est incontestablement celui de courage. Du courage et de la détermination, il en fallait pour se trouver à Londres dès août 1940, aux côtés du général de Gaulle, alors que la France s'enfonçait dans les heures sombres de la collaboration.

Vous avez rappelé, monsieur le président, les actes héroïques accomplis par la jeune Louise Moreau, âgée à peine de dix-neuf ans, lorsqu'elle s'engage corps et âme dans la Résistance. La reconquête de la liberté de la France est pour elle une cause sacrée qu'elle servira jusqu'à la victoire, avec sang-froid et intrépidité.

Ses hauts faits lui vaudront, vous l'avez souligné, la Croix de guerre et la Rosette de la Résistance, et elle sera nommée officier de l'Ordre national de la Légion d'honneur à titre militaire.

À la Libération, Louise Moreau partage le rêve de beaucoup d'hommes et de femmes de sa génération : bâtir une communauté de nations fondée sur des principes universellement reconnus. Femme de contacts, anglophone, la jeune résistante est nommée, en juin 1945, déléguée à la conférence de San Francisco qui crée l'Organisation des Nations unies. Cette première expérience de la diplomatie internationale, complétée par la suite par de nombreux voyages en Europe, en Amérique et en Afrique, lui sera précieuse lorsque, devenue députée, elle siègera à la commission des affaires étrangères de votre assemblée, dont elle fut un membre éminent.

Du courage, Louise Moreau va en faire preuve une nouvelle fois lorsque, à l'âge de quarante ans, elle perd son mari. Contrainte de se transformer du jour au lendemain en chef d'entreprise, elle fait face. Sa force de travail, son énergie dans le commandement, peut-être aussi le souvenir de son père, qui fut directeur à la Banque de France, l'aideront à surmonter l'épreuve, comme elle devra surmonter plus tard la cruelle disparition de son fils unique.

Adhérente au Centre démocrate – elle en fut vice-présidente en 1967, Louise Moreau ne pouvait rester en dehors de la vie publique. Son dynamisme, cette femme de caractère le mit d'abord, en tant qu'élue locale, au service de sa commune de Mandelieu-la-Napoule. Elue maire pour la première fois en 1971, elle sera, pendant près d'un quart de siècle, la première magistrate de cette cité touristique proche de Cannes, dans une région pour laquelle cette Grenobloise d'origine s'était prise d'un véritable amour.

Vous avez souligné, monsieur le président, la fidélité de Louise Moreau à l'Assemblée nationale et indiqué les hautes fonctions qu'elle y a occupées. Elle en fut vice-présidente à deux reprises. Pourtant, sa vocation parlementaire fut tardive, puisque sa première élection comme députée des Alpes-Maritimes, sous l'étiquette de l'Union pour la démocratie française, eut lieu en 1978. Autant dire que, pour elle, la politique ne fut pas un métier, mais un engagement au service de convictions fortes.

Les intérêts de Louise Moreau comme parlementaire furent variés. D'abord membre, pendant dix ans, de la commission de la production et des échanges, elle accéda ensuite à la commission des affaires étrangères. Mais elle avait aussi un goût marqué pour les questions de communication, au point d'assurer, entre 1978 et 1981, la vice-présidence de la délégation parlementaire pour la radiotélévision française. Et je garde très présentes à l'esprit ses interventions passionnées dans la discussion des projets de loi relatifs à la presse écrite et à la communication audiovisuelle.

Louise Moreau savait, souvent avec une pointe d'humour, faire valoir ses positions et étayer ses arguments dans les nombreux débats qui ont marqué les années 80.

Louise Moreau laisse, pour toutes celles et tous ceux qui l'ont côtoyée sur ces bancs pendant plus de deux décennies, le souvenir d'une femme intègre, dure au travail, ardente dans la discussion, d'un courage à toute épreuve et d'une grande exigence.

Au nom de M. le Premier ministre et du Gouvernement, je rends hommage à la grande patriote et à la parlementaire exemplaire qu'elle a été. À sa famille, à ses proches, je renouvelle mes sentiments de très sincère compassion.

**M. le président.** Je vous demande d'observer une minute de silence (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement observent une minute de silence.*)

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à seize heures vingt-cinq, est reprise à seize heures quarante.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

L'ordre du jour appelle la communication du Médiateur de la République.

Messieurs les huissiers, veuillez faire entrer M. le Médiateur de la République.

*(M. Bernard Stasi, Médiateur de la République, est introduit avec le cérémonial d'usage.)*

3

#### COMMUNICATION DU MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

**M. le président.** Monsieur le Médiateur de la République, mes chers collègues, depuis l'institution du Médiateur, en 1973, les travaux de la médiation faisaient chaque année l'objet d'un rapport déposé sur le bureau de notre assemblée.

Nous avons voulu, en adoptant la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, que ce rapport fasse désormais l'objet d'une communication devant chacune des assemblées.

Cette disposition trouve donc à s'appliquer aujourd'hui pour la première fois ; cela explique sans doute le manque de public, mais l'habitude sera vite prise, je l'espère.

Monsieur le Médiateur de la République, je suis heureux, au nom de l'Assemblée, de vous accueillir dans cette enceinte, à titre personnel et en votre qualité de Médiateur, et je vous invite à monter à cette tribune, qui vous est familière, pour présenter votre communication à la représentation nationale. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

**M. Bernard Stasi, Médiateur de la République.** Monsieur le président, je souhaite d'abord vous remercier de vos paroles de bienvenue.

Mesdames, messieurs les députés, c'est pour moi une grande joie de me retrouver devant vous, dans cette assemblée où j'ai eu l'honneur de siéger pendant plus de vingt ans, pour vous présenter le rapport annuel du Médiateur de la République.

Cette première présentation de son rapport en séance publique revêt pour le Médiateur une importance toute particulière. D'abord parce ce qu'il était normal que je vienne enfin rendre compte directement à la représentation nationale des activités et des perspectives d'une institution dans le fonctionnement de laquelle elle joue un rôle essentiel. Ensuite parce qu'il m'est ainsi permis de vous exprimer de vive voix ma gratitude, non seulement pour votre contribution à l'activité quotidienne du Médiateur, mais aussi pour votre volonté de préciser les fonctions de l'institution et de renforcer ses pouvoirs, ses moyens et son efficacité, volonté concrétisée notamment par l'adoption, il y a un an, de la loi relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration – loi à laquelle, monsieur le président, vous avez fait allusion.

Je veux en premier lieu vous présenter les activités du Médiateur de la République pour l'année 2000, telles qu'elles sont exposées dans le rapport que j'ai eu l'honneur de remettre en mains propres au Président de la République, au Premier ministre et au président de votre assemblée.

L'année 2000 aura été marquée tout d'abord par la poursuite de l'effort entrepris pour aider nos concitoyens à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs rapports avec l'administration ; ensuite par le renforce-

ment des compétences du Médiateur ; enfin, par la mise en œuvre à la fois d'une plus grande proximité et d'une plus grande ouverture sur l'extérieur.

Quelques chiffres vous confirmeront que leurs relations avec l'administration restent encore trop souvent pour nos concitoyens un sujet de préoccupation, un terrain propice à la méfiance, aux litiges et aux malentendus. C'est ainsi qu'en l'an 2000 53 706 réclamations ont été adressées au Médiateur de la République, soit une augmentation de 4,7 % par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation témoigne du fait que notre institution est de mieux en mieux connue. Vous me permettrez d'y voir aussi une certaine reconnaissance de son efficacité et de son indépendance. Cependant, elle est également significative de l'importance des difficultés rencontrées par nombre de nos concitoyens dans leur vie quotidienne et dans leurs relations avec les services publics.

Le domaine social proprement dit et les affaires fiscales restent les champs privilégiés d'intervention de l'institution. Ils concernent les difficultés récurrentes rencontrées par les citoyens et régulièrement évoquées dans les rapports annuels du Médiateur de la République, qu'il s'agisse de la lenteur ou de la complexité des procédures administratives, de l'incompréhension par les administrés de décisions ou d'agissements des services de l'État, des collectivités territoriales, des grands services publics et des organismes sociaux.

En dehors de ce « socle » permanent d'activité, le Médiateur de la République est de plus en plus sollicité pour rechercher des solutions à des différends d'un type nouveau, résultant par exemple de l'intégration dans le droit français d'un nombre toujours croissant de normes législatives ou réglementaires d'origine communautaire.

Je précise que 36 % des réclamations adressées au Médiateur sont irrecevables, soit parce qu'elles n'ont pas été transmises par l'intermédiaire d'un parlementaire, soit parce qu'elles n'ont pas fait l'objet de démarches préalables auprès de l'administration concernée. Si le nombre de ces cas d'irrecevabilité peut paraître élevé, l'augmentation des saisines directes par Internet - 10 % du total - y contribue sans doute.

Un chiffre est néanmoins satisfaisant : 11,5 % seulement des réclamations n'entrent pas dans notre champ de compétence. Il faut y voir le signe que les Français connaissent de mieux en mieux la mission de l'institution, même si, j'en suis tout à fait conscient, nous devons poursuivre nos efforts en matière de communication. Si la médiation se fait un devoir de répondre à toutes les réclamations, elle n'examine au fond, comme vous le savez, que celles qui sont tout à la fois recevables et relèvent de sa compétence.

Dans 28,2 % des cas, la réclamation est justifiée et conduit à la mise en œuvre d'une médiation. Je dois dire, non sans une certaine satisfaction, que cette médiation aboutit favorablement dans la grande majorité des cas. En effet, l'institution obtient satisfaction sur 86,6 % des dossiers qu'elle traite. Je mets ce taux de réussite tout à fait satisfaisant non seulement au crédit de la qualité du travail effectué par les collaborateurs du Médiateur, mais aussi au crédit de nos interlocuteurs dans les administrations et les organismes sociaux qui, dans la très grande majorité des cas, acceptent de réparer l'erreur commise au détriment des citoyens, partageant la volonté du Médiateur de la République de privilégier, chaque fois que cela est possible, l'équité par rapport à l'application stricte de la règle de droit.

C'est ainsi qu'en 2000 nous avons pu clore près de 60 % des réclamations reçues dans l'année, ainsi qu'un certain nombre de réclamations de 1999 dont l'instruction complexe avait nécessité un délai supérieur à la moyenne.

Le délai moyen de traitement des réclamations par la médiation est de cinq mois. Il varie énormément, bien sûr, en fonction du degré de complexité des dossiers instruits. Je sais l'importance que revêt ce délai aux yeux de nos concitoyens, qui sont parfois confrontés à des difficultés considérables. Je sais aussi le prix que vous attachez, vous qui êtes les interlocuteurs les plus directs des demandeurs, à ce que le traitement soit le plus rapide possible. C'est pourquoi, je tiens à vous assurer de ma détermination et de celle de l'ensemble de mes services à faire en sorte que le traitement de ces dossiers soit effectué dans les meilleurs délais.

L'année 2000 aura également été marquée par l'adoption, le 12 avril, de la loi relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration - la DCRA - à laquelle j'ai fait allusion au début de mon propos. Cette loi, dans son titre III notamment, confère au Médiateur de la République des pouvoirs nouveaux et clarifie les missions qui lui avaient été confiées par la loi fondatrice de 1973.

Il s'agit là, je ne l'apprendrai pas au législateur, d'une avancée extrêmement importante dans le sens d'une plus grande efficacité de l'institution et d'un meilleur service rendu à nos concitoyens. C'est aussi un progrès en matière de transparence puisque c'est cette loi qui me procure le plaisir et l'honneur de faire aujourd'hui cette communication devant votre assemblée.

J'ai parlé de clarification des missions, car les textes font désormais beaucoup mieux la distinction entre les différentes catégories d'intervention du médiateur, particulièrement entre celles qui relèvent de sa mission de médiation proprement dite et celles qui concernent sa mission réformatrice.

Vous le savez, la loi étend aussi la saisine du Médiateur de la République aux Médiateurs de l'Union européenne, ainsi qu'au Médiateur européen.

La loi élargit enfin le pouvoir donné au médiateur de formuler des propositions de réforme. Alors qu'auparavant il ne pouvait faire de telles propositions qu'en s'appuyant sur les réclamations qui lui étaient adressées, le médiateur peut désormais s'autosaisir ; c'est dire qu'il a pour vocation d'apporter une plus grande contribution à la réforme de l'administration ainsi qu'au renforcement de la citoyenneté.

Clarification, renforcement, élargissement du rôle de l'institution, c'est ce que vous avez voulu, mesdames, messieurs les députés. Vous avez ainsi montré que vous étiez conscients du rôle fondamental qu'est appelée à jouer cette institution dans une société où le besoin de médiation s'accroît au fur et à mesure que les règles deviennent plus complexes et au fur et à mesure que les administrés, à juste titre, veulent être considérés comme des citoyens, c'est-à-dire être écoutés, entendus et respectés.

Le Médiateur de la République a, bien sûr, fait largement usage des nouvelles possibilités d'intervention qui lui sont ouvertes en formulant, au cours de l'année 2000, vingt propositions de réforme dans les domaines les plus divers. Je citerai notamment une proposition qui vise à réformer en profondeur les procédures régissant le secret de la filiation, afin de parvenir à un meilleur équilibre entre les droits respectifs des parents et des enfants. Je

pense aussi à des mesures simples, susceptibles de rendre plus efficaces les recherches d'emploi, comme l'assouplissement du délai de déclaration à l'embauche pour bénéficier de l'exonération des cotisations lors du recrutement d'un premier salarié à celles visant à ou encore pour permettre aux personnes en arrêt maladie, mais aptes à exercer un emploi, à continuer à bénéficier du soutien actif de l'ANPE ; toutes ces dispositions qui ont pour objectif de faciliter, au quotidien, les rapports entre l'administration et les plus démunis de nos concitoyens.

Ce pouvoir de proposition de réformes que vous m'avez confié, j'ai l'intention de l'utiliser pleinement. En effet, je suis convaincu qu'il répond à une attente de nos concitoyens. Je suis certain d'être ainsi en phase avec la volonté réformatrice des élus et des services de l'Etat. Et je sais que je peux compter sur votre appui pour la mettre en œuvre.

L'année 2000 a enfin été marquée, pour le Médiateur de la République, par une double ambition : la recherche d'une plus grande proximité et la volonté d'ouverture.

La recherche de la proximité, en premier lieu. Elle s'impose tout naturellement. Elle est inhérente à l'esprit dans lequel l'institution a été créée, aux finalités qui lui ont été assignées.

Le Médiateur de la République a pour mission de servir tous les citoyens. Comment pourrait-il ne pas accorder une attention toute particulière à ceux d'entre eux qui ont le plus besoin d'être aidés, aux plus démunis et aux plus vulnérables ? A ceux qui, pour des raisons sociales, culturelles, ethniques, ou même en raison du quartier dans lequel ils habitent, se sentent abandonnés, rejetés ? A ceux qui, trop souvent, ne savent pas à quelle porte frapper, à ceux qui ne connaissent pas leurs droits, sont parfois incapables de lire une circulaire ou de formuler une requête ?

Aussi, j'ai accepté la proposition du ministre délégué à la ville d'établir un partenariat afin d'installer en trois ans, à partir du début de l'année 2000, 300 délégués du médiateur dans ce que l'on appelle les quartiers difficiles. Au cours de l'année 2000, 103 délégués ont été recrutés et ont pris leurs fonctions ; 60 % d'entre eux sont des femmes et plusieurs dizaines de ces délégués sont d'origine étrangère. Tous, par leur formation et leur expérience sur le terrain, connaissent les difficultés rencontrées par le public qu'ils ont pour vocation de servir.

La réunion qui a eu lieu le 10 avril dernier, en présence de M. le Premier ministre et du ministre délégué à la ville, et avec la participation de plusieurs dizaines de ces nouveaux délégués, nous a permis de constater que la mise en place de ce dispositif s'était effectuée dans de bonnes conditions, qu'il répondait effectivement à un besoin et à une attente et que, en coordination et en complémentarité avec les délégués du médiateur déjà installés dans les préfectures, ces nouveaux délégués participent activement à la lutte contre l'exclusion et au combat pour la citoyenneté.

Je tiens à remercier les nombreux élus, nationaux et locaux qui, en liaison avec les préfets, les sous-préfets chargés de la politique de la ville, et avec des services publics comme La Poste et EDF, ont contribué à ce que les délégués de proximité soient installés dans de bonnes conditions et disposent des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur tâche.

J'en viens en second lieu à l'ouverture sur l'extérieur ; et elle est également inhérente à la nature même de l'institution.

En effet, la citoyenneté qu'elle a pour vocation d'instaurer et de consolider ne saurait se limiter aux frontières de notre pays.

Au cours de ces dernières années, de très nombreuses instances internationales de médiation ont vu le jour à travers le monde.

La mise en place d'une institution indépendante ayant pour vocation de régler aimablement les conflits entre l'administration et les citoyens est devenue, pour les peuples qui ont longtemps subi l'arbitraire ou le totalitarisme, le signe fort de l'avènement des libertés individuelles et de la démocratie.

Ce phénomène, dont il convient bien entendu de se réjouir, permet de constater que en ce qui concerne l'Etat de droit et les droits des citoyens, la France reste toujours une référence pour de nombreux pays et que, dans le domaine de la médiation en particulier, elle jouit d'une considération certaine aux Nations unies aussi bien qu'au Conseil de l'Europe.

A la suite de mon prédécesseur, Jacques Pelletier, j'ai contribué à l'installation d'un médiateur dans de nombreux pays. Et c'est ainsi qu'au cours de ces dernières années, le Médiateur de la République française a apporté un concours actif à des pays aussi divers que le Gabon, Haïti, le Vanuatu, le Kosovo, la Bosnie-Herzégovine, le Bénin, le Liban, la Bulgarie, la République tchèque, le Maroc, le Mali et Andorre.

Est-il besoin d'ajouter que ce mouvement est aussi bénéfique pour la vitalité de la francophonie ? Jacques Pelletier, avec son collègue québécois, avait pris l'initiative de créer une association des médiateurs francophones – qui regroupe aujourd'hui les médiateurs de vingt-cinq pays, dont le siège social se situe à Paris, à la médiation, et dont le Médiateur de la République française est le secrétaire général.

Ce phénomène a également une dimension européenne dont vous mesurerez toute l'importance. Le développement de la coopération entre les médiateurs de l'Union européenne – seuls, au sein de l'Union, l'Allemagne, le Luxembourg et l'Italie ne disposent pas d'une instance nationale de médiation – est tout d'abord une nécessité juridique. En effet, au fur et à mesure que se développe la circulation des personnes et des biens sur le territoire de l'Union européenne, le nombre de dossiers relevant de la compétence de plusieurs institutions nationales de médiation augmente considérablement. Un effort de réflexion en commun s'impose à nous afin d'harmoniser l'interprétation des textes et, éventuellement, de proposer aux instances compétentes des modifications législatives ou réglementaires. C'est dans ce but qu'en liaison avec le Médiateur de l'Union européenne, j'ai pris l'initiative de réunir tous les médiateurs européens et de jeter les bases d'une coopération permanente entre nous tous.

Le développement de cette coopération entre les médiateurs de l'Union contribue par ailleurs à la construction d'une Europe qui ne soit pas seulement une puissance économique, mais aussi une communauté fondée sur des valeurs partagées, sur une même conception de l'Etat de droit, sur une ambition commune de renforcer les droits du citoyen et de revitaliser la démocratie.

Telles sont les réflexions que m'inspire l'activité de l'institution dont j'assume la responsabilité depuis maintenant trois ans.

Le développement engagé supposait que des moyens nouveaux me soient consentis pour exercer ma mission. Le budget de l'institution n'avait pas prévu un tel développement et son montant s'avérait donc insuffisant. J'en

ai fait part à M. le Président de la République, qui m'a entendu, ainsi qu'à M. le Premier ministre, qui m'a écouté. (*Sourires.*) Le chef du Gouvernement, dès l'année 2001, m'attribue des dotations supplémentaires et il a donné des directives pour que mon budget de 2002 connaisse une augmentation très conséquente. Dès lors, les conditions seront remplies pour que le Médiateur de la République puisse assurer aux représentants de la nation et, à travers eux, aux citoyens, la qualité de service qu'ils sont en droit d'attendre d'une institution de cette nature. Bien entendu, cet effort devra être poursuivi au-delà de 2002. Je sais pouvoir compter sur votre soutien et je tiens à vous en exprimer à l'avance ma vive gratitude.

Permettez-moi de vous dire en terminant combien je suis heureux et fier de servir une institution qui bénéficie de la confiance et de l'appui de la représentation nationale dans son ensemble, parce qu'elle est au service de ce qui nous unit : les valeurs de la République. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

**M. le président.** Permettez-moi, monsieur le Médiateur de la République, de vous remercier vivement, au nom de l'Assemblée, pour la présentation de ce rapport.

Vous avez été, il n'y a pas si longtemps, une grande voix de cette assemblée. Vous le restez grâce à la mission essentielle qui vous a été confiée par la République. Hier comme aujourd'hui, vous savez faire vivre la maison dans laquelle vous vous trouvez et aux destinées de laquelle vous présidez. Je vous remercie donc pour cette présentation nouvelle et originale, qui sera suivie d'autres.

Je constate que personne ne demande à présenter des observations ou des remarques. L'Assemblée donne acte du dépôt du rapport du Médiateur de la République.

Messieurs les huissiers, veuillez reconduire M. le Médiateur de la République. (*M. le Médiateur de la République est reconduit avec le cérémonial d'usage.*)

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures dix, sous la présidence de M. Claude Gaillard.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

4

#### RAPPEL AU RÈGLEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Thierry Mariani, pour un rappel au règlement.

**M. Thierry Mariani.** Ce rappel au règlement, que je présente au nom du groupe RPR, est fondé sur les articles 58 et 48, alinéa 6.

Demain matin, monsieur le président, l'Assemblée doit examiner une proposition de loi présentée par le groupe RCV portant amélioration de la couverture sociale des

agriculteurs contre les accidents du travail. C'est un sujet important qui touche le monde rural, aujourd'hui fortement éprouvé par les diverses crises alimentaires qui secouent notre pays.

Le groupe RPR tient des à présent à présent à s'élever avec force, d'une part, contre les conditions inacceptables d'organisation de ce débat et, d'autre part, contre le véritable camouflet que le Gouvernement, à cette occasion, va très probablement infliger à notre assemblée.

Sur l'organisation de ce débat, en premier lieu, laissez-moi vous rappeler quelques faits.

Une première proposition de loi avait été déposée, il y a quinze jours, par notre collègue Jacques Rebillard. Il s'agissait de reprendre un texte d'origine gouvernementale instituant une troisième branche de sécurité sociale étatisant le régime accidents du travail des agriculteurs. Cette proposition a fait l'objet d'une véritable levée de boucliers, tant elle mécontentait à la fois les agriculteurs et les professionnels de l'assurance.

Elle était de plus contraire à l'article 40 de la Constitution, ce qui a entraîné son retrait.

A moins d'une semaine du débat en séance publique, nous avons donc été saisis d'une seconde proposition de M. Rebillard. Malgré de nombreuses incertitudes et quelques imprécisions, ce texte semblait aller dans le bon sens, dans la mesure où il avait au moins le mérite d'abandonner l'idée d'une étatisation du régime actuel. Cette nouvelle proposition de loi a été examinée hier par la commission des affaires sociales, soit quarante-huit heures avant sa discussion en séance publique.

Ce simple rappel des faits suffirait amplement à justifier que nous nous élevions contre des conditions de travail totalement incompatibles avec le sérieux qui devrait caractériser les débats de l'Assemblée. Mais il y a pire, et j'en viens au second grief.

Nos collègues de la commission des finances ont appris ce matin même que le Gouvernement s'appretait à déposer en séance des amendements rétablissant la première version de la proposition de loi, qui avait fait la quasi-unanimité contre elle. Le déjà trop maigre travail effectué en commission faute de temps l'aura été pour rien.

Ce véritable camouflet infligé à notre assemblée, ce mépris des parlementaires, est totalement inacceptable.

Monsieur le président, pouvez-vous nous confirmer ces informations ? Dans l'affirmative, je souhaiterais, au nom du groupe RPR, que vous indiquez les moyens que vous allez mettre en œuvre pour que soit respecté, dans notre assemblée, le droit d'initiative du Parlement en matière législative.

**M. le président.** Mon cher collègue, je vous donne acte de votre rappel au règlement.

Participant moi-même à la conférence des présidents, je peux vous confirmer le calendrier d'examen de ce texte. Mais vous conviendrez que je ne peux pas vous répondre sur les intentions du Gouvernement ni sur les amendements qu'il envisage de déposer.

Je transmettrai au président de l'Assemblée vos réflexions touchant au déroulement de nos travaux.

## SÉCURITÉ QUOTIDIENNE

Discussion, après déclaration d'urgence,  
d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour rappelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif à la sécurité quotidienne (nos 2938, 2996).

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai l'honneur de vous présenter, au nom du Gouvernement, un projet de loi relatif à la sécurité quotidienne.

Avec la croissance revenue, chacun mesure mieux les dommages causés par la crise économique et sociale qu'a connue notre pays pendant trente ans. Chômage, insécurité : notre modèle d'intégration républicain a été mis à rude épreuve. Fort heureusement, il a pour l'essentiel résisté.

Si les périodes de crise ont engendré de l'insécurité, le retour à la croissance n'entraîne pas automatiquement sa diminution. Il faut s'attaquer à toutes ses causes ; sociales, culturelles, familiales, urbaines. Parce que l'insécurité est une injustice sociale et fragilise le pacte républicain, la lutte contre ce fléau doit s'affirmer comme une priorité essentielle pour tous les responsables publics, et au-delà mobiliser l'ensemble de la société dans la lutte contre la violence sous toutes ses formes : violence des licenciements et du chômage, violence des images véhiculées par les médias, violence engendrée par un habitat parfois dégradé. Les lieux que nous avons pu croire un temps préservés, l'école, la famille, ont à leur tour été atteints.

Comment ne pas refuser cette violence, cette insécurité subie ou ressentie, quand les milieux populaires sont les premiers à en éprouver les effets, quand ce qui est en jeu, c'est la cohésion sociale et la solidité du pacte républicain ?

**M. Thierry Mariani.** Quel aveu !

**M. le ministre de l'intérieur.** Dans ce que l'on appelle pudiquement les quartiers sensibles ou difficiles, les personnes à faibles moyens, celles dont les revenus sont les plus modestes subissent plus que d'autres des situations d'insécurité liées à la dégradation du cadre de vie et de l'environnement,...

**M. Christian Estrosi.** Non ! Liées à votre politique !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... à la multiplication d'actes de délinquance et d'incivilité d'autant plus durement ressentis qu'à l'injustice de l'agression s'ajoute celle de n'avoir pas les moyens, notamment financiers, d'y faire face.

Quand, dans leur vie quotidienne, nos concitoyens ont l'impression que leur sécurité, celle de leurs proches ou celle de leurs biens est menacée, quand ils subissent des atteintes, quand ils éprouvent le sentiment que la société dans son ensemble peine à trouver des réponses, c'est notre modèle républicain lui-même qui peut se trouver affaibli.

Cette situation, nous ne l'acceptons pas, pas plus que nous n'acceptons l'insécurité.

**M. Christian Estrosi.** Ce texte est en lui-même une acceptation !

**M. le ministre de l'intérieur.** La sécurité, je l'ai dit et je le réaffirme solennellement ici, c'est l'affaire de toute la société. La sécurité est un devoir essentiel de l'Etat, parce que l'Etat est le garant de la cohésion nationale et qu'il ne saurait concéder ce rôle à d'autres. Pour autant, faut-il que l'Etat assure seul sa mise en œuvre ?

Je crois avoir largement contribué, avec d'autres, et en tout premier lieu Bruno Le Roux, votre rapporteur, à faire émerger la notion de coproduction de sécurité.

**M. Christian Estrosi.** Que c'est beau ! C'est du Hollywood !

**M. Thierry Mariani.** Oui, mais c'est *Titanic* !

**M. le ministre de l'intérieur.** Car la sécurité ne peut pas être de la seule responsabilité de la police ou de la gendarmerie. Elle doit aujourd'hui mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par la lutte contre la délinquance :...

**M. Thierry Mariani.** Il n'y a pas les moyens !

**M. Marc Laffineur.** Et ça fait pourtant quatre ans que vous êtes au pouvoir !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... la police, la gendarmerie, la justice, bien sûr – et je salue la présence de Mme Maryse Lebranchu, qui a tenu à venir pour montrer à quel point nous entendons, ensemble, poursuivre l'action contre l'insécurité et pour la justice –,...

**M. Marc Laffineur.** Ça change !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... mais aussi l'éducation nationale, les collectivités territoriales, les transporteurs, les bailleurs, les travailleurs sociaux, les associations. Je n'oublie pas non plus la sécurité privée, qui est dans l'attente de l'examen et de l'adoption du projet de loi présenté par le Gouvernement pour définir son statut.

Chacun doit se sentir concerné, responsabilisé. Le respect de la règle s'apprend dès le plus jeune âge et, ensuite, dans tous les actes de la vie en société : dans la famille, à l'école, sur les stades, au sein de l'entreprise, dans les lieux de loisirs ou les transports.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Quelle découverte !

**M. Marc Laffineur.** Il n'y a rien dans ce projet !

**M. Thierry Mariani.** Vous ne parlez que des chiens !

**M. le ministre de l'intérieur.** La société civile est souvent magnifiée. Encore faut-il qu'elle ne soit pas défailante. Si les parents ne transmettent pas à leurs enfants les valeurs et les règles de la vie en société, les conséquences en sont supportées par les institutions publiques qui doivent alors engager une démarche lourde de rattrapages, toujours consommatrice de deniers publics.

**M. Thierry Mariani.** Il n'y a rien dans votre texte sur ce point !

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** M. Mariani ne sait pas lire !

**M. le ministre de l'intérieur.** Une telle situation ne saurait se développer à l'infini, car elle risque de bouleverser les équilibres entre la sphère de la société civile et celle de la puissance publique. Pour cela, nous avons commencé à faire travailler ensemble...

M. Thierry Mariani. Il était temps : après quatre ans !

M. Jean-Pierre Blazy. Cela fait quatre ans qu'on travaille, monsieur Mariani !

M. le ministre de l'intérieur. ... les élus, les professionnels, les associations, les services publics et tous les acteurs sociaux qui n'ont pas encore suffisamment l'habitude d'agir en commun. Ces problèmes, auxquels chacun a été ou peut être confronté, méritent d'être traités avec sérieux.

M. Jean-Antoine Leonetti. C'est précisément le problème !

M. Thierry Mariani. Ce n'est pas ce que traduit le texte !

M. le ministre de l'intérieur. Nos concitoyens attendent de leurs parlementaires qu'ils traitent toutes ces questions avec sérieux et sans démagogie.

M. Bernard Outin. L'ancienne majorité ne les a jamais traitées !

M. Christian Estrosi. Les Français savent très bien ce que le Gouvernement ne fait pas !

M. le ministre de l'intérieur. Ceux qui se servent de l'insécurité à des fins électorales seront, à un moment ou à un autre, remerciés, mais pas comme ils le souhaitent. D'ailleurs, mesdames, messieurs de l'opposition, n'avez-vous pas été, non pas reconduits, mais éconduits en 1997 ?

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Attendez 2002 !

Mme Christine Boutin. C'était il y a quatre ans ! Nous sommes aujourd'hui en 2001 !

M. Christian Estrosi. Aux dernières élections municipales, vous avez, quant à vous, reçu une leçon et une fessée !

M. le ministre de l'intérieur. Les clivages institutionnels sont parfois trop marqués pour être dépassés sans une volonté politique forte. Cette volonté, je l'ai et le Gouvernement l'a.

M. Marc Laffineur. Ça ne se voit pas !

M. le ministre de l'intérieur. C'est l'ambition du partenariat mis en œuvre avec les contrats locaux de sécurité conclus entre l'Etat et les collectivités locales.

M. Gérard Hamel. Avec quels moyens ?

M. Thierry Mariani. Ça ne marche pas !

M. le ministre de l'intérieur. D'ores et déjà, quelque 550 contrats ont été signés. Ils ont permis des progrès considérables en termes de qualité du service rendu à la population mais aussi d'efficacité. Chacun s'accorde d'ailleurs à le reconnaître en toute objectivité. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Le Gouvernement a décidé d'organiser cinq rencontres régionales et d'une rencontre nationale en juin 2001...

M. Thierry Mariani. Ah ! Revoici les tables rondes, les colloques, les symposiums !

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. C'est pour les intellectuels ! Je comprends que ça ne vous intéresse pas, monsieur Mariani !

M. le ministre de l'intérieur. ... pour relancer la mobilisation sur le terrain, de mettre en œuvre des moyens budgétaires nouveaux – 340 millions de francs – et de

recruter 4 000 emplois d'adultes-relais pour les contrats locaux de sécurité. Ces contrats, il faut les faire vivre, les étendre à de nouveaux domaines, par exemple la lutte contre la violence dans le sport ou la sécurité des professionnels de santé, qui effectuent un travail difficile dans certains quartiers.

M. Jean-Antoine Leonetti. Il n'y a rien là-dessus dans le texte !

M. Bernard Roman, *président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République*. M. le ministre replace tous les éléments dans leur contexte !

M. le ministre de l'intérieur. Autant d'initiatives qu'il nous faut développer et encourager pendant la mandature qui s'est ouverte avec les récentes élections municipales.

Pour faire reculer l'insécurité, l'apport des municipalités, et plus généralement des collectivités locales, est indispensable. Les polices municipales peuvent jouer un rôle utile ...

M. Thierry Mariani. Elles n'ont aucun pouvoir !

M. le ministre de l'intérieur. ... dès lors que la loi de 1999 – la nôtre, car l'ancienne majorité n'a jamais présenté la sienne – a défini leur régime juridique et encadré leur action par des conventions avec l'Etat.

En revanche, la municipalisation de la police nationale, qui reviendrait à placer les policiers sous l'autorité des maires, ne résoudrait rien. Au contraire, elle créerait la pagaille et aggraverait les inégalités entre les communes.

M. Bernard Roman, *président de la commission*. Tout a fait !

M. Christian Estrosi. La pagaille, c'est la situation actuelle !

M. le ministre de l'intérieur. Elle serait sans efficacité face à des phénomènes de violence caractérisés par une plus grande mobilité de leurs auteurs, qui ignorent évidemment les frontières administratives. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Mieux vaut donc établir des relations fréquentes, directes et suivies entre le maire, le commissaire de police, le procureur et le préfet pour coordonner les actions à conduire. Car la lutte pour la sécurité implique des mesures locales concrètes qui sont de la compétence des communes : réhabilitation d'un urbanisme dégradé, recherche d'une plus grande mixité sociale et urbaine pour casser toute forme de communautarisme ou de ghetto.

MM. Marc Laffineur, Christian Estrosi et Bernard Perrot. Il n'y a rien de tout cela dans le projet !

M. Jean-Antoine Leonetti. Le ministre se trompe de texte !

M. le ministre de l'intérieur. Cela passe aussi par le soutien aux associations de prévention et par la mise en place d'équipements de proximité, lesquels manquent souvent dans les communes.

M. Renaud Donnedieu de Vabres. C'est vrai mais cela ne figure pas dans le texte !

M. Bernard Roman, *président de la commission*. M. le ministre se place en fait dans le contexte de la politique du Gouvernement.

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Ah ! Pas dans le texte : dans le contexte !

**M. le ministre de l'intérieur.** Les maires doivent être mieux encore associés à la lutte contre la délinquance et l'insécurité. Les informer systématiquement et régulièrement sur les objectifs visés et sur les résultats obtenus par les services de police et la gendarmerie nationales, recueillir leurs attentes, engager des actions communes avec les services municipaux : autant de modes de travail qu'il faut désormais organiser, généraliser, consacrer par la loi.

**M. Gérard Hamel.** Laquelle ? Il n'y a rien dans ce projet !

**M. le ministre de l'intérieur.** Pour ma part j'y suis prêt. J'entends mobiliser les préfets sur cette question...

**M. Christian Estrosi.** Il serait temps !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... et préciser avec eux les modalités selon lesquelles les services de l'Etat – préfets, police, gendarmerie – doivent associer les maires à la mise en œuvre de toutes les politiques touchant à la sécurité de proximité.

**M. Bernard Roman, président de la commission.** C'est essentiel !

**M. le ministre de l'intérieur.** En contrepartie, j'attends des maires qu'ils contribuent à cette politique en prenant les mesures concrètes qui relèvent de leurs compétences, qu'ils s'associent à l'amélioration du cadre de vie par l'enlèvement des épaves, la réhabilitation ou la construction de logements sociaux, le soutien aux associations. Il ne s'agit pas en effet de modifier les compétences des uns ou des autres : il s'agit, et c'est essentiel, de mieux travailler ensemble.

A ceux qui se tournent vers la police en lui demandant de résoudre tous les problèmes, je répondrai que cette institution, à laquelle je renouvelle ma confiance,...

**M. Gérard Hamel.** Heureusement !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... contribue déjà pour une large part à la réduction de l'insécurité, mais qu'elle ne peut répondre seule à tous les maux de la société.

**M. Christian Estrosi.** Surtout sans moyens !

**M. le ministre de l'intérieur.** L'opposition est mal placée pour dire cela !

**M. Bernard Roman, président de la commission.** On n'a jamais donné autant, en effet. Il a fallu rattraper le retard !

**M. le ministre de l'intérieur.** A l'initiative de ce gouvernement, la police s'est engagée dans une vraie révolution pour devenir police de proximité, plus efficace parce que plus présente sur le terrain, capable tout autant de prévenir que de réprimer. Nous avons fait ce que n'avait pas fait le gouvernement de M. Juppé :...

**M. Gérard Hamel.** Ça remonte à quatre ans déjà !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... nous avons préparé l'avenir, anticipé les nécessaires adaptations.

**M. Guy Teissier.** Et avant Juppé, c'était qui ?

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Balladur et Charlie !

**M. le ministre de l'intérieur.** Depuis 1997, un effort sans précédent a été consenti par le gouvernement de Lionel Jospin pour renforcer les moyens humains et matériels de la police nationale.

**M. Thierry Mariani.** Grâce aux 35 heures ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le ministre de l'intérieur.** Mesdames, messieurs de l'opposition, en votre temps vous avez fait voter une loi d'orientation. Qu'en est-il resté ?

**M. Jean-Antoine Leonetti.** Parlons d'aujourd'hui !

**M. Christian Estrosi.** Parlons plutôt des chiffres qui relèvent de votre responsabilité !

**M. le ministre de l'intérieur.** Il est facile de faire voter de grandes lois d'orientation quand on sait qu'on n'aura pas à les appliquer ! Honnêtement, vous êtes bien mal placés pour nous donner des leçons en la matière ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

S'agissant des effectifs de police – je sais que cela va être difficile à entendre pour certains –, après une période difficile de baisse des personnels actifs, faute d'une anticipation de vingt-cinq mille départs en retraite par le précédent gouvernement (« *Eh oui !* » *sur les bancs du groupe socialiste*),...

**M. Jean-Yves Caillet.** C'était pourtant plus prévisible que la dissolution ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le ministre de l'intérieur.** ... nous sommes tout juste revenus, au début de cette année, au niveau de 1995. Les effectifs actifs augmentent désormais à chaque sortie des écoles de police.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que ce gouvernement, en créant les adjoints de sécurité, a permis à la police nationale de compenser la disparition des policiers auxiliaires à la suite de la suppression du service national, et même de bénéficier d'une augmentation nette de plus de 7 500 personnels par rapport à 1997.

Les crédits de la police nationale, après une stagnation entre 1995 et 1997, ont été fortement augmentés. Depuis quatre ans, ils ont crû de 14 %.

**M. Bernard Outin.** Ça n'a pas empêché l'opposition de voter contre cette augmentation !

**M. le ministre de l'intérieur.** Le budget d'équipement de la police a augmenté à lui seul de 33 % durant cette période.

**M. Jean-Yves Caillet.** Les voilà, les moyens !

**M. Bernard Roman, président de la commission.** C'est du jamais vu !

**M. Gérard Hamel.** A vous entendre, on se demande comment il peut encore y avoir des délinquants !

**M. le ministre de l'intérieur.** Dès cette année, avec la mise en œuvre de la deuxième vague de police de proximité, 1 102 secteurs et 3 142 quartiers sont créés, entraînant la création de 616 implantations nouvelles de police. L'effectif supplémentaire de policiers actifs affectés dans des circonscriptions de sécurité publique est de l'ordre de 8 %. A l'issue de la mise en œuvre de la police de proximité au début 2002, ce sont quelque 3 300 fonctionnaires supplémentaires qui auront été affectés dans les circonscriptions concernées.

**M. Guy Teissier.** Pas à Marseille, en tout cas !

**M. le ministre de l'intérieur.** La mise en œuvre de la police de proximité, pour sa part, a d'ores et déjà mobilisé plus de 400 millions de francs. Il s'agit essentiellement de crédits de fonctionnement pour renforcer les moyens d'intervention des services – scooters, VTT, véhicules –, et de crédits immobiliers pour multiplier les implantations de proximité, plus de 1 000 au terme du plan. S'y ajoute la hausse des moyens ouverts par les transmissions et l'informatique.

Ainsi que l'a annoncé le Premier ministre, il faut poursuivre cet effort. L'enjeu le justifie car, contrairement à une idée reçue, les effectifs de la police et de la gendarmerie ne placent pas la France au premier rang des pays européens et les moyens qui leur sont affectés ne représentent aujourd'hui que 3,3 % du budget total de la nation.

**M. Gérard Hamel.** C'est bien le problème !

**M. le ministre de l'intérieur.** Au-delà de la mise en œuvre de la police de proximité, le temps est venu pour la police nationale de s'engager dans une démarche prospective. Il s'agit non seulement de programmer en termes de moyens la modernisation de la police nationale dans différents domaines, mais également d'accélérer et d'amplifier les réformes à conduire, et de préparer la police nationale aux enjeux de demain : adapter l'ensemble des services de police aux exigences de la police de proximité, notamment en développant la déconcentration de sa gestion, prendre en compte les nouvelles attentes en matière de sécurité, anticiper un certain nombre d'évolutions liées notamment aux nouvelles technologies ou à des besoins déjà constatés ou prévisibles. Telle est la démarche que je compte suivre.

La sécurité, c'est aussi l'affaire de la justice. La sanction et la réparation sont intimement liées à l'idée de sécurité. La justice va continuer à bénéficier de moyens de travail renforcés...

**M. Gérard Hamel.** Il était temps !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Ce n'était pas le cas entre 1993 et 1997 !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... - Mme la garde des sceaux, ici présente, pourrait en témoigner -, moyens qui permettront d'apporter une réponse rapide et adaptée à chaque fait de délinquance : c'est ce qu'attendent les Français.

Il n'est pas à l'ordre du jour de remettre en cause l'équilibre des textes applicables aux mineurs ; Mme Lebranchu l'a dit la semaine dernière dans cette enceinte.

**M. Bernard Roman, président de la commission.** Avec force et conviction !

**M. le ministre de l'intérieur.** Il nous faut d'abord les appliquer. Il nous faut en particulier trouver des réponses plus efficaces encore au comportement de mineurs réitérants qui se jouent des règles et des interdits et qui, en bande, déstabilisent des quartiers entiers.

**M. Gérard Hamel.** Eh oui !

**M. le ministre de l'intérieur.** Mais ces réponses sont dans l'opérationnel plus que dans le législatif.

**M. Jean-Pierre Blazy.** C'est vrai !

**M. le ministre de l'intérieur.** Préfets et procureurs, magistrats et policiers doivent travailler encore mieux ensemble sur le terrain afin d'apporter des réponses concrètes à cette violence. Nous nous y employons, Marylise Lebranchu et moi-même.

Des initiatives fortes vont également être prises pour renforcer l'efficacité des mesures de lutte contre la délinquance, pour mieux coordonner l'action des services d'enquête sur le plan local et rendre plus lisible l'action menée contre les bandes et les trafics locaux.

Les préfets et les procureurs auront ainsi à concevoir et à conduire des actions communes sur des sites où la cohésion sociale est mise en péril par la présence de

bandes ou la prédominance de l'économie souterraine. Ces actions ont commencé à être engagées en nombre significatif ; elles seront développées dans les prochaines semaines et poursuivies très régulièrement au cours des prochains mois. L'échange réciproque d'informations doit aboutir à des opérations concertées avec l'ensemble des services répressifs, sur des sites bien définis, pour identifier les réseaux de délinquance, désorganiser les bandes et mettre un terme aux trafics qui alimentent une économie souterraine de la délinquance.

**M. Thierry Mariani.** Il n'y a rien de cela dans votre texte !

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur Mariani, c'est bien ce qui prouve que l'on peut agir sans passer par la loi,...

**M. Guy Teissier.** En parlant !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... et cela vous gêne !

**M. Thierry Mariani.** Cela prouve surtout que votre texte ne sert à rien !

**M. le ministre de l'intérieur.** Nous conduisons des actions sur le terrain...

**M. Thierry Mariani.** En tout cas, les Français n'en voient pas le résultat !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... qui ne nécessitent pas que nous légiférions.

**M. Bernard Outin.** Et les résultats ne peuvent pas non plus être dans le texte !

**M. le ministre de l'intérieur.** La conduite de telles opérations doit associer l'ensemble des services répressifs. Elle doit aussi être renforcée par d'autres services de l'Etat, comme les douanes et les services fiscaux, et bénéficier de renforts ponctuels de police ou de gendarmerie. La conduite de cette action publique doit s'appuyer en amont sur la demande de sécurité exprimée par les habitants des quartiers et les élus locaux. Toute action d'un service d'enquête faisant apparaître une infraction caractérisée doit être suivie d'une réponse judiciaire compréhensible et lisible par les habitants.

**M. Gérard Hamel.** Ce n'est pas le cas !

**M. le ministre de l'intérieur.** Nous devons aussi inventer de nouvelles formes de prise en charge, dès l'infraction commise, pour que ces jeunes ne restent pas livrés à eux-mêmes, et, après le prononcé de la sanction, pour que celle-ci ne reste pas sans effet.

Dans cet esprit, et ainsi que l'a proposé la garde des sceaux lors de la réunion des ministres du 12 avril dernier, les mesures alternatives à l'incarcération vont être développées. A cet effet, les capacités d'accueil des dispositifs non carcéraux vont être augmentées dans les centres de placement immédiat et les centres éducatifs renforcés.

**Mme Christine Boutin.** Comment ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Enfin, nous avons un devoir de transparence vis-à-vis des citoyens et de leurs élus sur la question de la sécurité. C'est comme cela que la société percevra mieux que la sécurité, c'est l'affaire de tous.

Il faut sortir du débat annuel sur les statistiques de la délinquance...

**M. Jean-Antoine Leonetti.** Surtout quand elles sont mauvaises !

M. le ministre de l'intérieur. ... et mettre en place, à l'instar de ce qui a été fait en matière de chômage, et dans un souci de plus grande transparence, un dispositif permettant de mieux mesurer la réalité de l'insécurité et l'efficacité de la lutte contre la délinquance.

Mme Christine Boutin. Ce n'est pas cela qu'il faut faire !

M. le ministre de l'intérieur. En effet, les statistiques de la délinquance ne permettent en l'état qu'une approche incomplète de l'insécurité. Tel n'est d'ailleurs pas leur objet puisqu'elles ont pour vocation de recenser les infractions faisant suite soit à des plaintes, soit à des infractions dont le constat est directement lié à l'activité des services.

Par ailleurs, il est difficile d'établir un pont entre les chiffres de la délinquance constatée par la police et les réponses apportées par l'institution judiciaire.

Afin de mettre au point un nouvel outil de mesure, une mission de préfiguration d'un observatoire de la sécurité va être mise en place dans les semaines qui viennent, sous l'autorité d'une personnalité reconnue. Je souhaite que cette mission permette, à terme, de disposer d'outils mieux adaptés au suivi de la délinquance, de l'activité des services d'enquête et des réponses données par l'institution judiciaire et, plus globalement, à la mesure de l'insécurité.

M. Jean-Antoine Leonetti. Cela pourrait figurer dans le texte !

M. le ministre de l'intérieur. Nous avons le souci, Marylise Lebranchu et moi-même, de veiller à l'efficacité et à la continuité de la chaîne pénale, de la constatation de l'infraction à l'exécution de la sanction. Nous devons trouver sa traduction au niveau statistique comme au niveau opérationnel.

Voilà, en quelques mots, notre conception de la sécurité. Nous avons un devoir vis-à-vis de nos concitoyens. Ils nous jugeront sur notre capacité à faire plus qu'à dire. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Lors des élections municipales, ils ont exprimé une attente forte de tranquillité publique, laquelle recouvre tout autant un besoin de sécurité qu'un besoin de qualité de vie et de dignité. C'est cette qualité de vie que le Gouvernement entend améliorer avec ce projet de loi sur la sécurité quotidienne. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Avant de dire ce qu'est cette loi, permettez-moi de dire ce qu'elle n'est pas. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. François d'Aubert. Ça risque d'être long !

M. Claude Goasguen. Ça va être un vrai roman !

M. Thierry Mariani. Vous n'allez pas avoir le temps de tout dire !

M. le ministre de l'intérieur. Ce n'est pas une grande loi d'orientation sur la sécurité...

M. Thierry Mariani. On s'en était aperçu !

M. le ministre de l'intérieur. ... destinée à régler l'ensemble de questions de sécurité en France, questions qui, j'en ai la conviction, ne relèvent pas, je le répète, du domaine législatif...

M. Claude Goasguen. Pourquoi ?

M. le ministre de l'intérieur. ... mais plutôt d'une mobilisation de l'ensemble de la société pour lutter le plus en amont possible contre les inégalités sociales, pour promouvoir le rôle des parents, de l'école, des élus, des organisations syndicales et professionnelles, des associations,...

M. Claude Goasguen. La police dit l'inverse !

M. Jean-Antoine Leonetti. On peut également légiférer sur ces points !

M. le ministre de l'intérieur. ... et, parallèlement, pour rendre effectives les sanctions quand elles sont nécessaires.

C'est donc une loi « technique » au service d'une politique qui n'a d'autre ambition, mais c'est déjà beaucoup, que d'améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens en répondant concrètement à leurs difficultés : les commerces d'armes qui peuvent ouvrir n'importe où, sans règle, les animaux dangereux, qui constituent une menace permanente dans certains quartiers,...

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Même à Dreux !

M. le ministre de l'intérieur. ... les escroqueries à la carte bancaire, qui sont insuffisamment réprimées.

M. Gérard Hamel. Il n'y a pas de commerce d'armes à Dreux !

M. Jean-Pierre Brard. Et pas de pitbulls ?

M. le ministre de l'intérieur. Si vous pensez que l'ouverture sans règle de commerces d'armes est une bonne chose, vous le direz à cette tribune, monsieur Hamel ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Bernard Roman, *président de la commission*. Ils ne sont pas de bonne foi !

M. Thierry Mariani. Cela ne fait pas partie des problèmes du quotidien !

M. le ministre de l'intérieur. Au contraire. C'est justement ça, le quotidien ! Je ne sais pas de quelle circonscription vous êtes l'élu, mais les problèmes de chiens dangereux dans les banlieues et les cités, nous, nous connaissons !

M. Thierry Mariani. Et le problème des délinquants mineurs ?

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Les hommes sont parfois des chiens dangereux à deux pattes !

M. le président. Monsieur Brard !

M. le ministre de l'intérieur. C'est la voie qui a été tracée par le Conseil de sécurité intérieure du 30 janvier 2001 : pas de loi d'orientation, donc, qui reste généralement lettre morte ou est rapidement oubliée ; il n'est que de rappeler la fameuse LOPS de 1995.

M. Bernard Roman, *président de la commission*. Tout à fait !

M. le ministre de l'intérieur. Dans cette loi, il était question d'emplois administratifs. Qu'avez-vous fait pour les créer, pour remettre des policiers sur le terrain ?

M. Bernard Roman, *président de la commission*. Rien ! Ils ont dit mais n'ont rien fait !

**M. le ministre de l'intérieur.** C'est nous qui le faisons ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

Cette année, ce sont 800 emplois administratifs qui sont créés pour permettre à 800 policiers de revenir sur le terrain. *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

**M. Thierry Mariani.** Ça ne se voit pas vraiment !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je comprends que cela vous gêne, mais toute vérité est bonne à dire, même si elle est pénible à entendre. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

Nous avons donc choisi un texte court,...

**M. Guy Teissier.** Un petit texte !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... concret,...

**M. Thierry Mariani.** Et vide !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... aux effets immédiats.

Le projet de loi que j'ai l'honneur de présenter, au nom du Gouvernement, devant l'Assemblée nationale est la traduction juridique de ces orientations. Il s'organise autour de quatre points. Il renforce en premier lieu l'encadrement du commerce des armes et la mise en sécurité des armes détenues. Il étend en deuxième lieu les compétences de police judiciaire des personnels de la police nationale...

**M. Guy Teissier.** Pourquoi ne l'avez-vous pas fait plus tôt ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Vous, vous ne l'avez pas fait du tout ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. Qu'avez-vous fait depuis 1981 ?

**M. Thierry Mariani.** Et depuis quatre ans que vous êtes à nouveau au pouvoir ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Le projet de loi permet ensuite de renforcer la lutte contre de nouvelles formes de délinquance liées à la fraude aux moyens de paiement. Enfin, il améliore les modalités de lutte contre l'insécurité, avec des dispositions sur les animaux dangereux et sur la liaison ferroviaire transmanche.

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Guy Teissier.** C'est vraiment le plus important !

**M. Thierry Mariani.** C'est à coup sûr ce qui touche tous les Français !

**M. le ministre de l'intérieur.** Mesdames, messieurs les députés, presque chaque jour est porté à la connaissance du ministre de l'intérieur un événement tragique montrant à quel point le dispositif actuel est insuffisant, en ce qui concerne l'implantation des magasins d'armes et les modalités d'acquisition, de cession et de détention de ces armes.

**M. Guy Teissier.** Ce n'est pas ça l'important ! Cherchez plutôt les causes de la délinquance !

**M. le ministre de l'intérieur.** Aucune disposition législative ne permet un contrôle de l'implantation d'un établissement de vente d'armes.

Les conditions d'acquisition et de détention des armes font quant à elles l'objet d'une réglementation très stricte répondant à des impératifs de sécurité. Mais à quoi bon cette réglementation dès lors qu'elle permet la vente en dehors des circuits professionnels ?

Il est urgent de remédier à cela. C'est pourquoi le projet de loi soumis à l'approbation de la représentation nationale prévoit, tout d'abord, un contrôle plus strict des ouvertures de locaux destinés au commerce de détail d'armes, en créant un régime d'autorisation. Est-il admissible qu'un commerce puisse s'ouvrir n'importe où ?

**M. Guy Teissier.** Bien sûr ! Sinon, ça veut dire qu'il n'y a plus de liberté !

**M. Bernard Outin.** Toujours la liberté !

**M. le ministre de l'intérieur.** Est-il admissible que soient exposées à la vue d'un public déjà trop sollicité par des images violentes des armes à feu qui constituent souvent le symbole même de cette violence ?

**M. Jean-Pierre Blazy.** En effet !

**M. le ministre de l'intérieur.** Est-ce cela que nous voulons ?

L'autorisation d'ouverture sera délivrée par le préfet du lieu d'implantation du magasin,...

**M. Bernard Roman, président de la commission.** Très bien !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... qui examinera la demande au regard, d'une part, des mesures de sécurité prévues pour assurer la protection des locaux contre le vol ou les intrusions et, d'autre part, de la localisation du magasin.

**M. Guy Teissier.** Donc vous reconnaissez qu'il y a des zones de non-droit !

**M. le ministre de l'intérieur.** S'il estime que l'exploitation du magasin présente un risque pour l'ordre ou la sécurité publics, il pourra refuser de délivrer l'autorisation.

**M. Bernard Roman, président de la commission.** Très bien !

**M. Thierry Mariani.** C'est donc qu'il y a de l'insécurité dans les quartiers !

**M. le ministre de l'intérieur.** S'il apparaît, une fois l'autorisation accordée, que l'existence dudit commerce présente des risques pour l'ordre et la sécurité publics, l'autorisation pourra bien sûr être retirée.

**M. Guy Teissier.** Si l'insécurité règne, c'est la faute de l'armurier, pas des voyous !

**M. le ministre de l'intérieur.** En ce qui concerne les magasins déjà installés, la loi donnera au préfet la possibilité de prendre une mesure de fermeture s'il apparaît que leur exploitation a été à l'origine de troubles répétés à l'ordre et à la sécurité publics, ou que la protection contre les risques de vol et d'intrusion est insuffisante. Dans ce dernier cas, une mise en demeure sera préalablement adressée à l'exploitant.

Ensuite, la loi imposera que les transactions portant sur des matériels, des armes et des munitions ne puissent se faire que dans des magasins autorisés. Désormais, les professionnels auront l'exclusivité du commerce des armes neuves ou d'occasion, pour les sept premières catégories.

**M. Guy Teissier.** Vous allez alimenter la spéculation ! Ça ne va pas plaire aux chasseurs !

M. Gérard Hamel. Décidément, vous ne les aimez pas !

M. le ministre de l'intérieur. La vente par correspondance ou à distance sera remplacée par un contact direct entre l'acheteur et le professionnel.

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. A ceux qui objectent qu'une telle mesure pénalise une activité économique, je rappellerai le coût humain des drames provoqués par un accès trop facile aux armes et je dirai que je préfère un meilleur contrôle des ventes et – donc de l'acquisition et de la détention d'armes –, à une mesure d'interdiction qui serait inapplicable.

Je souligne pour finir le rôle très positif que les armuriers seront appelés à jouer. Ils constitueront un relais incontournable entre vendeurs et acquéreurs et favoriseront par leur expérience et leur compétence le respect de règles de sécurité élémentaires.

Enfin, des mesures de sécurité, qui seront précisées, par décret, accompagneront la détention d'armes afin d'éviter les vols, accidents ou suicides. C'est une façon d'améliorer la sécurité générale.

M. François d'Aubert. Quelles sont les mesures concernant le trafic d'armes ?

M. le ministre de l'intérieur. L'insécurité ne se réduit pas à la délinquance. Je ne crois pas qu'il suffise de légiférer sur les armes pour contraindre ceux qui ne se soucient pas de la loi. Mais je suis convaincu que tout drame évité contribue à la sécurité.

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Évidemment !

M. le ministre de l'intérieur. Il y a eu près de 4 000 décès par armes à feu en France en 2000...

M. Bernard Roman, *président de la commission*. C'est énorme !

M. le ministre de l'intérieur. ... et la grande majorité n'est pas liée à des meurtres.

Mme Christine Boutin. Combien y a-t-il eu de suicides ?

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Et alors ?

M. le ministre de l'intérieur. Plus personne aujourd'hui ne conteste l'obligation d'attacher sa ceinture de sécurité. Doit-on exiger moins de ceux qui détiennent des armes ? Est-il attentatoire à la liberté d'imposer des mesures simples pour qu'un enfant ne puisse, à l'insu de ses parents, s'emparer d'une arme et briser involontairement une vie ?

Je ne serai pas le ministre qui aura préféré cette prétendue liberté à la plus élémentaire des responsabilités.

M. Bernard Roman, *président de la commission*. Bravo !

Mme Christine Boutin. Allons, monsieur Vaillant !

M. le ministre de l'intérieur. Le deuxième volet du projet favorise l'action de la police nationale sur le terrain, en renforçant les prérogatives de police judiciaire de ses agents.

Actuellement, les fonctionnaires du corps de maîtrise et d'application de la police nationale n'obtiennent la qualité d'agent de police judiciaire que deux ans après leur titularisation.

De même les adjoints de sécurité n'ont pour l'instant aucune prérogative de police judiciaire, ce qui les empêche d'assister avec toute l'efficacité requise les fonc-

tionnaires des services actifs de la police nationale, en particulier dans le contexte d'une présence plus active sur la voie publique, liée à la police de proximité.

Des choix ont été faits pour améliorer cette situation. Le conseil de sécurité intérieure du 30 janvier a préconisé le renforcement des moyens opérationnels mis à la disposition des services de police et de gendarmerie pour leur permettre de mener à bien la généralisation de la police de proximité et lutter contre l'insécurité.

Pour compléter ces mesures, l'attribution de la qualité d'agent de police judiciaire aux agents du corps de maîtrise et d'application dès leur titularisation est une nécessité ; c'est la raison pour laquelle je vous propose de modifier l'article 20 du code de procédure pénale.

Dans le même esprit, le Gouvernement a en outre souhaité donner la qualité d'agent de police judiciaire adjoint aux adjoints de sécurité, comme le sont les gendarmes adjoints et les agents de police municipale, en les mentionnant à l'article 21 du code de procédure pénale.

Au sein de la police nationale, les adjoints de sécurité ne constituent en aucune façon des agents de second rang.

M. Christian Estrosi. Ce sont des intérimaires !

M. Philippe Chaulet. C'est vous qui êtes des intérimaires, monsieur Estrosi !

M. le ministre de l'intérieur. Affectés à 90 % dans les zones sensibles, ils apportent une contribution essentielle au déploiement de la police de proximité, tout en faisant évoluer le métier de policier. Ils contribuent à renforcer le lien entre les citoyens, en particulier les jeunes, et la police. Leur présence est donc indispensable.

Bien évidemment, leur formation sera approfondie afin qu'ils soient en mesure d'assurer les missions de police judiciaire qui pourront désormais leur être confiées. Elle sera portée de dix semaines actuellement à quatorze semaines, la durée de la formation générale et juridique passant de 145 à 240 heures.

Pour les adjoints de sécurité actuellement en fonction, une formation continue sera également prévue aux mêmes fins.

Deux chiffres méritent d'être rappelés pour apprécier la portée des mesures proposées. L'attribution de prérogatives de police judiciaire aux fonctionnaires du corps de maîtrise et d'application de la police nationale dès leur titularisation permettra de disposer de 9 500 agents de police judiciaire supplémentaires. Plus de 15 000 adjoints de sécurité, devenus agents de police judiciaire adjoints, viendront également renforcer de manière plus opérationnelle les effectifs.

Voulez-vous priver 25 000 fonctionnaires de police des moyens de constater des faits aussi répréhensibles que des chiens dangereux non muselés ou des excès de vitesse, alors que ces moyens sont essentiels pour assurer la sécurité de nos concitoyens ?

Nier la nécessité d'étendre les compétences de police judiciaire serait limiter l'efficacité de la police de proximité, tout spécialement en Ile-de-France, où sont affectés de jeunes fonctionnaires. Ce serait l'ensemble de la police nationale, au moment même où sa présence sur le terrain est renforcée, qui en souffrirait.

Le chapitre III du projet de loi comporte des dispositions modifiant le code monétaire et financier.

Selon les informations fournies par le GIE Cartes bancaires, le montant total de la fraude annuelle pour la France est de l'ordre de 1 750 millions de francs.

**M. François d'Aubert.** Beaucoup plus !

**M. le ministre de l'intérieur.** Les statistiques de la délinquance, quant à elles, laissent apparaître une forte augmentation du nombre de falsifications et usages frauduleux de cartes de crédit au cours des trois dernières années : 74 %. De même, les escroqueries et abus de confiance ont fortement progressé depuis deux ans, 75 %, notamment en raison des infractions liées au commerce électronique.

Face aux nouvelles formes de fraude, les textes en vigueur sont inadaptés : on peut réprimer la fraude, mais pas les actes qui concourent à sa réalisation, comme la fabrication, la détention, la mise à disposition de fausses façades de distributeurs automatiques de billets ou d'automates, la récupération et la vente de numéros de cartes bancaires. La fabrication et la libre circulation d'appareils de captation de numéros de cartes bancaires échappent également à toute incrimination. Il en est de même s'agissant de la libre circulation sur Internet de logiciels de création de numéros de cartes bancaires et de décryptage de données sécurisées, ainsi que du piratage de fichiers-clients de sociétés stockant des numéros de cartes bancaires.

De manière plus générale, la fabrication, la détention ou la mise à disposition de matériels destinés à la contrefaçon ou à la falsification ne peuvent être réprimés que si une fraude ultérieure est commise et qu'un lien entre les deux peut être établi.

Le projet de loi permet, sur ces différents plans, d'améliorer sensiblement la sécurité des utilisateurs de cartes de paiement.

Il est ainsi proposé de compléter le code monétaire et financier en ajoutant le cas d'utilisation frauduleuse de la carte aux motifs d'opposition, pour répondre au cas où le porteur légitime est en possession de sa carte, alors que les éléments nécessaires au paiement qui figurent sur celle-ci ont été dérobés et utilisés frauduleusement, voire largement diffusés.

Compte tenu des atteintes portées ou susceptibles d'être portées aux transactions, il est nécessaire de donner à la Banque de France compétence pour s'assurer de la sécurité des instruments de paiement. Elle doit également pouvoir évaluer la pertinence des normes de sécurité de ces instruments, adresser des recommandations et, le cas échéant, formuler un avis négatif et le rendre public. Elle doit enfin pouvoir expertiser les fonctions de sécurité des moyens de paiement en question, et se faire communiquer tous les éléments d'information utiles à l'accomplissement de cette mission.

Sur le plan répressif, la loi rendra désormais possible la poursuite des nouvelles formes de fraude par l'instauration d'une nouvelle incrimination dans le code monétaire et financier : il s'agit du fait « de fabriquer, d'acquérir, de détenir, de céder, d'offrir ou de mettre à disposition des équipements, instruments, programmes informatiques ou données conçus ou spécialement adaptés pour commettre » des actes de contrefaçon et de falsification. Les peines prévues sont un emprisonnement de sept ans et une amende de 750 000 euros.

Désormais, toutes les typologies de fraude répertoriées par les services répressifs seront susceptibles d'être poursuivies comme telles, de manière efficace.

Il y a aux mesures soumises à l'approbation de la représentation nationale un double intérêt : le nouveau dispositif pénal, en augmentant les cas d'incrimination, est de nature à sécuriser ces nouveaux instruments de paiement et donc à permettre leur développement dans

des conditions plus fiables. Mais, au-delà de cet intérêt évident, c'est la sécurité de nos concitoyens qu'il convient d'améliorer. Je suis convaincu que ces dispositions, conçues dans une étroite collaboration entre les services de police qui constatent les infractions, ceux de la justice qui les répriment et ceux du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, garant de la sécurité des moyens de paiement et des consommateurs, permettront de limiter les atteintes aux biens de nos concitoyens.

J'ai parlé tout à l'heure de coproduction de sécurité. Nous en avons encore une illustration.

Le chapitre IV du projet de loi améliore le dispositif créé par le code rural en ce qui concerne les animaux dangereux.

Le code rural prévoit déjà que, lorsqu'un animal est susceptible de constituer un danger, le maire peut adresser des prescriptions de sécurité à son maître ou à son gardien, prendre une mesure de placement de l'animal et, au terme d'un délai de huit jours, une mesure d'euthanasie de l'animal.

La modification apportée par le projet de loi consiste à permettre au maire ou, à défaut, au préfet, en cas de danger grave ou immédiat, c'est-à-dire notamment lorsque des prescriptions de sécurité seraient impossibles à mettre en œuvre ou sans objet, de prendre des mesures d'urgence efficaces : placement immédiat et euthanasie à bref délai.

Apporter une réponse immédiate et efficace aux situations liées à la présence d'animaux dangereux, c'est contribuer, là encore, à la sécurité de nos concitoyens.

Soucieux de tenir les engagements internationaux pris à Cahors, le Gouvernement a par ailleurs ajouté à ce projet de loi une disposition permettant de lutter contre l'immigration irrégulière en Grande-Bretagne : les titres de circulation transfrontalière des personnes empruntant les trains internationaux à destination du Royaume-Uni feront l'objet d'un contrôle dès la montée dans le train, pour éviter qu'une filière d'immigration clandestine ne se constitue en utilisant les trains Eurostar.

Selon les autorités britanniques, le nombre d'étrangers qui gagnent illégalement le Royaume-Uni par la voie ferroviaire s'est élevé en 2000 à 6 971 personnes.

**M. Thierry Mariani.** Où iront les clandestins ?

**M. Jean-Luc Warsmann.** Ils resteront en France !

**M. le ministre de l'intérieur.** Cette liaison ferroviaire pose des problèmes spécifiques qui nécessitent des solutions adaptées à une situation qui n'existait pas lors de la signature des textes initiaux.

**M. Thierry Mariani.** Qu'est-ce que la France fera des clandestins ? Il n'y a plus de mesures d'expulsion ?

**M. le ministre de l'intérieur.** La France est un pays de transit, vous le savez comme moi !

Le protocole additionnel au protocole de Sangatte entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, signé à Bruxelles le 30 mai 2000, dont vous examinez par ailleurs le texte de ratification, répond, certes, en partie au problème posé mais il ne résout pas le problème des passagers qui, empruntant la liaison ferroviaire munis d'un billet pour une gare française, notamment Calais, se rendent en fait au Royaume-Uni.

**M. Christian Estrosi.** C'est scandaleux d'associer l'immigration à l'insécurité !

M. Thierry Mariani. Bel amalgame !

M. Christian Estrosi. Ce sont les thèses du Front national que vous défendez !

M. le ministre de l'intérieur. Le projet de loi prévoit que les passagers qui se rendent à Calais et embarquent en France dans des trains à destination du Royaume-Uni peuvent être assujettis à un contrôle frontalier à l'embarquement.

M. Christian Estrosi. C'est de la xénophobie, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'intérieur. Ils en seront informés lors de l'achat de leur titre de transport.

M. Jean-Luc Warsmann. Ils vont rester à Calais ?

M. le ministre de l'intérieur. Evidemment pas ! Vous n'avez rien compris ! Relisez donc le projet de loi, monsieur Warsmann ! Il est utile de lire les textes examinés à l'Assemblée nationale !

M. Jean-Luc Warsmann. Je vous en prie, monsieur le ministre : vous pourriez faire montre d'un minimum de respect !

M. le ministre de l'intérieur. Le respect doit être réciproque et il passe par l'écoute de celui qui parle.

M. Jean-Luc Warsmann. Pour ma part, je ne vous ai jamais dit que vous ne compreniez rien !

M. le ministre de l'intérieur. Vous avez manifestement encore à apprendre sur le sujet !

En approuvant cette mesure, vous permettrez de lutter contre l'action des filières criminelles d'immigration clandestine qui, vous le savez, ont été à la source de trop nombreuses victimes à la frontière.

M. Thierry Mariani. Si la droite avait fait ça du temps qu'elle était au pouvoir, elle se serait fait traiter de tous les noms ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre de l'intérieur. Telles sont les grandes lignes du projet de loi que j'ai l'honneur de soumettre, au nom du Gouvernement, à l'Assemblée nationale, en souhaitant que celle-ci partage les solutions proposés pour améliorer la sécurité quotidienne de nos concitoyens.

Je tiens à rendre hommage au travail accompli par la commission des lois et par son rapporteur, Bruno Le Roux. Le travail réalisé par Jean-Pierre Brard au nom de la commission des finances doit également être salué :

M. Christian Estrosi. Et un coup de brosse à reluire !

M. le ministre de l'intérieur. Le Gouvernement est bien entendu ouvert aux amendements qui pourraient enrichir ce texte. Je veux toutefois en préciser les limites afin d'éclairer la suite du débat.

Je m'opposerai, au nom du Gouvernement, à tout amendement qui remettrait en cause l'équilibre des textes applicables aux mineurs.

M. Thierry Mariani. Au moins, c'est clair !

M. le ministre de l'intérieur. Par ailleurs, ce projet ne saurait avoir pour vocation de modifier la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales.

M. Bruno Le Roux, *rapporteur*. Très bien !

M. Renaud Donnedieu de Vabres. C'est dommage : c'était le sujet !

M. Christian Estrosi. C'est un aveu !

M. le ministre de l'intérieur. Je souhaite que ce texte contribue à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens parce que c'est cette demande qui se manifeste à travers l'exigence de sécurité et de tranquillité publiques. Il y a des impatiences légitimes. Chacun doit être conscient de ses responsabilités dans le combat contre la violence et le refus de toute impunité. C'est pour le ministre de l'intérieur, croyez-le bien, la priorité absolue.

M. Jean-Antoine Leonetti. Quand même !

M. le ministre de l'intérieur. Je mènerai à son terme la réforme en profondeur que constitue la police de proximité, qui doit transformer les conditions d'intervention de tous les services de police.

M. Gérard Hamel. Ce sont des mots !

M. le ministre de l'intérieur. Je continuerai à prescrire à la police de travailler de concert avec la justice, parce que ce mode d'organisation est indispensable à la continuité et à l'efficacité de la chaîne pénale.

M. Bernard Roman, *président de la commission*. Tout à fait !

M. Christian Estrosi. « Police de proximité » est un abus de vocabulaire !

M. le ministre de l'intérieur. Sans reculer en quoi que ce soit sur le caractère régalien de certaines compétences, je m'engage à poursuivre dans la voie du partenariat et de la coproduction de sécurité.

M. Christian Estrosi. Hollywood !

M. le ministre du Gouvernement. Le Gouvernement, sous l'autorité de Lionel Jospin, a pris et prendra ses responsabilités, mais il faut aussi une mobilisation collective de toutes les forces de la nation pour assurer partout la sécurité. C'est le gage de la tranquillité pour tous.

M. Jean-Antoine Leonetti. Affligeant !

M. le ministre de l'intérieur. Mesdames, messieurs les députés, nous ne devons pas nous épuiser dans des discussions stériles ou des échanges verbaux quelquefois violents.

M. Jean-Antoine Leonetti. Vous êtes contre la violence !

M. le ministre de l'intérieur. Absolument !

Il ne faudrait pas que les arrière-pensées prennent le pas sur l'intérêt général. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Il y va de la liberté, qui ne peut s'épanouir là où règne la loi du plus fort,...

M. Christian Estrosi. Vous parlez d'or !

M. le ministre de l'intérieur. ... d'aucuns diraient la loi de la jungle. La loi de la jungle n'est pas la loi de la liberté.

M. Bernard Roman, *président de la commission*. Tout à fait !

M. le ministre de l'intérieur. Il y va de la cohésion nationale.

Mesdames, Messieurs les députés, en vous saisissant de ce texte, en l'amendant comme je l'ai dit à l'instant, vous aurez, nous aurons – parce qu'en j'en appelle au rassemblement après l'examen de cette loi concrète concourant à

la sécurité de nos concitoyens – fait œuvre utile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Jean-Luc Warsmann.** Quelle tristesse !

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**M. Bruno Le Roux, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'intérieur, madame la garde des sceaux, mes chers collègues, la sécurité est un droit. Elle conditionne l'exercice des libertés individuelles et collectives. Elle est donc une attente légitime de nos concitoyens. De plus, elle participe à la lutte contre les inégalités dans la mesure où l'insécurité – nous n'avons de cesse de le rappeler – frappe plus fortement encore les plus fragiles et les plus défavorisés de notre société.

La sécurité est aussi un défi, car la France est confrontée, comme tous les pays développés depuis le début des années soixante-dix, à une augmentation tendancielle de la délinquance que, malheureusement, personne, depuis trente ans, n'a réussi à enrayer. Cependant, les premières statistiques sur la police de proximité montrent quelques inflexions dont nous aurons l'occasion de reparler au cours du débat.

Le retour de la croissance, aussi nécessaire soit-il, ne suffit pas pour inverser cette évolution. C'est cette conviction qui a conduit le Premier ministre à annoncer, dès son discours de politique générale, le 17 juin 1997, son ambition de lancer une nouvelle politique de sécurité, plus proche du citoyen, axée sur la proximité et le partenariat.

**M. Gérard Hamel.** Pour ce que ça a été efficace !

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Depuis, le Gouvernement et sa majorité ont relevé ce défi en se gardant des solutions simplistes. C'est avec méthode et détermination que des réponses durables ont été recherchées autour des axes suivants : la proximité et la réorganisation de la sécurité publique, l'éducation et la prévention, les contrats locaux et le partenariat, la proportionnalité des sanctions et la prise en charge des mineurs en difficulté, ainsi que la responsabilisation des parents.

Pourtant, il n'est point de politique qui ne mérite d'être adaptée lorsque de nouveaux problèmes apparaissent. Il en va bien sûr ainsi en matière de sécurité, compte tenu de l'évolution des formes de la délinquance. Le projet de loi relatif à la sécurité quotidienne s'inscrit dans cette perspective, comme vous l'avez indiqué récemment, monsieur le ministre : « Il ne prétend pas tout résoudre mais il aborde des questions concrètes. »

Ces questions sont diverses : encadrement des conditions de vente et de détention des armes à feu ; accroissement des pouvoirs judiciaires de la police nationale ; amélioration de la sécurité des cartes de paiement face à la délinquance informatique ; accentuation de la lutte contre les animaux dangereux ; élargissement des contrôles sur la liaison ferroviaire transmanche.

La commission, j'y reviendrai ultérieurement, a utilement abordé ou précisé d'autres sujets, comme l'enregistrement des armes à feu, l'amélioration de la sécurité dans les transports, qui est une des principales préoccupations de nos concitoyens, la consécration législative du partenariat avec les maires, de leur information et de leur association à la lutte contre la délinquance. La diversité

des mesures proposées ne doit pas masquer ce qui les unit : elles apportent des réponses tangibles à des difficultés quotidiennes. C'est aussi, et peut être surtout, cela que les Français attendent de nous aujourd'hui. De ce point de vue, le présent projet est très cohérent.

Toutes les avancées de ce texte se réfèrent aux outils mis en place depuis 1997 et les complètent.

Il est utile de le placer dans la perspective de ce qui a été fait ces trois dernières années, à commencer par la mise en place de la police de proximité, qui a été la première réforme de la législation.

Cette démarche, qui est en train de s'étendre, constitue une référence pour la réforme de l'Etat dans son ensemble : souci d'expérimentation, puis d'évaluation, enfin généralisation progressive dans un contexte pourtant difficile. En effet, le succès des réformes engagées supposait et suppose encore de mobiliser les moyens humains nécessaires à un traitement accéléré de la délinquance quotidienne, malgré l'importance des départs à la retraite attendus dans la police nationale au cours des prochaines années. Je n'entamerai pas, à ce stade du débat, de polémique sur l'impréparation de ces départs en retraite...

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Depuis 1981, vous pouviez y penser !

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** ... même s'ils sont source aujourd'hui de graves difficultés dans la mise en place de la police de proximité.

Ce qui est important aussi, depuis trois ans,...

**M. Jean-Luc Warsmann.** Ça fait déjà quatre ans que vous êtes là !

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** ... c'est que la lutte contre l'insécurité n'est plus uniquement l'affaire de la police. C'est l'affaire de toute la société, l'affaire de tous. C'est la raison pour laquelle le partenariat est aussi au cœur des réformes engagées depuis 1997.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Vous êtes très mauvais !

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Institués par une circulaire interministérielle du 28 octobre 1997, les contrats locaux de sécurité s'inscrivent dans cette logique...

**M. Jean-Luc Warsmann.** Avec ça, on est sauvés !

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** ... qui consiste à ne pas séparer la prévention, l'éducation et la répression, mais à conjuguer ces trois approches. Maires, préfets, procureurs, recteurs, bailleurs sociaux, entreprises de transport, tous sont mobilisés pour élaborer un diagnostic de sécurité préalable à la mise au point d'un plan d'action.

Sans doute, dans les faits, l'implication des différents partenaires a-t-elle été inégale. Mais 473 contrats locaux de sécurité étaient signés au 31 décembre 2000.

**M. Gérard Hamel.** Pour quel bilan ?

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Une dynamique est en marche ; la reconnaissance législative de la notion de coproduction en matière de sécurité pourrait la conforter.

Ce souci de mobiliser tous les partenaires de la sécurité devait aussi conduire à légiférer, enfin, sur le rôle et les compétences des polices municipales. Depuis la loi du 15 avril 1999, qui a reconnu et encadré les missions et le rôle des 12 500 agents de police municipale, la complémentarité dont on entendait parler depuis des années n'est plus un slogan.

Un premier équilibre a ainsi été trouvé. Le Gouvernement et votre rapporteur sont aujourd'hui décidés à aller plus loin, en permettant au représentant de l'Etat dans le

département d'associer le maire à la définition des actions de prévention et de lutte contre la délinquance et l'insécurité, et de l'informer régulièrement des résultats obtenus.

Tant lors des débats en commission, qui ont été sereins, que dans les propos des maires qui se sont exprimés ces derniers mois sur les questions de sécurité, je n'ai pas perçu de volonté d'aller plus loin dans les transferts de compétences. Il doit y avoir une meilleure coordination, et nous allons y pourvoir par des amendements. Mais, aujourd'hui, je pense que la majorité des maires de ce pays, pour ne pas dire la quasi-totalité, ne penche pas pour une municipalisation de la police nationale. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Ce serait là une fuite en avant nuisible à la cohérence...

M. Jean-Luc Warsmann. Ça n'a rien à voir !

M. Gérard Hamel. Ce n'est pas ce que nous demandons !

M. Bruno Le Roux, *rapporteur*. Je me réfère au texte des amendements qui ont été déposés et qui tendent à une municipalisation de la police nationale. Je ne parle que de ce que j'ai lu, et j'ai lu dans les amendements que vous avez déposés !

M. Jean-Pierre Blazy. Absolument !

M. Bruno Le Roux, *rapporteur*. Quoi qu'il en soit, ces réformes sont la manifestation d'une politique offensive face aux causes et aux conséquences de l'insécurité. Ce souci de cohérence n'exclut pas que l'évolution des formes de la délinquance puisse conduire à des ajustements ponctuels ; bien au contraire, la réactivité est au cœur de la politique de proximité menée par le Gouvernement en matière de sécurité.

Je pourrais évoquer à ce sujet les réunions du conseil de sécurité intérieure, notamment celle du 30 janvier 2001, qui a pris toute la mesure de la situation : redéploiement des forces de sécurité, ouverture de nouvelles maisons de la justice et du droit, généralisation de la police de proximité, prise en charge des mineurs délinquants ; nous aurons l'occasion de revenir sur tous ces points.

Il fallait aussi apporter de nouvelles réponses à de nouveaux besoins. Depuis 1997, le Parlement a déjà été conduit à plusieurs reprises à apporter des réponses ponctuelles à certaines difficultés. Il faut bien reconnaître que, quand des problèmes concrets se sont posés en matière de sécurité, l'actuelle majorité n'a pas mis la tête dans le sable, en feignant de les ignorer. Ainsi nous avons posé les bases de la police de proximité et du partenariat. Nous avons procédé à la réforme des corps et des carrières de la police nationale avec la loi du 18 novembre 1998, qui a prévu la possibilité d'étendre la qualification d'officier de police judiciaire aux fonctionnaires de maîtrise et d'application. Il nous a bien fallu aussi répondre aux préoccupations de nos concitoyens concernant les chiens dangereux ; nous l'avons fait en adoptant la loi du 6 janvier 1999 relative aux chiens dangereux et errants. On pourrait citer également la loi sur les convoyeurs de fonds et celle portant création d'une commission nationale de déontologie

Chaque fois que le besoin s'en est fait sentir, à l'initiative du Gouvernement ou sur nos propositions - je parlerai tout à l'heure des polices municipales tout à l'heure - nous avons procédé aux ajustements nécessaires pour res-

pecter l'engagement, pris par le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale, de donner la priorité à la sécurité de nos concitoyens et à la mise en place de la sécurité de proximité.

Sans doute ce bilan aurait-il été plus complet, monsieur le ministre, si nous avions pu étudier le projet de loi relatif aux sociétés de sécurité et de gardiennage déposé au Sénat et dont nous attendons l'inscription à notre ordre de jour.

Reste que de nouvelles questions se posent :

Peut-on tolérer qu'une armurerie s'implante au cœur d'un quartier difficile sans avoir besoin d'une autorisation administrative préalable ?

Pouvons-nous accepter de voir augmenter le nombre de morts par armes à feu ? Ce n'est pas qu'un problème de sécurité publique, c'est aussi une question de santé publique, et j'aurai l'occasion de faire référence aux travaux du professeur Got. Je le répète, la question des armes à feu ne relève pas uniquement de la sécurité publique. On peut l'aborder dans le respect de nos concitoyens, sans se montrer antitireurs ou antichasseur, sans vouloir restreindre la liberté de ceux pour qui les armes constituent un sport ou un hobby. Soulignons simplement que ce ne sont pas des objets anodins ; c'est ce que nous allons faire dans le présent texte.

Il s'agit, disais-je, de répondre aux nouvelles formes de délinquance, économique par exemple.

J'évoquerai rapidement le projet de loi lui-même. Le chapitre I<sup>er</sup> comporte cinq articles relatifs au commerce et à la détention des armes à feu : autorisation administrative préalable, sécurité des locaux. La commission a souhaité renforcer ce dispositif, mais sans porter atteinte à la liberté des chasseurs ou des tireurs sportifs. Ainsi, elle propose de rétablir la vente par correspondance, mais en l'assortissant de garde-fous.

Quant au chapitre III, je laisse à mon excellent collègue Jean-Pierre Brard le soin d'en parler en détail car il est beaucoup plus compétent que moi.

Il me semble important que la commission ait voulu inscrire dans la loi le concept de « coproduction » en matière de sécurité telle que l'a définie le colloque de Villepinte en 1997. Il s'agit de réécrire l'article 1<sup>er</sup> de la LOPS, d'affirmer que la sécurité est un droit fondamental pour les citoyens et un devoir pour l'Etat, et de l'inscrire dans cette loi comme première priorité. Cet amendement permet en outre de faire figurer dans la loi le principe de l'association des collectivités territoriales à la politique de sécurité par l'intermédiaire des contrats locaux de sécurité. Il s'agit là d'une reconnaissance législative nécessaire, non seulement pour que ça marche mieux, mais pour que les élus locaux s'impliquent davantage encore dans la coproduction et le partenariat, car c'est la seule façon de résoudre la question de la sécurité.

La commission a également adopté les amendements du Gouvernement tendant à organiser l'information du maire et à l'associer à la définition des actions de prévention de la délinquance. Nous avons en outre abordé des questions diverses, comme la sécurité dans les transports publics, préoccupation majeure de nos concitoyens.

Je l'ai dit, les débats en commission ont été sereins. Nous avons cependant préféré renvoyer au débat en séance publique des questions délicates et importantes, comme la délinquance des mineurs. Cette question ne saurait en effet être résolue par des réponses simples, en particulier la modification de l'ordonnance de 1945 qui a souvent été réclamée dans cette assemblée. Je remarque

d'ailleurs que cette question récurrente n'a jamais été mise à l'ordre du jour par quelque ministre que ce soit même avant 1997.

**M. Gérard Hamel.** Faites-le maintenant !

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** On sait très bien que la délinquance des mineurs ne se réglera pas en modifiant cette ordonnance qui, du reste, garde une très grande pertinence, mais bien plutôt par la prise en charge éducative et en essayant de répondre au sentiment d'impunité par des sanctions appropriées. Combien, ici, cumulant les fonctions de député et de maire, ont créé dans leur commune des travaux d'intérêt général ou des peines de réparation ? Combien sont prêts à accueillir sur leur territoire un centre éducatif renforcé ou un centre de placement immédiat ?

**M. Marc Laffineur.** J'accepte tout de suite !

**M. Bruno Le Roux, rapporteur.** Or c'est avec de telles mesures, mises en place le plus vite possible, que nous gagnerons !

Le texte qui nous est soumis est un texte cohérent, qui apporte des réponses concrètes aux problèmes qui se posent quotidiennement à nos concitoyens. Il devrait donc leur « parler ». Il se situe dans la logique de proximité, de partenariat, mais surtout, et c'est ce qu'attendent nos concitoyens, de plus grande réactivité à leurs problèmes de sécurité. Ils peuvent comprendre que nous ne puissions pas tout régler d'un coup de baguette magique mais ils ne comprendraient pas que nous restions inactifs.

Nous ne le somme pas en matière de sécurité !  
(*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je parlerai pour ce qui me concerne de la partie du projet sur laquelle s'est particulièrement penché la commission des finances.

En ce qui concerne la carte bancaire, ces derniers mois une vive inquiétude a été ressentie par le grand public et largement médiatisée, notamment à l'occasion de l'affaire Humpich...

**Mme Christine Boutin.** Absolument !

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Pardon, madame Boutin ?

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Brard.

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Quand Mme Boutin m'approuve, je me demande quelle bêtise j'ai pu dire ! (*Sourires.*)

**M. le président.** Et cela vous perturbe !

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Je voulais également évoquer l'augmentation des actes de délinquance liés à ce moyen de paiement. Par ailleurs, des utilisateurs des sites de commerce à distance sur Internet ont été victimes de fraudes ou de tentatives de fraude.

Afin de maintenir la confiance dans la carte bancaire, un instrument de paiement qui a permis de réaliser 26 % des paiements en 1999, et de ne pas porter atteinte à l'industrie de la puce, il était essentiel de réagir rapidement. Il y a en effet le problème de la sécurité de la carte, mais aussi un enjeu industriel.

C'est pourquoi la commission des finances a décidé, en octobre 2000, de rédiger un rapport d'information sur la sécurité des cartes bancaires. Le Gouvernement, sous l'impulsion de Mme Marylise Lebranchu, s'est également saisi du problème et, depuis lors, des annonces publiques ont été faites par M. Fabius et M. Patriat, suivies du projet de loi que nous examinons aujourd'hui. Il faut toujours rendre à César, que je ne sais pas mettre au féminin, ce qui lui revient.

**Mme Christine Boutin.** Et la parité ?

**M. Bernard Roman, président de la commission, et M. Jean-Pierre Blazy.** Césarine !

**Mme Christine Boutin.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Madame Boutin, vous qui avez toujours été contre la parité et la transposition des noms au féminin, vous n'êtes pas qualifiée pour faire des propositions sémantiques !

Lors de son intervention du 22 février dernier annonçant les mesures législatives figurant dans le présent projet de loi et précédant la signature de deux chartes relatives à la sécurité des cartes de paiement, M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a clairement mentionné qu'il s'agissait d'un premier train de mesures ayant vocation à être prolongées dans le cadre des discussions en cours et à venir avec l'ensemble des parties prenantes, en particulier les associations de consommateurs.

Pour s'en tenir aux mesures d'ordre législatif, la commission des finances considère qu'il est possible, dès à présent, de renforcer le dispositif proposé, en prévoyant, d'une part, de conforter les compétences de la Banque de France et, d'autre part, d'améliorer la protection des consommateurs. Il s'agit donc de faire des propositions équilibrées, et je vois M. Hériaud, éminent connaisseur de ces problèmes, opiner du chef.

Le texte qui nous est soumis aujourd'hui comporte des avancées très positives qui répondent aux enjeux industriels majeurs que représente pour notre pays la carte à puce. Cette carte est en effet un instrument de paiement remarquable et très sûr, pour peu que l'on veuille à faire évoluer sa technologie afin de précéder et de mettre en échec les agissements des fraudeurs, qui ne manquent ni d'imagination ni de moyens techniques. Le Groupement des cartes bancaires ne doit pas être seul sur un front où la mobilisation de tous les partenaires, et notamment des pouvoirs publics, est indispensable.

Je tiens à le dire puisque, à la suite de la publication de mon rapport, qui a été adopté par la commission des finances, certaines interrogations sont apparues : je ne voue pas du tout aux gémonies ce groupement et je ne sous-estime pas le travail réalisé pour améliorer la situation, par exemple la disposition tendant à allonger la clé des cartes à puce. D'ailleurs, lors des auditions auxquelles j'ai procédé, même si nous ne sommes pas toujours tombés d'accord, je n'ai pu que me féliciter de la coopération loyale et franche, donc parfois dysharmonieuse de ses représentants, qui est à l'image du ressaisissement dont il a fait preuve, car d'affaire Humpich il n'y eût point eu si les recommandations formulées dès 1998 avaient été entendues. Heureusement, les choses ont évolué dans les toutes dernières années.

Dans cet esprit, il paraît utile de donner à la Banque de France un véritable pouvoir d'opposition à l'encontre des moyens de paiement insuffisamment sécurisés. Pour lui donner une pleine efficacité, la publicité de l'avis négatif émis sur un moyen de paiement doit être systé-

matique et formalisée. Il serait donc opportun de rendre sa publication obligatoire et de prévoir qu'elle aura lieu au *Journal officiel*.

En outre, la Banque de France doit pouvoir disposer de capacités d'expertise et de communication d'informations étendues au divers types de terminaux associés aux moyens de paiement.

Corollairement est proposée la création de deux organismes assistant la Banque de France : d'une part l'observatoire de la sécurité des cartes bancaires, conçu comme une instance de dialogue, de suivi et d'évaluation qui devrait regrouper les différents acteurs concernés – administrations, émetteurs de cartes de paiement, représentants des porteurs et des commerçants ainsi que des parlementaires ; d'autre part, un comité de veille technologique pour les systèmes de paiement. Ce comité, de composition beaucoup plus restreinte que l'observatoire précité, permettrait aux administrations chargées de la lutte contre la fraude d'être informées au mieux des avancées réalisées par les pirates informatiques, de plus en plus souvent organisés sur le mode mafieux, et d'élaborer de façon concertée des moyens de lutte contre ces attaques.

Le dispositif gouvernemental peut être utilement complété en vue d'accroître la protection des titulaires de carte, comme le souhaitent légitimement les associations de consommateurs. C'est également l'intérêt bien compris des banques. Dans plusieurs cas de figure, la loi nous paraît devoir se substituer aux règles contractuelles en ce qui concerne certains aspects de la relation émetteur-porteur.

C'est ainsi que la franchise mise à la charge du porteur en cas de perte ou de vol ne devrait pas excéder 150 euros, montant conforme à des recommandations européennes. Et que l'on ne vienne pas nous chanter qu'abaisser le niveau de la franchise, c'est encourager la fraude. C'est dans les milieux bancaires que l'on tient de tels propos, et je sais qu'ils louchent parfois vers ce qui se fait aux États-Unis. Faut-il leur dire qu'American Express a fixé à 250 francs le niveau de la franchise sur le territoire français et que, chez Visa, par exemple, il n'y a même pas de franchise aux États-Unis ? Je ne comprends pas bien pourquoi ce qui est exemplaire aux États-Unis serait diabolique chez nous,...

**M. Pierre Cardo.** Cela s'applique à tout aux États-Unis ?

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** ... n'est-ce pas, madame Boutin ?

**Mme Christine Boutin.** Il est vraiment obsédé !

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Moi, je me réfère toujours aux spécialistes. Et quand je parle du diable...

Un délai raisonnable doit être accordé au porteur pour faire opposition. L'engagement souscrit par les banques le 22 février dernier n'accorde le bénéfice de la franchise que si la mise en opposition est effectuée dans les vingt-quatre heures suivant le vol ou la perte de la carte. Il serait souhaitable d'accorder un délai de deux jours francs.

Par ailleurs, la responsabilité du porteur ne doit pas être engagée en cas d'utilisation frauduleuse de sa carte, y compris avec le code confidentiel, s'il n'a pas commis de négligence constitutive d'une faute lourde. M. le ministre, tout à l'heure, a décrit les procédés frauduleux permettant de se procurer à votre insu votre code confidentiel.

En outre, dans ce cas, l'émetteur doit rembourser au titulaire de la carte de paiement ou de retrait la totalité des frais supportés, c'est-à-dire l'ensemble des préjudices directs et indirects subis.

Dans le même esprit, la commission des finances souhaite instituer un délai de contestation uniforme, non susceptible d'être réduit par certains émetteurs ; ce délai pourrait être de 120 jours à compter de la date de l'opération contestée.

Il serait enfin judicieux d'assurer une information systématique sur les modifications du contrat porteur, très largement ignoré par les clients. Si je vous demandais le nombre de versions de ce contrat, lequel d'entre vous pourrait me répondre judicieusement ?

Nous retiendrions dans cette hypothèse la dernière version du document mise au point par la banque, afin que le titulaire de la carte connaisse le contrat dont il bénéficie. Pour l'instant, est décidée cette modification de manière unilatérale, sans que l'attention du titulaire de la carte soit attirée.

**M. Pierre Cardo.** C'est mettre la puce à l'oreille !

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Nous y reviendrons peut-être.

**M. le président.** Pouvez-vous conclure.

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** J'évoquais tout à l'heure les enjeux économiques. Savez-vous que les Américains sont obligés de s'aligner sur notre système, dont la fiabilité a été démontrée, mais, dans leur turpitude, qui est infinie, ils imaginent de placer la puce hors de la carte, pour démonétiser, si j'ose dire, le système.

En conclusion, le texte qui nous est proposé permet de répondre de façon adaptée et cohérente aux difficultés actuellement rencontrées en matière de paiement par carte de crédit et à distance. La commission des finances a donc émis un avis favorable sur la partie du projet dont elle a été saisie et a adopté une série d'amendements pour améliorer le texte gouvernemental. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

#### Exception d'irrecevabilité

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean-François Mattéi et des membres du groupe Démocratie libérale et Indépendants une exception d'irrecevabilité, déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Marc Laffineur.

**M. Marc Laffineur.** Monsieur le ministre, le texte que vous nous présentez aujourd'hui est malheureusement décevant, et nous espérons qu'il ne résume pas l'ambition du Gouvernement face au problème crucial de la sécurité. Vous ne nous proposez, en effet qu'un texte bien modeste contenant des mesures disjointes et des ajustements pas toujours judicieux alors que ce problème exige de vraies réponses et des projets d'envergure.

Les récentes élections municipales ont pourtant prouvé que les Français plaçaient la sécurité au cœur de leurs préoccupations, mais vous n'avez pas pris la mesure du message qu'ils ont voulu adresser par leur vote. Ce texte, trop modeste, donne l'impression que vous cherchez à gagner du temps, à éviter les vraies réformes, pourtant indispensables après plusieurs années d'immobilisme.

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Vous faites rire M. Warsmann !

M. Marc Laffineur. L'attitude du Gouvernement sur ce dossier, qui devrait être considéré comme prioritaire dans les faits et pas seulement dans les discours, illustre de façon plus générale le fait que vous êtes en panne. Paralysé par les prochaines échéances électorales, vous vous contentez de grandes déclarations d'intention jamais suivies d'effets...

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Comme M. Dubernard et M. Tibéri !

M. Marc Laffineur. Monsieur Brard, ne m'interrompez pas toujours, sinon, cela va durer beaucoup plus longtemps.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et qu'avez-vous fait tout à l'heure pendant le discours du ministre ?

M. le président. Revenez à votre texte, monsieur Laffineur !

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. C'est pour vous permettre de reprendre votre souffle, monsieur Laffineur !

M. le président. Mes chers collègues !

M. Marc Laffineur. Vos réponses, monsieur le ministre, ne sont pas à la hauteur des inquiétudes de nos concitoyens, ...

M. Jean-Luc Warsmann. Absolument !

M. Marc Laffineur. ... qui sont confrontés à la montée de l'insécurité.

M. Jean-Luc Warsmann. Il a raison !

M. Marc Laffineur. Vous ne répondez pas aux attentes légitimes des Français, qui aspirent à pouvoir vivre au quotidien dans la sécurité.

A part le titre de votre projet de loi, qui prétend traiter de la sécurité quotidienne, rien, dans vos actes, ne va dans ce sens. Pire encore : vous portez une responsabilité réelle dans la situation que nous connaissons, car vous avez laissé les choses s'aggraver en agissant de façon insuffisante et inadaptée, ce qui a encore accéléré le processus de montée de la violence auquel nous assistons.

Pourtant, la sécurité est bien le premier des droits. Lutter contre l'insécurité est d'autant plus nécessaire que les premiers touchés sont les plus démunis.

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Par exemple chez Danone ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Marc Laffineur. Ça n'a rien à voir !

M. le président. Monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Et Marks and Spencer ?

M. Marc Laffineur. On ne peut pas laisser nos concitoyens les plus fragiles sans défense...

M. Jean-Luc Warsmann. Absolument !

M. Marc Laffineur. ... contre des phénomènes qui exigent des réponses fortes et volontaires.

M. Bernard Outin. Face aux prédateurs que sont les PDG !

M. Marc Laffineur. C'est l'Etat qui doit le premier assurer cette mission essentielle.

M. Gérard Hamel. Et il le fait mal, sans moyens !

M. Marc Laffineur. Avant d'aborder ce texte, examinons d'abord la situation de l'insécurité.

M. Jean-Pierre Blazy. Ce n'est pas une exception d'irrecevabilité !

M. Marc Laffineur. Nous verrons à quel point ce texte ne répond pas aux problèmes. J'irai jusqu'à dire que ce projet prend des allures de provocation pour ceux qui sont touchés par l'insécurité, quand on compare leurs difficultés et les réponses que vous nous proposez.

Enfin, nous pourrions examiner ensemble ce qu'il faut faire pour que la sécurité soit restaurée et que nous ayons les moyens de l'assurer.

Quelle est la situation ?

Entre 1950 et 1965, l'ensemble des crimes et délits s'élevaient à 500 000 environ par an. Le développement de biens de consommation visibles et facilement attaquables, stimulé par une croissance économique soutenue, a entraîné une véritable explosion des vols. Il y a eu une progression à deux chiffres de la délinquance jusque dans les années 80, où le nombre de faits constatés chaque année s'est établi autour de 3,5 millions.

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Conclusion : rétablissons les cartes de rationnement et il n'y aura pas de problème !

M. Marc Laffineur. Après une décrue en 1985 et 1988, époque où nous étions au pouvoir, la progression repart, et les 4 millions de faits sont presque atteints en 1994. Une nouvelle régression entre 1995 et 1997 - nous étions encore au pouvoir - permet de repasser en sens inverse la barre des 3,5 millions de faits.

M. Jean-Pierre Blazy. C'est magique !

M. Marc Laffineur. Depuis 1997, les faits de délinquance ont repris leur progression et votre bilan en matière de sécurité est désastreux. En 1998, la délinquance a progressé de 2,06 %, en 1999, elle a très légèrement augmenté encore et, en 2000, la progression a été de 5 %. Nous sommes revenus à 3,8 millions de faits par an.

Derrière ces chiffres globaux, la réalité est plus inquiétante encore. Les chiffres publiés chaque année ne font état que de la situation globale. C'est pourtant le détail qu'il faut examiner car les statistiques officielles traitent sur un pied d'égalité un homicide et un vol de chéquier. Les bons chiffres noient les mauvais et diluent la gravité des infractions.

La réalité de l'insécurité est malheureusement tenace, car les faits qui progressent le plus sont les plus graves. Les crimes et délits contre les personnes connaissent en effet la plus forte progression dans les grandes catégories distinguées par le ministère de l'intérieur pour la tenue de ses statistiques.

Les coups et blessures volontaires contre les personnes progressent de près de 10 %, comme les infractions qui concernent l'usage, la vente ou le trafic de drogue. Il en est de même pour les destructions et dégradations de biens publics, qui ont augmenté de 9 %. Les violences envers les dépositaires de l'autorité ont augmenté de 8 % et les outrages de 11 %. Les vols avec violences et les vols à main armée ont progressé de 10 %.

Entre 1998 et 2000, les destructions ou dégradations de biens publics ou privés ont augmenté de 110 %.

Concernant les destructions ou dégradations de véhicules, qui semblent être devenues, dans certains quartiers, des jeux normaux pour adolescents déçus, la progression est de 138 % au cours de la même période.

En dix ans, d'après les chiffres officiels, les vols avec violences ont connu un doublement !

Quand on lit ces chiffres et qu'on entend le discours officiel du Gouvernement, qui consiste à répéter que la délinquance est parfaitement contenue, j'avoue qu'il y a de quoi être un peu surpris, pour ne pas dire plus. Mais c'est sans doute la méthode Jospin appliquée à la sécurité : « Il ne faut surtout pas dire que cela va mal car, sinon, nous serions obligés de réagir avant la présidentielle ! »

**M. Bernard Perrut.** Très juste !

**M. Jean-Pierre Blazy.** N'importe quoi !

**M. Marc Laffineur.** Plus encore, malgré les chiffres sur lesquels je viens de m'arrêter un instant, nous savons que toutes les infractions ne sont pas signalées par les victimes. D'après une enquête très sérieuse, réalisée en 1999 par le non moins sérieux Institut des hautes études de la sécurité intérieure, le nombre de faits réels serait deux fois supérieur au nombre de faits déclarés.

**M. Guy Teissier.** C'est vrai !

**M. Marc Laffineur.** Un des facteurs d'explication de cet écart grandissant entre faits réels et faits constatés tient certainement au faible taux d'élucidation des crimes et délits, lequel provoque chez nos concitoyens un sentiment de découragement et de fatalisme et alimente chez les délinquants et les criminels un sentiment d'impunité inacceptable.

Le ministère de l'intérieur reconnaît un taux d'élucidation des infractions déclarées de 27 %. En zone de gendarmerie, ce taux est proche de 40 % alors qu'il est de 23 % en zone de police, où se concentrent l'écrasante majorité des infractions. Sur le site Internet du ministère, on peut lire que le taux moyen d'élucidation « globalise des distorsions profondes entre les infractions, ce qui provoque une réelle difficulté d'interprétation ».

Les distorsions évoquées par le ministère sont en effet considérables. Si les vols à l'étalage sont élucidés à presque 100 %, puisque le fait est souvent constaté en même temps qu'il est élucidé, le taux tombe à 80 % pour les homicides, à 70 % pour les coups et blessures volontaires, à 30 % pour les vols à main armée, à 9 % pour les cambriolages et à 3 % pour les vols à la tire.

Il faut savoir tirer les leçons de ces chiffres et ne pas se borner à les constater avec résignation. Accepter que des affaires ne soient pas résolues, c'est déjà baisser les bras et faire comme si la délinquance était un phénomène acceptable et normal dans une société moderne.

**M. Guy Teissier.** Très juste !

**M. Marc Laffineur.** Pour lutter contre l'insécurité, il ne faut rien laisser passer et faire preuve de la plus grande sévérité à l'encontre des auteurs d'infractions, ce qui suppose en amont une vraie détermination politique et la mise à disposition des moyens pour y parvenir. Cette détermination n'est pas la vôtre, vos actes le prouvent, les chiffres le démontrent.

**M. Jean-Pierre Blazy.** Mais non !

**M. Marc Laffineur.** J'en viens à la violence urbaine. Je rappelais à l'instant que la majorité écrasante des crimes et délits étaient localisés dans le ressort géographique de

la police nationale. L'évolution est claire : la délinquance est un phénomène de plus en plus urbain. En dix ans, la part des crimes et délits, constatée par la police, compétente pour les zones les plus urbanisées, est passée de 66 % à 75 % du nombre total des infractions.

Les manifestations de l'insécurité se concentrent dans les grandes agglomérations, en particulier à leur périphérie. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*) C'est là que se déroule la violence urbaine, délinquance très inquiétante, celle qui, de très loin, a le plus progressé. On constatait au début de la décennie seulement 3 000 faits de violence urbaine ; ce chiffre a depuis été multiplié par quinze. Depuis trois ans, le rythme de croissance et le durcissement du climat dans les banlieues se sont traduits par l'émergence d'une violence d'un niveau qui n'avait jamais été atteint.

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Quel est le rôle des affaires d'armes ?

**M. Guy Teissier.** Et celui du trafic d'armes !

**M. Marc Laffineur.** Cette violence est très concentrée dans les quartiers sensibles des départements les plus urbanisés : 73 % des actes de violence urbaine sont commis dans douze départements.

**M. Jean-Pierre Blazy.** Vous défendez une exception d'irrecevabilité : dites-nous en quoi le texte de loi est irrecevable !

**M. Marc Laffineur.** Je vais y venir !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Enfin !

**M. Marc Laffineur.** Mais ne m'interrompez pas toutes les deux minutes !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Venons-en au sujet !

**M. Jean-Antoine Leonetti.** Tous ces chiffres vous dérangent, monsieur Blazy !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Il s'agit d'une intervention d'ordre général et non d'une exception d'irrecevabilité !

**M. Marc Laffineur.** Sont notamment concernés les départements de l'Île-de-France, hors Paris, et deux départements de « troisième couronne ». Le nombre des quartiers prioritaires a été multiplié par trois en cinq ans.

La violence accompagne les déplacements collectifs des jeunes et fait sentir ses effets dans les complexes commerciaux, les artères commerçantes des centres-villes, les espaces sportifs et de loisirs.

Elle se fait manifester aussi, bien sûr, dans les transports urbains, avec une rare acuité. En région parisienne, sur le réseau de la RATP, les agressions contre les voyageurs ont augmenté l'année dernière de 14 %, après avoir progressé de 16 % en 1999. Il est plus que temps de restaurer la sécurité dans les transports !

**M. Patrice Carvalho.** Mais c'est vous qui voulez casser les services publics !

**M. Marc Laffineur.** Le service public doit avoir la sécurité qu'il mérite.

**M. Patrice Carvalho.** Vous en avez toujours après les fonctionnaires !

**M. Marc Laffineur.** Refus des contrôles, agressions de contrôleurs, sièges lacérés, rames couvertes de graffiti, tel est le lot quotidien.

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Les rames de métro sont nettoyyées tous les jours : la RATP fait son boulot !

M. Marc Laffineur. Il faut lancer un processus de reconquête de ces espaces publics pour ne pas laisser les délinquants œuvrer en toute tranquillité. De plus, la situation actuelle entraîne des grèves à répétition qui pénalisent encore un peu plus les habitants des banlieues.

L'évolution la plus récente, c'est un durcissement anti-institutionnel. Toutes les personnes qui représentent l'autorité ou les institutions sont de plus en plus fréquemment la cible des noyaux durs des délinquants des quartiers. La police est évidemment en première ligne. Les violences dont elle est victime obéissent encore le plus souvent à des mouvements spontanés mais le nombre des embuscades et des guets-apens va croissant. Les tentatives d'incendie de locaux et de véhicules de la police augmentent beaucoup.

Aux côtés des forces de l'ordre, tous les services publics sont visés : transports urbains, sapeurs-pompiers, facteurs, EDF-GDF.

Les médecins sont désormais également menacés. Depuis plusieurs mois, beaucoup ont été victimes d'agressions.

M. Jean-Antoine Leonetti. Eh oui !

M. Marc Laffineur. Les élus locaux et les services municipaux sont, englobés dans une perception hostile eux aussi qui « justifie » les actes de dégradation d'équipements publics de proximité, comme les salles sportives, les salles polyvalentes ou les maisons des jeunes et de la culture. Tous ces équipements servent pourtant en premier lieu aux habitants de ces quartiers défavorisés.

La mentalité de ces noyaux durs de délinquants fait que les décisions ou les actes qui ne leur donnent pas satisfaction sont suivis d'actes de représailles : il en va ainsi des refus de subventions, des décisions de justice et des interventions policières.

L'insécurité est aujourd'hui caractérisée par un autre facteur inquiétant : l'âge des délinquants. En dix ans, entre 1989 et 1999, le nombre de personnes de moins de dix-huit ans mises en cause par la police a augmenté de 100 %.

M. Guy Teissier. Très juste !

M. Marc Laffineur. Il faut savoir que 21 % des délinquants sont des mineurs, et des mineurs de plus en plus jeunes.

M. Guy Teissier. Eh oui !

M. Marc Laffineur. Plus grave encore : ces mineurs sont responsables de 40 % de la criminalité sur la voie publique.

M. René Mangin. C'est la faute de la gauche ?

M. Guy Teissier. Bien sûr !

M. René Mangin. Si le nombre des moins de dix-huit ans mis en cause a augmenté de 100 %, ça veut dire que des choses sont faites ! On ne peut pas dire que rien n'est fait !

M. Marc Laffineur. Attendez : on va y venir !

L'irresponsabilité pénale des mineurs, due à l'ordonnance de 1945 incite les plus âgés à les pousser en première ligne. Ils jouent ainsi des rôles de guetteurs, de convoyeurs ou de rabatteurs dans le cadre du trafic de drogue. Les plus âgés profitent de notre droit et de ses lacunes pour faire des mineurs des délinquants, sans qu'aucune réponse ne soit apportée par le Gouvernement à ce phénomène.

M. Jean-Pierre Blazy. C'est faux !

M. Marc Laffineur. Quelles sont les causes de cette situation ? D'abord, l'urbanisme. Il a, c'est vrai, sa part de responsabilité. Le fait que les crimes et délits proviennent en grande partie des quartiers sensibles...

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Sirven n'habitait pas en HLM !

M. Marc Laffineur. ... souligne et illustre bien la corrélation qui existe inmanquablement entre le lieu de vie des gens et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Les banlieues chaudes sont avant tout des ghettos, victimes d'une urbanisation non maîtrisée et où les conditions de vie des habitants sont précaires.

M. Patrice Carvalho. Et les victimes des surloyers que vous avez pratiqués !

M. Guy Teissier. C'est la faute aux surloyers, maintenant !

M. Patrice Carvalho. Eh oui ! Les surloyers, c'est vous !

M. Guy Teissier. Vous, c'est le KGB !

Mme Brigitte Douay. C'est fin !

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Effectivement : c'est d'une grande finesse !

M. Guy Teissier. Je me place au même niveau que vous !

M. Marc Laffineur. Environnement délabré, cadre de vie dégradé, absence d'animation et de commerce, tout concourt au développement de la violence.

Il est temps, dans ce domaine, de mener une politique de la ville qui considère l'urbanisme comme une cause profonde de l'insécurité. Cela signifie qu'il faut sans doute cesser l'aide à la pierre, pour faire vraiment de l'aide à la personne.

M. Jean-Pierre Blazy. En quoi ce projet de loi est-il irrecevable ?

M. le président. Monsieur Blazy !

M. Marc Laffineur. Nous allons y venir, mais c'est tellement évident !

M. le président. Monsieur Blazy, le règlement donne du temps à M. Laffineur ; il l'utilise.

M. René Mangin. Pour dire n'importe quoi !

M. Jean-Pierre Blazy. Il fait du remplissage !

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. On meuble le temps comme on peut !

M. Marc Laffineur. J'en viens à la deuxième cause de cette situation : la déstabilisation de la famille.

Incontestablement, la famille constitue un acteur fondamental dans la lutte contre l'insécurité. Mais l'évolution de la société et, en particulier, l'organisation et le mode de vie des familles ont contribué à la situation que l'on connaît. Les parents éprouvent de plus en plus de difficulté à exercer leur rôle. La famille a parfois même cessé d'exister. La plupart des enquêtes soulignent la démission des parents. Enseignants et éducateurs dénoncent par ailleurs l'absence de projets d'avenir, même à court terme, chez les enfants en difficulté, l'absence de modèle adulte, de motivations familiales, la déliquescence des structures familiales.

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Et c'est là qu'on retrouve Mme Boutin !

M. Guy Teissier. Mme Boutin est une très bonne référence !

M. Patrice Carvalho. Combien de familles éclatées à cause des licenciements ?

M. Jean-Luc Warsmann. C'est vous qui êtes au Gouvernement. C'est à vous de prendre des mesures !

M. le président. S'il vous plaît, monsieur Carvalho !

M. Marc Laffineur. On ne le répétera jamais assez : la famille est et demeure le premier pilier de la socialisation et les parents sont les premiers intervenants dans l'éducation. L'acquisition de repères, notamment affectifs, passe naturellement par la famille. La vie au sein de celle-ci entraîne pour l'enfant l'apprentissage de la liberté et de l'autorité. Il y fait ses premières expériences de vie en commun.

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Ça, c'est un truisme !

M. Marc Laffineur. Irremplaçable, le rôle des parents est délicat. Ils doivent non seulement transmettre les valeurs indispensables à la vie en société, mais aussi donner à l'enfant les moyens de réussir individuellement sa vie dans la société, établir des barrières et aider l'enfant à les franchir, en facilitant son intégration.

Il est donc grand temps que la famille retrouve sa place et reprenne en main sa mission d'éducation. Il faut que les parents assument leur entière responsabilité, notamment dans la surveillance de leurs enfants.

Pour cela, notre pays doit placer au centre de ses préoccupations tout ce qui grandit la famille, tout ce qui la renforce. Il faut une vraie politique familiale, c'est-à-dire qu'il faut retrouver tout ce que votre gouvernement a oublié (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*).

Mme Christine Boutin. Dites plutôt : démolir !

M. Marc Laffineur. Vous vous êtes distingués depuis votre arrivée au pouvoir par des mesures qui ont affaibli la famille. Je pense notamment aux mesures fiscales mais il y en a bien d'autres !

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Voilà l'allocation « vison » !

M. le président. Laissez parler M. Laffineur.

M. Marc Laffineur. Monsieur Brard, ne vous énervez pas !

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Je ne m'énerve jamais ! Ce n'est pas comme vous, monsieur Laffineur !

M. Marc Laffineur. Ecoutez-moi et je suis sûr que vous serez convaincu de la justesse de mes propos.

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. J'évoque les privilèges que vous persistez à défendre. Vous êtes toujours du même côté, du côté du manche, donc de M. Seillière !

M. Marc Laffineur. Je suis toujours du côté de la famille et j'en suis fier, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Vous êtes pour la famille, mais pour la famille de Wendel !

M. Jean-Luc Warsmann. Mais, si j'ai bien compris, M. Riboud est de gauche !

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Bettencourt, Riboud, ripoux !

M. le président. C'est peut-être excessif, monsieur Brard.

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Ils mettent des gens à la porte !

Mme Christine Boutin. C'est une idée fixe !

M. le président. Monsieur Laffineur, poursuivez.

M. Marc Laffineur. Si mes collègues, et en particulier M. Brard, veulent bien me laisser parler, monsieur le président.

M. le président. Je suis sûr qu'il va vous écouter avec intérêt. Poursuivez.

M. Marc Laffineur. Troisième cause de cette situation : l'échec scolaire.

Aujourd'hui, on a parfois le sentiment que certains parents aimeraient transférer le poids de l'autorité à l'école, pour se réserver tout ce qui concerne l'épanouissement de l'enfant. Mais l'école, de son côté, souhaite instruire sans éduquer.

Comme la famille, l'école tend à devenir un espace de discussion. L'élève est promu au rang de « partenaire » dans l'« acte de formation ». L'autorité, c'est-à-dire la capacité d'imposer des choix et des décisions, s'estompe là aussi.

Longtemps, l'autorité du maître a prolongé celle du père.

M. René Mangin. Il est bien connu que la mère n'a aucune autorité ! N'importe quoi !

M. Marc Laffineur. De plus, l'enseignant représentait des valeurs universelles : la République, le savoir, la raison.

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. La loi Faloux, c'est vous !

M. Guy Teissier. Où est le rapport ?

M. le président. Monsieur Brard, je vous en prie.

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Vous démolissez l'école publique, et après, vous dites qu'elle n'a plus d'autorité !

M. Marc Laffineur. Aujourd'hui, l'autorité des enseignants a disparu.

Ce qui est grave pour l'école en général, et donc, à travers elle, pour notre société, est particulièrement clair au niveau des collèges.

Mme Monique Collange. Ils démolissent tout, et après, ils disent que les enseignants ne font pas leur boulot !

M. Marc Laffineur. A la crise de l'école en tant que structure s'ajoute l'échec scolaire des jeunes qui en résulte. Les deux phénomènes s'alimentent et se renforcent mutuellement. Cet échec scolaire, qui devient criant au collège, est pour une large part la conséquence du dogme du collège unique, qui prévaut encore.

Le collège unique secrète la violence comme lui-même la subit.

M. Jean-Pierre Blazy. Le collège unique a été institué par Haby du temps de Giscard !

M. le président. Ecoutez l'orateur, monsieur Blazy.

M. Marc Laffineur. On demande aux enseignants de donner les mêmes leçons à des élèves qui n'ont pas tous les mêmes capacités.

M. Jean-Pierre Blazy. C'est la réforme Haby !

M. Marc Laffineur. Indiscipline, insolence, dévalorisation du travail, culpabilisation des bons élèves : voilà le résultat !

Les professeurs de collège dénoncent d'ailleurs les classes trop hétérogènes, propices au développement d'une violence alimentée par des écarts de niveaux qui engendrent des frustrations et des échecs blessants pour les enfants.

Autre conséquence de cette politique et de cet aveuglement : la dévalorisation du baccalauréat au nom de l'objectif formulé par un ancien ministre de l'éducation qui s'appelait Lionel Jospin.

M. René Mangin. Ce propos est irrecevable !

M. Marc Laffineur. La quatrième cause de cette situation est la politique gouvernementale. Rassurez-vous, je ne saurais oublier, en énumérant les causes de la montée de l'insécurité, de citer votre responsabilité directe.

Oui, la politique que vous avez menée en matière de sécurité a sa part dans le constat qu'il faut dresser. Vous ne pouvez pas faire comme si vous n'y étiez pour rien : vous êtes au pouvoir depuis quatre ans.

M. Pierre Cardo. Quatorze ans !

M. Marc Laffineur. Vous devez donc assumer votre bilan.

La criminalité avait régressé entre 1994 et 1997 (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Guy Teissier. Eh oui !

M. Jean-Pierre Blazy. Venez-en au fond !

M. Marc Laffineur. Les chiffres sont là. Depuis votre retour, la criminalité a repris sa progression.

Vous avez abandonné les objectifs de la loi d'orientation que nous avons votée et qui visait à faire revenir sur le terrain de nombreux fonctionnaires de police cantonnés dans des tâches administratives. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Car le principal problème est bien l'affectation des fonctionnaires. Notre pays a un ratio de policiers par habitant qui est parmi les plus élevés d'Europe - 1 pour 251 contre 1 pour 303 en Allemagne et 1 pour 380 en Grande-Bretagne -, mais les policiers sont répartis en dépit du bon sens. Les missions administratives prennent le pas sur la présence dans les quartiers ou sur le terrain.

Vous m'objecterez que votre gouvernement a embauché quelque 20 000 emplois-jeunes comme adjoints de sécurité. Mais on ne peut pas assimiler ces jeunes gens à des policiers. Ce sont des agents non formés, sans efficacité pratique opérationnelle.

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Ce n'est pas vrai ! C'est indigne de dire cela ! On publiera vos propos et on leur distribuera !

M. le ministre de l'intérieur. Ils sont chargés de tâches administratives !

M. Marc Laffineur. Dans le journal du syndicat Alliance, ou pouvait lire il y a quelques mois un article sur ce sujet. Les policiers y faisaient part de leur inquiétude quant à l'utilisation des adjoints de sécurité, les ADS. Les instructions de la direction centrale demandant que les ADS patrouillent en binôme avec un gardien de la paix, les policiers s'interrogent : « Comment un jeune garçon, ou une jeune fille, formé en six semaines, sera-t-il capable de remplacer un fonctionnaire de police qui a suivi la formation que l'on sait ? »

M. le ministre de l'intérieur. Il n'est pas question de remplacement.

M. Marc Laffineur. Je poursuis ma citation : « Jusqu'où ira la stupidité des responsables de la maison ? Sont-ils prêts à brader la sécurité des Français ? A moins qu'ils ne le fassent avec la vie de nos collègues, qui, tous les jours, sur le terrain, se trouvent confrontés à des situations périlleuses ? »

« Malgré toute leur bonne volonté, les ADS n'ont pas le professionnalisme de fonctionnaires aguerris. Leur formation n'est pas du tout adaptée aux missions d'ilotage. Ou alors, qu'on ait le courage de nous dire que les ilotiers mais aussi l'ensemble des fonctionnaires de la paix publique sont de simples marionnettes que l'on exhibe sur la voie publique afin que nos concitoyens se sentent rassurés la vue du bleu marine. » (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Quel syndicat ?

M. Marc Laffineur. Je l'ai déjà dit : le syndicat Alliance !

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Un syndicat d'extrême-droite !

M. Marc Laffineur. Je poursuis ma citation : « Tout fonctionnaire de police qui se respecte est là pour protéger et assister ses concitoyens. Aujourd'hui, on lui demande de se faire voir et de prendre soin de l'ADS qui l'accompagne. On se moque de nous ! Pire encore : on se moque des contribuables qui, de leurs deniers, entretiennent une police qui n'a plus les moyens d'assurer sa mission. »

M. Pierre Cardo. Absolument !

M. Marc Laffineur. Les adjoints de sécurité comme la police de proximité ne sont que des mirages destinés à rassurer la population à esquisser les vraies questions. A-t-on besoin de policiers pour assurer la garde statique des ambassades ou des domiciles de personnalités ?

A-t-on besoin de policiers pour garder certaines salles d'audience, en dehors même de tout procès sensible ? Ne vaudrait-il pas mieux créer un corps spécial pour ces missions, afin de pouvoir remettre sur le terrain plus d'effectifs ? C'est au maintien de l'ordre et à la police judiciaire qu'il faut affecter en priorité les personnels qui ont été formés pour assurer ces missions.

Aucun effort budgétaire n'est entrepris en ce sens. Le budget de l'intérieur a même perdu des postes actifs, alors que, d'ici à cinq ans, il y aura 25 000 départs à la retraite dans la police.

La loi d'orientation prenait ce problème en compte.

M. Jean-Luc Warsmann. Absolument !

M. Marc Laffineur. En abandonnant l'application de cette loi, le Gouvernement a occulté totalement ce problème, se contentant de pis-aller qui n'arrivent plus à faire illusion.

M. Pierre Cardo. Lourde responsabilité !

M. Marc Laffineur. A ces graves abandons dans le domaine des forces publiques s'ajoutent des carences en matière de justice.

Le manque de moyens se traduit par des chiffres édifiants : 50 % des plaintes contre les mineurs sont classées par les parquets ; 42 % des plaintes contre X n'arrivent jamais sur le bureau d'un magistrat. Pour les faits de

petite délinquance, la justice choisit parfois délibérément de ne pas poursuivre. C'est ce qu'on appelle pudiquement les « classements d'opportunité » et que j'appelle, moi, des dénis de justice. Enfin, quand un jugement est prononcé, la peine qui en découle n'est pas toujours exécutée. Un tiers seulement des amendes judiciaires ont été recouvrées en 1997. Quant aux peines de prison les plus courtes, le juge d'application des peines a le pouvoir de les aménager.

Au nombre des causes de l'insécurité liées à votre action, il me faut ajouter une autre réforme, celle réalisée par la loi sur la présomption d'innocence et les droits des victimes du 15 juin dernier.

L'esprit de cette loi est difficilement critiquable. Elle contient, on ne peut le nier, un certain nombre de dispositions très attendues, visant à modifier la procédure pénale dans le sens d'une amélioration des droits de la défense et des droits de la victime.

Toutefois cette loi, dans son ensemble, est loin d'être satisfaisante. Et ses effets sur la sécurité sont loin d'être neutres.

**M. le ministre de l'intérieur.** Il ne fallait pas la voter !

**M. Jean-Luc Warsmann.** On ne l'a pas votée, monsieur le ministre !

**M. Marc Laffineur.** Faute de moyens et faute d'une vision d'ensemble, cette loi restera comme une énième réforme inapplicable en pratique. C'est ce qu'ont manifesté bruyamment, et à juste titre, les magistrats, les greffiers et les avocats tout au cours de l'année.

En effet, les lourdeurs et les délais butoirs de l'instruction suggéraient une accélération des pratiques judiciaires, et donc une augmentation conséquente des moyens de la justice, cette augmentation de moyens n'a pas eu lieu.

Roger Le Taillanter, ancien chef de la brigade de la répression du banditisme, résumait l'an dernier la situation actuelle de la police par l'histoire de la puce à laquelle on ôte ses membres un à un. « Saute » lui ordonnent ses bourreaux, après lui avoir arraché sa dernière patte. Mais l'insecte ne bouge plus. « Voyez », disent-ils, « la puce est devenue sourde. »

**M. Bernard Outin.** Elle est vraiment bonne !

**M. Marc Laffineur.** « La police judiciaire, conclut le commissaire, c'est cette puce : elle peut de moins en moins arrêter de suspects, et on dit que c'est la faute des juges. »

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Nous en restons les bras coupés !

**M. Marc Laffineur.** C'est surtout la réforme de la garde à vue qui a largement compliqué la tâche des enquêteurs. Dans une opération de police, c'est souvent parmi ceux qui se présentent comme de simples témoins que l'on débusque les complices et les coauteurs. Aujourd'hui, comment pourrait-on les confondre, puisqu'on ne peut pas garder à vue les simples témoins ?

J'en viens au texte du Gouvernement.

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Il était temps !

**M. Marc Laffineur.** Monsieur Brard, je crois que M. le ministre lui-même a voulu élargir le débat puisque les deux tiers de son propos ne faisaient pas référence au texte.

**M. Pierre Cardo.** Comme l'exposé des motifs, d'ailleurs.

**M. Marc Laffineur.** Il me semble malvenu de me reprocher de parler du sujet dans son ensemble.

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Il y a deux différences : vous n'êtes pas ministre et vous êtes hors sujet !

**M. Jean-Luc Warsmann.** C'est le texte qui est hors sujet !

**M. le président.** Monsieur Brard, vous n'avez pas la parole !

**M. Guy Teissier.** M. Brard n'est pas un censeur !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Laissons terminer M. Laffineur.

**M. Marc Laffineur.** En premier lieu, vous prétendez « renforcer sensiblement les moyens de lutte contre la croissance du nombre d'armes à feu ». Vous voulez ainsi soumettre les magasins de commerce de détail d'armes à une autorisation préalable, interdire les bourses d'armes et durcir les règles de sécurité pour la conservation de ces armes. Comme si les délinquants allaient acheter leurs armes dans des magasins en laissant leurs coordonnées !

**M. Guy Teissier.** C'est pourtant ce qu'ils croient !

**M. Marc Laffineur.** Comme si les armes de chasse servaient à commettre des vols à main armée ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ce n'est pas sérieux ! Vous ne faites que proposer des mesures tout à fait inadaptées pour répondre aux problèmes.

Vous reconnaissez d'ailleurs qu'il y a peu d'ouvertures nouvelles de magasins et que leur nombre a même diminué significativement depuis 1993. La seule conséquence de ce texte sera de restreindre la liberté des chasseurs, qui auront plus de difficultés pour acheter des fusils. Ils ne pourront plus les vendre à des amis ou à leurs enfants, puisque vous voulez interdire purement et simplement les ventes entre particuliers. Vous restreignez le droit de propriété.

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Mon Dieu ! Quelle horreur !

**M. Marc Laffineur.** Vous limitez la liberté d'entreprendre en confiant aux préfets un pouvoir discrétionnaire en matière d'autorisation d'ouverture de nouveaux magasins. Cela engendre de surcroît une distorsion de concurrence entre les commerces déjà installés et ceux qui souhaiteraient ouvrir.

Cette disposition est contraire au principe de liberté du commerce et de l'industrie...

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Et voilà !

**M. Marc Laffineur.** ... principe constant en droit français depuis le décret d'Allarde des 2 et 17 mars 1791...

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Peu importe le nombre de morts !

**M. Marc Laffineur.** ... dont toutes les dispositions ont été abrogées, à l'exception de l'article 7, aux termes duquel « il sera libre à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouve bon ».

Plusieurs textes ont réaffirmé ce principe de manière directe, notamment la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat de 1973, dite loi Royer. Le Conseil d'Etat reconnaît lui-même cette liberté comme une liberté publique dans l'arrêt de Laboulaye qui date de 1960. Enfin, le Conseil constitutionnel tend même à reconnaître à la liberté d'entreprendre une valeur consti-

tutionnelle, dans une décision du 16 janvier 1982 où il la rapproche de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Comme aux Etats-Unis, où l'on trouve des armes dans les écoles !

**M. Marc Laffineur.** Après ces mesures tout à fait remarquables et – on l'aura vu – révolutionnaires, par leur ampleur et leur efficacité probable, vous voulez renforcer par l'article 2 du projet de loi les prérogatives de police judiciaire de la police nationale.

En fait, vous vous contentez de doter les adjoints de sécurité du pouvoir de verbaliser les infractions au code de la route et vous avancez de deux ans le moment où les gardiens de la paix obtiennent la qualité d'agent de police judiciaire. Vous écrivez pourtant dans votre étude d'impact que cela contribuera « à l'efficacité de la police de proximité (...) et à rassurer le public sur les réponses à apporter dans la lutte contre la délinquance ». Que l'écart entre l'objectif affiché et les solutions envisagées, qui soit dérisoires !

Vous confirmez par cette mesurette votre utilisation des emplois jeunes sur le terrain et votre refus de réellement renforcer la police nationale par des gardiens de la paix à part entière. Vous le faites au détriment de la sécurité des Français et des personnels envoyés sur la voie publique, et au premier rang de ces jeunes gens et ces jeunes filles insuffisamment formés et préparés pour répondre à de véritables actes de délinquance.

Le troisième chapitre de votre texte vise à renforcer la sécurité quotidienne en améliorant la sécurité des cartes de paiement. Voilà une mesure intéressante, monsieur Brard, ...

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** C'est l'hommage du vice à la vertu !

**M. Marc Laffineur.** ... mais qui ne justifie pas à elle seule le titre de votre projet de loi. Vous auriez appelé ce texte : « Diverses mesures visant la tranquillité publique », vous auriez été plus près de la réalité exacte des mesures que vous énoncez.

**M. Pierre Cardo.** Visant la « sérénité » !

**M. Marc Laffineur.** Vous auriez aussi été plus près de votre réelle ambition en matière de sécurité. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les Français apprécieront les efforts que vous déployez pour appliquer vos priorités gouvernementales puisqu'il paraît, à lire vos déclarations, que c'est le cas. Heureusement que vous en faites état dans vos intentions car il n'aurait pas été possible de le déduire de vos actes.

Enfin, dans le quatrième chapitre, crucial, vous prévoyez un durcissement des règles et des sanctions applicables aux chiens.

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Non : aux animaux !

**M. Marc Laffineur.** Vous complétez également votre large dispositif de sécurité par des dispositions permettant de vérifier les titres de transport des personnes circulant à bord des Eurostar. Voilà bien encore la marque de dispositions fondamentales qui feront date dans la lutte contre l'insécurité en France.

Ce texte frappe par son indigence. Il traduit à lui seul quatre années de gouvernement socialiste en matière de sécurité.

**M. Pierre Cardo.** C'est vrai !

**M. Marc Laffineur.** Il n'y a dans votre projet de loi que des ajouts juridiques mineurs et vous passez à côté des problèmes et de l'essentiel. Ce texte traduit votre méconnaissance des problèmes de sécurité et votre absence de volonté politique d'y répondre.

**M. Charles Cova.** C'est de l'angélisme !

**M. Marc Laffineur.** Maintenant, qu'aurait-il fallu faire ? Qu'aurait-il fallu proposer ?

La sécurité est un droit fondamental de l'homme et une impérieuse exigence de justice sociale. A ce titre, c'est un devoir de l'Etat que de la rétablir. Or l'insécurité, qui n'a pas cessé d'augmenter depuis plusieurs dizaines d'années, au point de se banaliser et de polluer la vie quotidienne de nos concitoyens, n'est pas une fatalité. Elle commande aujourd'hui un sursaut républicain et une riposte globale.

Cette réponse doit allier prévention et répression ; elle doit s'appuyer sur toute la chaîne de production de la sécurité en répondant à quatre objectifs.

Premièrement, rendre efficaces les actions de prévention, aujourd'hui nombreuses mais totalement désordonnées.

Deuxièmement, resserrer les questions de sécurité autour du maire, coordinateur naturel des acteurs de prévention, de la police, de la gendarmerie et de la justice.

Troisièmement, appliquer le principe de la tolérance zéro et sanctionner rapidement, dès la première infraction, tout mineur délinquant.

**M. René Mangin.** C'est New York !

**M. Marc Laffineur.** Enfin, donner au juge une gamme de réponses la plus large possible, allant de la plus éducative à la plus répressive.

Pour répondre à ces quatre objectifs, la première urgence, c'est de rechercher les conditions d'une sécurité plus proche des citoyens.

D'abord, il est temps de donner au maire une place prépondérante dans l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de la politique de sécurité. Il est indispensable de le placer au cœur du dispositif local de sécurité.

**M. Charles Cova.** Voilà !

**M. Marc Laffineur.** Cela passe par une meilleure information des élus. Pour cela, le poste de police ou de gendarmerie devrait être tenu de leur transmettre régulièrement la liste des plaintes qui ont été déposées. Il serait bon que le préfet réunisse deux fois par an tous les acteurs de la sécurité ainsi que les maires, les parlementaires et les présidents des organismes intercommunaux du département afin de leur communiquer les résultats statistiques de la délinquance et de fixer des objectifs aux forces de sécurité.

Cela passe également par la création d'un conseil de sécurité municipal ou intercommunal, sous la présidence du maire ou du président de l'organe intercommunal.

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Cela existe déjà !

**M. Marc Laffineur.** Il a été supprimé pour les communes.

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Pas du tout !

**M. Marc Laffineur.** Mais si : maintenant, ce problème est traité au niveau de l'intercommunalité !

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Et les conseils communaux de prévention de la délinquance ?

M. le président. Monsieur Brard, écoutez l'orateur.

M. Marc Laffineur. Ce conseil pourrait définir des objectifs concrets de lutte contre l'insécurité, il aurait le pouvoir, par un vote, de mettre en demeure les forces de sécurité d'accomplir leur mission. Il faut permettre la municipalisation à titre expérimental des forces de sécurité, c'est-à-dire qu'il convient de reconnaître aux communes dotées d'une police d'Etat la possibilité de créer une police territoriale de proximité placée sous l'autorité du maire, avec un contrôle de l'Etat et du procureur de la République.

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Ce n'est plus un maire, c'est un shérif !

M. Marc Laffineur. Il faut permettre au maire, dans un cadre légal strictement défini, d'interdire, pour une durée limitée, aux mineurs de moins de treize ans de circuler entre minuit et 6 heures du matin sur une partie du territoire communal sans être accompagnés par un majeur.

Enfin, il est nécessaire de prévoir un avis conforme sur toutes les décisions prises dans le cadre de la politique de la ville, notamment en matière d'attribution de logements sociaux.

Deuxièmement, il est temps de déconcentrer les forces de sécurité. Il faut en effet favoriser une vraie gestion de proximité des forces de sécurité afin d'adapter au mieux l'affectation des hommes aux besoins locaux. Ce doit être l'occasion de recentrer les forces de sécurité sur leurs vraies missions. Cela passe par la suppression des tâches indues, pour permettre aux forces de l'ordre de revenir sur le terrain.

Pour cela, il est nécessaire de créer une unité pénitentiaire chargée de la garde dans les hôpitaux et du transfert des détenus ; nécessaire de réduire les gardes statiques ; nécessaire de recruter 1 500 agents administratifs de la police nationale chaque année pendant trois ans.

M. Charles Cova. Et soulager la gendarmerie d'autant !

M. Marc Laffineur. Recentrer les forces de sécurité sur leurs vraies missions, cela nécessite aussi de mettre fin à la dérive des heures supplémentaires, qui désorganise les services, en optimisant l'affectation des forces de sécurité par une obligation de mobilité au sein des services, par des primes ou des bonus pour les fonctionnaires affectés en zones sensibles, par l'affectation au sein de chaque poste de police du nombre nécessaire d'officiers de police judiciaire.

Troisième axe, il est temps d'améliorer la condition des forces de sécurité.

Pour cela, il est nécessaire de recourir à un recrutement massif sur cinq ans de 30 000 policiers et de 10 000 gendarmes, afin de compenser les départs à la retraite des fonctionnaires de police de pallier les effets des 35 heures et d'intégrer les emplois-jeunes qui le souhaitent.

M. le ministre de l'intérieur. C'est ce qu'on fait !

M. Bernard Roman, *président de la commission*. Absolument !

M. le ministre de l'intérieur. Ce que vous n'avez pas fait, nous le faisons !

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Depuis 1981 ?

M. Marc Laffineur. Quand nous étions au pouvoir, la délinquance diminuait, monsieur le ministre ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. C'est faux !

M. Jean-Pierre Blazy. Vous n'êtes pas honnête !

M. Marc Laffineur. Les chiffres sont là !

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Vous trafiquez les statistiques ! Demandez à Pandraud !

M. Jean-Luc Warsmann. Rendez-vous dans un an ! Les électeurs jugeront !

M. Bernard Roman, *président de la commission*. Dans un an et trois mois.

M. Charles Cova. Vous verrez il y aura un retour de balancier !

M. Marc Laffineur. Pour cela, il est nécessaire d'améliorer et d'enrichir la formation initiale des forces de sécurité et de permettre l'émergence d'une véritable formation continue.

Pour cela, il est nécessaire d'instaurer une politique sociale globale pour les forces de sécurité grâce à l'adoption de mesures adaptées à leurs conditions de travail, notamment en matière de logement et de garde d'enfant.

Pour cela, il est enfin nécessaire d'accroître les moyens accordés aux forces de sécurité, en donnant la priorité absolue à l'achèvement du réseau Acropol d'ici à 2003, en relevant le niveau des crédits de renouvellement du parc automobile de la police, en accélérant la modernisation et la construction de commissariats, en donnant la priorité aux quartiers défavorisés, en construisant des salles de commandement opérationnel dans les grandes agglomérations qui connaissent une forte insécurité, en revalorisant le corps des officiers, qui deviendraient des fonctionnaires de catégorie A.

La seconde urgence, c'est une lutte contre la délinquance des mineurs alliant prévention et répression.

Premièrement, il est temps de rendre son efficacité à la prévention.

Tout d'abord, par la promotion d'une politique contractuelle entre les différents acteurs de la prévention. Le conseil général, l'éducation nationale, la police, la gendarmerie ainsi que les travailleurs sociaux, les sociétés de transport et les bailleurs sociaux doivent s'organiser pour travailler en réseau autour du maire afin de mettre en commun leurs moyens matériels et humains et répondre enfin de manière coordonnée et efficace aux problèmes posés par les mineurs de leur secteur.

Ensuite, par la responsabilisation des parents, au travers notamment de l'instauration d'un système d'allocations familiales à points.

M. Charles Cova. Tout à fait !

M. Marc Laffineur. Pour une politique familiale plus juste, le juge doit pouvoir sanctionner les parents qui ne remplissent plus leur rôle en leur délivrant un avertissement concrétisé par le retrait d'un ou de plusieurs points puis, en cas de persistance, par la suspension du versement des allocations familiales ou, au contraire, par la restitution de points.

M. Charles Cova. Eh oui !

M. Marc Laffineur. C'est d'ailleurs la position de certains des membres de la majorité plurielle puisque, au cours des questions d'actualité, le 18 avril dernier, notre collègue Jean-Pierre Michel, que l'on ne peut suspecter d'être sensible à un discours sécuritaire, a réclamé une réforme de l'ordonnance de 1945, qui n'a pas été modifiée « sous le prétexte qu'il n'existerait pas de consensus au sein de la majorité plurielle » ! Jean-Pierre Michel va

d'ailleurs plus loin en réclamant la suppression des allocations familiales pour les parents de mineurs délinquants. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je vois dans ses propos la confirmation qu'il y a, au-delà des clivages politiques, un certain bon sens naturel.

Enfin, la prévention redeviendra efficace par la création de liens plus étroits entre l'école et la pédopsychiatrie. Les enseignants et les directeurs d'établissement doivent pouvoir obtenir, dès l'école maternelle, la consultation et l'avis d'un pédopsychiatre pour chaque enfant sujet à des violences anormales qui peuvent être annonciatrices d'un comportement délinquant.

Deuxièmement, il est temps d'adapter l'ordonnance du 2 février 1945 aux réalités de la délinquance.

Une réponse systématique, rapide et adaptée aux faits et à la personnalité du mineur est la clé d'une politique efficace de lutte contre la délinquance des jeunes.

Cette politique implique d'enrichir la gamme des placements offerts aux juges. Les établissements d'accueil constituent manifestement le maillon faible dans la gamme des sanctions offertes au juge. Les types d'établissements mis à sa disposition et le nombre de places disponibles sont très insuffisants.

Il faut créer de nouveaux types d'établissement :

Des externats destinés aux primo-délinquants déscolarisés ou non ou à des mineurs non délinquants, en danger en raison de leur déscolarisation ;

Des internats destinés aux mineurs plus aguerris dans la délinquance, combinant l'enseignement scolaire et un encadrement renforcé ;

Des centres de formation professionnelle destinés aux mineurs qui sortent de détention ou d'un centre éducatif renforcé et aux mineurs qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire, pour lesquels il n'existe aujourd'hui aucune solution ;

Des unités de soins spécialisées pour adolescents souffrant de crises psychologiques ou psychiatriques, dont les actes délinquants sont mal traités par une sanction ordinaire ;

Des unités de détention pour mineurs distinctes des établissements pénitentiaires pour adultes.

Lorsque toutes les autres solutions ont échoué, la détention des mineurs doit s'effectuer dans de petites unités à encadrement éducatif fort, totalement distinctes des prisons pour majeurs, afin d'éviter tout risque de contact avec eux.

Il faut également multiplier les centres de placement immédiat et les centres éducatifs renforcés, qui accueillent aujourd'hui les situations d'urgence et les mineurs multi-récidivistes pour lesquels une rupture avec leur milieu s'impose.

Cette politique implique de réduire les délais de traitement des affaires. Il faut permettre au parquet, quand les mineurs sont déjà connus, de saisir directement le tribunal pour mineurs afin d'éviter l'étape du juge des mineurs et d'obtenir un jugement dans un délai très rapide.

Cette politique implique d'adapter certains seuils à l'évolution de la délinquance. Les actes de délinquance commis par les mineurs sont de plus en plus fréquents et violents. Or le régime actuel des sanctions ne permet pas au juge, même lorsqu'il le souhaite, de choisir la voie répressive, ce qui ne fait que favoriser le développement d'un sentiment de toute-puissance qu'il est très difficile de combattre chez les jeunes mineurs.

Trois mesures s'imposent :

D'abord, abaisser à treize ans l'âge à partir duquel le placement en détention provisoire en matière correctionnelle est possible, sous des conditions et pour une durée strictement encadrées ;

Ensuite, rendre possible dès dix ans le prononcé d'une sanction pénale, à l'exclusion toutefois de la détention ;

Enfin, étendre le régime de la « retenue à la disposition d'un officier de police judiciaire », applicable aux mineurs de dix à treize ans, aux infractions punies d'au moins cinq ans d'emprisonnement, contre sept ans actuellement.

L'ensemble de ces mesures implique un renforcement sensible du nombre de parquetiers, de juges des mineurs et d'éducateurs, ainsi qu'un partenariat souple entre l'Etat et les collectivités locales pour la répartition de la prise en charge financière des structures nouvelles. Il implique également de mettre en œuvre un plan d'envergure pour la rénovation des banlieues, destiné à désenclaver les quartiers, humaniser l'habitat et résorber les zones de non-droit.

Voilà l'ensemble des mesures que les Français sont en droit d'attendre de leur gouvernement pour endiguer la violence et la criminalité. Voilà ce que les Français ont appelé de leurs vœux aux dernières élections municipales, voilà ce qui est totalement absent de vos propositions. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Cova. *Bis repetita placent !*

M. Marc Laffineur. Ce texte, léger dans ses propositions,...

M. Guy Teissier. Très léger !

M. Marc Laffineur. ... inconsistant par son absence d'ampleur,...

M. Guy Teissier. Très inconsistant !

M. Marc Laffineur. ... insuffisant dans les mesures qu'il propose, n'est pas satisfaisant. En fait, il illustre clairement l'attitude générale du Gouvernement face aux problèmes qui se font jour. Vous avez échoué à les prévenir et vous refusez de les combattre. Votre attitude consiste à ne plus bouger. Vous êtes en panne, incapables de prendre des mesures fortes et d'apporter de vraies réponses, car vous êtes déjà dans la perspective des prochaines échéances électorales.

Mme Brigitte Douay. Comme tout le monde !

M. Thierry Mariani. Echéances électorales qu'ils vont perdre !

M. Marc Laffineur. Votre texte ne répond pas aux enjeux et, dans les rares dispositions que vous proposez, vous écornez au passage la liberté d'entreprendre et le droit de propriété,...

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. C'est le lobby des porte-flingue qui parle !

M. Marc Laffineur. ... ce qui est contraire à la Constitution. Et vous le faites alors que les mesures qui le motivent n'auront aucune utilité.

C'est pourquoi, au nom du groupe Démocratie libérale et Indépendants et de l'ensemble de l'opposition, je demande à l'Assemblée de voter cette exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. René Mangin. C'est totalement irrecevable ! M. Laffineur est dans une petite forme !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'intérieur. Je répondrai en quelques mots à ce long discours de M. Laffineur,...

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Une vraie diarrhée !

M. le ministre de l'intérieur. ... simplement pour lui dire mon sentiment s'agissant de l'appréciation qu'il porte sur l'action de la police nationale. On ne peut pas être pour la sécurité de nos concitoyens et traiter la police nationale comme vous l'avez fait, monsieur le député. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Marc Laffineur. Au contraire !

M. le ministre de l'intérieur. La police nationale, moi, je lui fais confiance, et, comme ministre de l'intérieur, je traduis ce sentiment en lui donnant les moyens de faire son travail.

M. Marc Laffineur. Vous ne lui donnez aucun moyen, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'intérieur. Je constate qu'entre 1993 et 1997, en quatre ans,...

M. Louis Guédon. La délinquance a régressé !

M. le ministre de l'intérieur. Ce que je dis vous gêne, je le sais bien !

M. Guy Teissier. Non !

M. le ministre de l'intérieur. ... le budget de la police nationale n'a augmenté que de 10 %, alors que pendant quatre ans toujours, mais de 1997 à 2001, il a augmenté de plus de 14,5 %. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Je sais que cela vous gêne !

M. Marc Laffineur. Citez aussi les chiffres de la délinquance ! Elle baissait lorsque nous étions au pouvoir ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Christian Estrosi. Exactement !

M. Louis Guédon. La délinquance avait baissé de 20 % ! C'est un contre-exemple !

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Cessez d'aboyer !

M. le ministre de l'intérieur. J'ai laissé M. Laffineur s'exprimer et égrener ses vérités, qui sont en fait des contrevérités. En effet, lorsque vous étiez au pouvoir, le Gouvernement n'avait aucune gestion prévisionnelle. Il a laissé filer les effectifs de police à tel point que nous ne sommes qu'au niveau de 1995 malgré les recrutements en surnombre, malgré les 25 000 recrutements pour remplacer les départs à la retraite, malgré les 3 300 embauches de policiers titulaires en surnombre qui ne se traduiront pas dans la réalité parce que le Gouvernement a décidé qu'ils assisteraient la police de proximité sur le terrain. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Voilà la considération que nous portons à la police nationale en lui donnant des moyens, en lui accordant des budgets permettant d'améliorer la situation économique et sociale de ses agents,...

M. Guy Teissier. Parlons-en, du budget !

M. le ministre de l'intérieur. ... notamment en matière indemnitaire. Voilà ce que vous n'avez pas fait ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Il y a ceux qui parlent – paroles, paroles, paroles –, et il y a ceux qui agissent...

M. Renaud Donnedieu de Vabres. C'est normal : vous êtes au Gouvernement ! C'est la moindre des choses !

M. le ministre de l'intérieur. ... et donnent aux policiers les moyens de servir nos concitoyens. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Je ne sais pas si vous vous rendez compte, monsieur le député, de l'image que vous donnez en traitant les adjoints de sécurité comme vous le faites.

M. Pierre Cardo. C'est vous qui les mettez en danger sur le terrain !

M. le ministre de l'intérieur. Quelle image pour la jeunesse, alors qu'en s'engageant dans cette voie, qui est une forme de pré-recrutement – c'est une bonne école de terrain –, les jeunes peuvent ensuite passer le concours pour devenir gardien de la paix de la police nationale ! Je vous laisse la responsabilité de la façon dont vous les avez traités !

M. Pierre Cardo. C'est vous qui les traitez mal !

M. le ministre de l'intérieur. Moi je les connais, les adjoints de sécurité, car je vais sur le terrain ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Je les vois ces jeunes qui, eux, n'ont pas perdu les valeurs de la République et agissent aux côtés des policiers pour assurer, dans l'intérêt général, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens. Ne les traitez pas avec ce mépris ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) C'est d'ailleurs peut-être un mépris à l'égard de la jeunesse en général !

Je ne partage pas cette vision des choses. Je me permets d'ailleurs de vous signaler que la création de ces emplois d'adjoint de sécurité a permis de donner du travail à des jeunes qui n'en avaient pas, de leur donner le goût du travail, de la responsabilité, en les mettant au service de l'intérêt général. En outre, mais cela semble vous gêner, cela a permis de remplacer les policiers auxiliaires qui ont disparu du fait de la suppression du service national que vous avez décidée.

M. Guy Teissier. Et que vous avez votée !

M. Jean-Luc Warsmann. Absolument.

M. le ministre de l'intérieur. Quant à votre position sur le problème des armes, monsieur Laffineur, elle est très révélatrice. Je suis également originaire d'une région de chasseurs.

M. Marc Laffineur. Il y en a certes beaucoup dans le XVIII<sup>e</sup> !

M. le ministre de l'intérieur. Et je sais que, en général, ils vont acheter leurs armes chez les armuriers. À mon sens, le fait d'avoir des professionnels, qui contrôlent et

savent à qui ils vendent des armes est préférable à la loi de la jungle que vous prônez au nom de la liberté d'installer n'importe quel commerce,...

**M. Jean-Luc Warsmann.** C'est scandaleux d'entendre cela !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... comme si c'était un modèle de laisser s'installer partout, sans aucun contrôle, des marchands d'armes ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Il vaut mieux avoir affaire à ses professionnels patentés qui évitent que les armes circulent comme c'est le cas actuellement. Cela ne règlera pas l'ensemble des problèmes mais y concourra. C'est un signal clair. Vous, au nom de la liberté et du libéralisme économique (*Exclamations sur les mêmes bancs*),...

**M. Pierre Cardo.** Arrêtez, avec le libéralisme !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... vous considérez qu'on peut ouvrir des commerces d'armes simplement parce que cela permet à certaines personnes de gagner de l'argent, alors que vous savez parfaitement que c'est une forme d'incitation à la violence que d'installer une armurerie là où il y a des jeunes en difficulté, comme dans le quartier des Tarterêts. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Cardo.** Ils n'ont pas besoin d'armurerie pour se procurer des armes !

**M. le ministre de l'intérieur.** Quant aux statistiques, vous savez à quel point je les relativise !

**M. Thierry Mariani.** Surtout quand elles sont mauvaises !

**M. le ministre de l'intérieur.** Elles ne sont jamais à la hauteur de nos espérances. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Louis Guédon.** Surtout depuis 1997 : elles sont très mauvaises !

**M. le ministre de l'intérieur.** Mais vous devriez relativiser et être plus modestes, car si vous examinez les statistiques publiées depuis dix ans, vous constaterez que les pires années furent 1994 et 1995. Et qui était alors ministre de l'intérieur ? En 1994, c'était M. Pasqua, votre ami, et en 1995, M. Debré, votre autre ami ! Lorsque j'étais député, je ne vous attaquais pas systématiquement sur les statistiques de la police nationale !

**M. Louis Guédon.** Ce n'est pas vrai !

**M. Thierry Mariani.** C'est une contrevérité !

**M. le ministre de l'intérieur.** Soyez donc plus raisonnables dans ce domaine. Les Français, croyez-moi, eux le sont !

**M. Thierry Mariani.** Ils sont bien conscients que vous ne faites rien !

**M. le ministre de l'intérieur.** Ils savent très bien que, quand on veut lutter contre l'insécurité, on n'utilise pas ce thème de manière récurrente comme vous le faites. Vous devriez savoir que le résultat des élections ne va pas toujours dans le sens de votre démagogie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Dans les explications de vote, la parole est à M. Bernard Perrut.

**M. Bernard Perrut.** Les premières lignes de l'exposé des motifs de votre projet de loi nous avaient rassurés, monsieur le ministre, car vous y exprimez votre intention de prendre des mesures efficaces pour renforcer la sécurité quotidienne de chacun. Mais nous avons très vite déchanté, car les dispositions que vous proposez sont sans commune mesure avec ce qu'attendent les Français et avec leurs inquiétudes.

Comment imaginer que vous n'entendiez pas ce qu'ils expriment ? Comment imaginer que vous ne sachiez pas ce qui se passe sur le terrain, dans nos villes, nos quartiers, et même désormais dans nos villages et nos zones rurales ? Eh oui, mes chers collègues, la délinquance et les violences n'ont cessé d'augmenter, au point de se banaliser et de polluer la vie quotidienne des Français.

Quand on lit votre projet intitulé « sécurité quotidienne », avouons qu'il y a de quoi être surpris, déçu, voire trompé, car il se limite à des mesures éparses concernant les chiens, les cartes bancaires et les armes, même si nous ne sous-estimons pas la nécessité de faire évoluer la législation.

Mais que nous proposez-vous pour lutter contre l'insécurité et la délinquance ? Vous vous contentez de doter les adjoints de sécurité du pouvoir de verbaliser les infractions au code de la route et vous en faites, plus rapidement que par le passé, des agents de police judiciaire. Cela, dites-vous et écrivez-vous, contribuera à l'efficacité de la police de proximité. Encore faudrait-il que cette police de proximité existe et qu'elle soit efficace ! Vous ne renforcez pas la police nationale dans nos villes de province et nombre de collègues pourraient vous parler de leurs attentes.

Vous ne respectez d'ailleurs pas vos engagements. Vous m'indiquiez ainsi par courrier, le 30 octobre dernier, que, dans ma propre ville, la police de proximité serait effective à partir de février, pour être pleinement opérationnelle en avril.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** C'est comme ça pour toutes les communes !

**M. Bernard Perrut.** Nous sommes à la fin du mois d'avril, et les dix-neuf fonctionnaires de police supplémentaires réclamés par le commissariat de ma ville ne sont toujours pas là !

**M. Guy Teissier.** Et voilà !

**M. Charles Cova.** Paroles, paroles, paroles !

**M. Bernard Perrut.** C'est l'Arlésienne des effectifs dans ma ville comme dans de nombreuses villes de France !

**M. Guy Teissier.** Absolument !

**M. Marc Laffineur.** C'est ça, la vérité !

**M. Bernard Perrut.** L'insécurité n'est pas une fatalité. Elle appelle un sursaut républicain, une riposte globale. Vous ne proposez rien. Nous, nous formulons des propositions par la voix de Marc Laffineur et des intervenants qui suivront. Qu'attendez-vous pour faire de ce texte un véritable moyen de lutter contre l'insécurité, pour renforcer nos forces de police et de gendarmerie, dont vous savez combien elles sont démotivées ? Marc Laffineur ne les a évidemment pas attaquées, bien au contraire.

**M. Bernard Roman, président de la commission.** Si, tout de même !

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Il les a méprisées, c'est pire ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Bernard Perrut.** Il sait quelles sont leurs difficultés et à quel point elles ont besoin d'être soutenues et renforcées. Nous attendons les mesures qui répondent à cette nécessité.

Pourquoi ne prenez-vous pas des dispositions pour lutter contre la délinquance des mineurs, en instaurant une prévention plus efficace et en adaptant l'ordonnance de 1945 aux réalités de la délinquance nouvelle que nous connaissons dans nos communes ? En outre, comme Marc Laffineur l'a très bien expliqué, il ne faut pas oublier l'importance de la famille, le rôle des parents, qui doivent être responsabilisés, et celui de l'école, qui doit réaffirmer des valeurs. Que proposez-vous en la matière ?

**M. Charles Cova.** Bien !

**M. Bernard Perrut.** En conclusion, le groupe Démocratie libérale et Indépendants souhaite vous rappeler, car vous l'avez peut-être oublié, que la sécurité est un droit fondamental et un devoir de l'Etat que l'on ne peut pas prendre à la légère avec un texte dont je dirais, si le sujet n'était pas sérieux, qu'il s'apparente à une fable qui s'intitulerait : « Le chien et la puce », la puce de la carte bancaire, bien entendu. (*Sourires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. – Exclamations ironiques sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Mais le sujet est trop sérieux pour qu'on plaisante.

Toujours est-il que votre projet de loi n'est pas recevable, non seulement pour des raisons constitutionnelles que Marc Laffineur a parfaitement développées, mais aussi parce qu'il ne comporte rien permettant de lutter contre l'insécurité. Nous ne pourrions à la limite l'approuver que si vous acceptiez de tenir compte des propositions de l'opposition, des groupes RPR, UDF et DL, c'est-à-dire des amendements que nous avons déposés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Blazy pour le groupe socialiste.

**M. Jean-Pierre Blazy.** Monsieur Laffineur, ce qui est irrecevable, ce n'est pas le projet de loi présenté par le ministre de l'intérieur, c'est votre discours. Il l'est doublement, sur le fond et sur la forme. Sur le fond, vous avez prononcé un long discours très lénifiant sur l'insécurité,...

**M. Marc Laffineur.** Nous sommes au Parlement ! On peut tout de même s'exprimer !

**M. Jean-Pierre Blazy.** ... multipliant à n'en plus finir les commentaires sur les statistiques, commentaires largement faux du reste, pour nous indiquer finalement que les chiffres de la délinquance suivaient en quelque sorte les alternances politiques. C'est un véritable mensonge et ce n'est pas très honnête sur le plan intellectuel. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Je pourrais vous rappeler que la délinquance des mineurs, dont vous avez longuement parlé, s'est envolée, en effet – il ne faut pas masquer la réalité – mais à partir de 1994, date à laquelle vous étiez au pouvoir.

**M. Marc Laffineur.** Vous allez nous refaire le coup de l'héritage ?

**M. Christian Estrosi.** Et le droit d'inventaire ?

**M. Jean-Pierre Blazy.** Le ministre l'a dit, ce n'est pas une loi d'orientation ou de programmation. C'est un texte dont nous reparlerons tout à l'heure au cours de la discussion générale, et vous pourrez alors vous exprimer.

Vous avez dit ensuite, monsieur Laffineur, que les moyens manquaient ; je n'insiste pas, M. le ministre vous ayant répondu à l'instant. Vous avez laborieusement diserté sur les causes. Mais, finalement, sur la forme, votre discours est irrecevable car vous n'avez pas démontré l'irrecevabilité du texte.

**M. Thierry Mariani.** Si !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Vous avez évoqué son éventuelle inconstitutionnalité et avez fait allusion, s'agissant du commerce des armes, à la loi d'Allarde de 1791 sur la liberté du commerce. Je vous rappelle que le commerce de nombreux produits – les voitures, les produits pharmaceutiques, et pas seulement les armes – est encadré.

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** Laffineur n'est lumineux que les jours de grève à EDF !

**M. Jean-Pierre Blazy.** Et n'oubliez pas que, en vertu de la Déclaration des droits de l'homme, qui est située au-dessus de la loi d'Allarde, toute liberté consiste à faire ce qui ne nuit pas à autrui. Il est tout de même étrange que, vous qui prétendez vouloir plus de sécurité, vous refusiez l'encadrement du commerce des armes, qui est pourtant un facteur d'insécurité.

Mes chers collègues, pour toutes ces raisons, je vous invite à repousser l'exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Jean-Luc Warsmann.** Ce fut laborieux !

**M. le président.** La parole est à M. Thierry Mariani pour le groupe RPR.

**M. Jean-Pierre Brard.** Un modéré ! (*Sourires.*)

**M. Charles Cova.** Il faut bien qu'il y en ait, dans cette assemblée !

**M. Thierry Mariani.** Je suis déçu que notre collègue Blazy n'ait pas compris les motifs d'irrecevabilité qu'a développés avec talent notre collègue Marc Laffineur. Et même si nos collègues socialistes n'aiment pas qu'on leur rappelle les statistiques, ils ne peuvent ignorer celles, récentes, qui concernent l'insécurité et qui soulignent sans ambiguïté possible l'aggravation catastrophique et sans précédent de la délinquance dans notre pays. Cette dernière a augmenté de 5,72 % entre 1999 et 2000 : 3 771 849 faits constatés, c'est-à-dire 203 985 de plus en un an. On a recensé en 2000 une augmentation de 13 % des vols à main armée, de 10 % des vols avec violences, 204 000 faits délictueux supplémentaires, 30 000 incidents classés sous la rubrique « violences urbaines » et 15 000 voitures brûlées !

Nos collègues nous expliquent que tout cela a commencé en 1995 ! Franchement ! Ils sont les premiers à revendiquer de bons résultats, quand il y en a. Qu'ils aient au moins le courage de revendiquer leurs échecs, notamment en matière de sécurité.

Une telle situation ne peut continuer sans mettre en péril l'équilibre de notre société. D'autant que les violences concernent désormais l'ensemble du territoire national et non plus seulement les agglomérations les plus importantes. Monsieur le ministre, vous m'avez demandé tout à l'heure où j'avais été élu. Je l'ai été dans une petite

ville de 9 000 habitants qui, il y a trois ou quatre ans, ne connaissait pas le moindre problème de sécurité et qui, aujourd'hui, en souffre. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Démissionnez !

M. Thierry Mariani. Depuis votre arrivée aux affaires, l'insécurité augmente. Elle se caractérise par deux phénomènes nouveaux : d'une part, le développement des bandes, dont témoignent les tragiques affrontements à La Défense et qui date lui aussi de 1995 ; d'autre part, la proportion croissante de mineurs de plus en plus jeunes impliqués dans des faits délictueux.

Le phénomène des *rave parties* qui se développent partout en France en l'absence de tout encadrement juridique et se soldent régulièrement par des blessés, voire des morts, comme cela a été récemment le cas dans une commune de ma circonscription, est un autre témoignage de la dégradation de la sécurité dans notre pays.

Face à cette situation qui n'est pas si éloignée de la guérilla urbaine, les Français ne sont pas seulement inquiets de la régression effective du droit à la sécurité : selon un récent sondage, la sécurité est devenue leur première préoccupation, ils sont également outrés par l'absence de réponse concrète du Gouvernement et par l'impunité réelle dont jouissent les mineurs délinquants. Il faut dire que les mesures préconisées par le Gouvernement depuis plusieurs mois ne sont pas à la hauteur, loin s'en faut.

A force de faire passer la prévention avant les sanctions, de préconiser la tenue de réunions stériles, de s'appuyer sur la publication incessante de rapports qui servent exclusivement à se donner bonne conscience, à force de refuser d'admettre l'inadaptation de l'ordonnance de 1945 sur la délinquance des mineurs, le Gouvernement oublie que les « sauvages » sont parfois des assassins en puissance et laisse se développer dans notre pays un climat d'insécurité.

La politique menée par la gauche en matière de sécurité s'est toujours soldée par un échec assourdissant. Alors que, de 1993 à 1997, la criminalité et la délinquance avaient baissé en France, elle n'a cessé d'augmenter depuis 1997, dans des proportions plus qu'inquiétantes.

Encourager la signature de contrats locaux de sécurité, les CLS, n'est pas la seule solution appropriée. Certes, ils constituent un instrument de concertation, mais ils ne permettent malheureusement pas d'endiguer l'augmentation des violences urbaines : en tant que maire d'une commune qui a été l'une des premières à signer un CLS, j'en suis malheureusement conscient, et, comme mes concitoyens, j'en fais l'expérience tous les jours.

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. C'est peut-être votre faute ?

M. Thierry Mariani. Que propose le texte ?

Tout d'abord, un renforcement sur le contrôle des ventes d'armes qui va plus que pénaliser les collectionneurs d'armes à feu et les chasseurs, mais pas du tout les voyous.

M. René Mangin. Ce n'est pas vrai !

M. Thierry Mariani. Ensuite, l'attribution de la qualité d'agent de police judiciaire à des adjoints de sécurité pleins de bonne volonté mais – et ce n'est pas une insulte – insuffisamment formés.

Un renforcement utile de la répression de la fraude aux cartes bancaires qui ne résoudra pas les agressions dans les transports en commun.

Un énième dispositif sur les chiens dangereux.

Enfin, un contrôle des liaisons ferroviaires transmanche. Or c'est une première : la majorité actuelle fait le lien, dans un texte de loi, entre l'immigration clandestine et l'insécurité !

M. Christian Estrosi. C'est de la xénophobie !

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. M. Estrosi est orfèvre en la matière.

M. Thierry Mariani. Quand la droite osait – et elle l'ose depuis des mois, voire des années – faire ce lien, on lui disait qu'elle était proche des thèses du Front national, qu'elle était raciste et xénophobe !

M. Claude Goasguen. C'était un délit !

M. Thierry Mariani. Aujourd'hui, vous faites ce lien. C'est une première pour la gauche, c'est une révélation !

M. Charles Cova. Eh oui !

M. Thierry Mariani. Je constate que vous rejoignez le point de vue que nous défendons depuis des mois, mais un peu tard...

Si ces mesures vont dans le bon sens, elles sont néanmoins largement insuffisantes et ne permettront pas d'assurer le respect de l'ordre public sur le territoire. Les vrais problèmes, vous le savez, sont ailleurs et résident en particulier dans l'inadaptation de l'ordonnance de 1945, dans l'insuffisance des moyens de la justice et dans l'absence de prise en compte de la récidive.

Les solutions sont connues mais elles ne figurent pas dans votre projet de loi. Je vous invite donc à vous reporter aux excellentes propositions émanant de la convention sécurité qui s'est tenue au Sénat le 31 janvier dernier dans le cadre des Ateliers parlementaires de l'alternance.

M. René Mangin. Un peu de modestie !

M. Thierry Mariani. Vous ne pouvez plus feindre, aujourd'hui, d'ignorer les solutions à mettre en œuvre.

Votre projet de loi étant le projet des occasions manquées, le groupe RPR votera l'exception d'irrecevabilité défendue avec talent par notre collègue Marc Laffineur.

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. N'exagérez pas ! Vous allez heurter sa modestie !

M. le président. Merci de conclure, monsieur Mariani.

M. Thierry Mariani. La liberté de vivre en sécurité étant une liberté fondamentale, votre projet est de toute évidence irrecevable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Renaud Donnedieu de Vabres, pour le groupe UDF.

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Monsieur le ministre, tout à l'heure, vous avez tenté une sorte d'oral de rattrapage.

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. Nous ne sommes pas à l'ENA, ici !

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Votre texte étant mauvais, incomplet, vous avez essayé de traiter toute une série de questions qui n'y figurent pas alors qu'elles auraient dû y figurer.

Première observation sur les propos que vous avez tenus : la querelle sur la répartition des responsabilités entre la droite et la gauche est totalement vaine. Sur ces questions de sécurité, nous devons tous faire preuve d'un peu d'humilité. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis.** C'est un bon début !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** La situation est difficile et grave. Examinons ce qui s'est passé ces vingt dernières années. Je vous rappelle que vous avez été pendant dix ans « intégralement » au pouvoir, dans la mesure où il y avait harmonie entre le Président de la République et le Premier ministre. Dix ans ! Nous n'avons en fait été au pouvoir que deux ans...

**M. Christophe Caresche.** Ce sont les Français qui l'ont décidé !

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** ... et nous avons vécu pendant quatre ans en période de cohabitation.

S'agissant de la gestion prévisionnelle et la programmation des effectifs, nous n'avons pas pu tout faire. Mais, que je sache, les fonctionnaires qui prendront leur retraite dans les années qui viennent étaient en fonction en 1981 et en 1988, donc au moment où vous avez eu la responsabilité du pouvoir.

Pour qu'on progresse vis-à-vis de nos concitoyens et pour que sortent enfin de cet hémicycle des solutions novatrices, une véritable programmation s'impose. Elle concernerait l'ensemble des fonctions régaliennes de l'Etat, qu'il s'agisse de l'intérieur, de la justice, de la défense, de la diplomatie ou d'autres fonctions, et porterait aussi bien sur les effectifs, les moyens ou les équipements. Et il devrait être interdit que le Gouvernement, ou plus exactement le ministre des finances, puisse suspendre par voie réglementaire l'exécution d'une loi de programmation et, par conséquent, la vider de son sens.

Je vous invite donc à un minimum d'humilité concernant la répartition des responsabilités concernant ces questions fondamentales.

Ma deuxième observation, monsieur le ministre, portera sur le rôle des fonctionnaires de l'Etat. Vous n'avez pas le droit de dire que l'opposition méprise le rôle éminent joué par les fonctionnaires de l'Etat et par tous ceux qui sont particulièrement exposés aux difficultés et à la violence.

Les enseignants, les policiers, les gendarmes et les travailleurs sociaux rencontrent de plus en plus de problèmes pour remplir leurs fonctions, et ce n'est pas par incompétence ni manque de volonté. Les moyens à leur disposition ne sont pas suffisants et ils vivent cette situation avec de plus en plus d'amertume.

N'entendez-vous pas ce qui monte de la base de la fonction publique française, que les intéressés soient de droite ou de gauche ? Quand nous les recevons et quand nous discutons en tête-à-tête avec eux, ils pensent que nous ne nous rendons pas compte de la situation à laquelle ils sont aujourd'hui confrontés.

Ce réalisme brutal des fonctionnaires de l'Etat, l'opposition s'en est rendu compte. Par les propositions qu'elle formule, elle entend répondre non seulement aux interrogations de la société française mais également au désir des fonctionnaires exposés, qu'il faut savoir défendre. Car ce n'est pas l'absence de politique en ce domaine qui permettra de les défendre efficacement. Sur ce sujet, nous n'avons vraiment pas de leçons à recevoir ! (*Applaudissements*)

*ments sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

Le groupe UDF partage non seulement l'analyse critique mais aussi les propositions que Marc Laffineur a développées, car nous les avons élaborées ensemble pour préparer l'alternance.

C'est la raison pour laquelle le groupe UDF votera l'exception d'irrecevabilité défendue brillamment par notre collègue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Patrice Carvalho, pour le groupe communiste.

**M. Patrice Carvalho.** Par ses propos, M. Laffineur a prouvé qu'il fait son fonds de commerce des problèmes de sécurité. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** C'est lamentable de dire cela !

**M. Marc Laffineur.** Trouvez autre chose !

**M. Patrice Carvalho.** On le vit malheureusement depuis des mois et des mois, et, aujourd'hui, nous avons eu la teneur de la future campagne électorale...

S'il y a un sujet sur lequel la France doit se rassembler pour combattre, c'est bien l'insécurité.

**M. Marc Laffineur.** C'est ce que je vous propose !

**M. Patrice Carvalho.** Car le problème est grave. Mais ! attention : à force de cracher en l'air, on peut prendre un jour son crachat sur la figure ! Il faut être très prudent...

**M. Christian Estrosi.** Il pourrait bien tomber sur la vôtre aussi !

**M. Patrice Carvalho.** L'avenir sera ce qu'il sera mais il faut faire attention.

Par ailleurs, je n'ai pas trouvé dans les propos de M. Laffineur les causes du développement de l'insécurité. Il est facile de dire que c'est « la famille ». Mais un père qui est au chômage depuis dix ans et qui galère pendant des mois et des mois allant de petit boulot en petit boulot, que peut-il montrer à son fils...

**M. Thierry Mariani.** Les emplois-jeunes !

**M. Patrice Carvalho.** ... sinon que la société ne lui réserve pas grand chose ?

**M. Renaud Donnedieu de Vabres.** Il y a des chômeurs qui élèvent bien leurs enfants !

**M. Patrice Carvalho.** Je ne trouve pas normal qu'il y ait des problèmes d'insécurité, mais il faut les comprendre et remonter aux sources.

**M. Christian Estrosi.** Cela n'a rien à voir ! Il ne comprend rien !

**M. Patrice Carvalho.** Vous défendez les licenciements dans les entreprises, alors que ces licenciements vont accélérer, provoquer des ghettos et de l'insécurité. C'est honteux ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Jean-Luc Warsmann. Vous participez au Gouvernement !

M. Patrice Carvalho. Si ce texte n'est pas révolutionnaire,...

M. Jean-Pierre Brard, *rapporteur pour avis*. C'est un expert qui parle ! (*Sourires*.)

M. Patrice Carvalho. ... il a au moins le mérite d'exister, et la bataille d'amendements que nous mènerons pourra faire avancer les choses.

Monsieur Laffineur, je suis désolé, mais vos propos ne sont pas convaincants. Le groupe communiste et apparentés ne votera pas votre exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité.

(*L'exception d'irrecevabilité n'est pas adoptée.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

## ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi, n° 2938, relatif à la sécurité quotidienne :

M. Bruno Le Roux, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 2996) ;

M. Jean-Pierre Brard, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (avis n° 2992).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.*)